La prévention des catastrophes en AFRIQUE

SIPC INFORMATIONS

Numéro 5, 2005

Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes

La prévention des catastrophes en Afrique
SIPC Informations

Bulletin semestriel publié par
le Bureau Afrique de la Stratégie internationale de l'ONU pour la prévention des catastrophes (ONU/SIPC Afrique)

Responsable du bureau Afrique
Feng Min Kan

Rédacteur en chef
R. Alain Valency

Production
Noroarisoa Rakotondrandria

Page de couverture
Mario Barrantes
Noroarisoa Rakotondrandria

Mise en pages
Noroarisoa Rakotondrandria

Photos
ONU/SIPC Afrique, ICPAC (ex DMCN),
Prof. D. Benouar

Diffusion
Ib Knutsen
Pamela Mubuta

Impression
Imprimerie des Nations Unies Nairobi, Kenya

Pour de plus amples informations sur la prévention des catastrophes,
veuillez prendre contact avec :

Secrétariat de l'ONU/SIPC,
Palais des Nations, Genève 10, Suisse
Tel. (+506) 224-6941, 224-6395, 224-6690,
Fax (+506) 224-7758
E-mail : isdr@un.org
Site web : www.unisdr.org

ONU/SIPC Afrique
Complexe des Nations Unies, Gigiri,
PO Box 47074, Nairobi, Kenya
Tel (254-2) 624568 ou 624119
Fax (254-2) 624726
E-mail : ISDR-Africa@unep.org
Site web : www.unisdrafrica.org

ONU/SIPC Amérique latine & Caraïbes
PO Box 3745-1000, San Jose, Costa Rica
Tel (506) 224-1186
Fax (506) 224-7758
E-mail : eird@eird.org ; elina.palm@eird.org ; margarita.villalobos@eird.org
Site web : www.eird.org ; www.crid.org

Abonnements gratuits :
veuillez nous faire parvenir votre nom, prénom(s) et adresse complète, ainsi que le nom et l'adresse complète de votre organisation (non obligatoire), de préférence au courrier électronique suivant:
ISDR-Africa@unep.org

Les opinions publiées dans ce bulletin ne sont nécessairement ni celles de l'ONU/SIPC ni conformes aux politiques de celle-ci.

Editorial

« DEVELOPPEMENTISER » la prévention des catastrophes

Seize jours seulement après le tristement célèbre tsunami de décembre 2004, le montant de l'assistance humanitaire s'élève à 717 millions de dollars US. « C'est tout à fait inédit », déclare Jan Egeland, secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires.

Une telle somme pourrait-elle jamais être allouée à la prévention des catastrophes? Non. La prévention des catastrophes ne présente pas cet intérêt humanitaire et/ou politique propre aux catastrophes elles-mêmes.

Dès lors, la prévention des catastrophes relève-t-elle alors encore de « l'humanitaire »? En fait, elle relève beaucoup plus du développement. C'est pourquoi elle a toujours été quelque peu à l'écart dans le monde des affaires humanitaires.

Et aussi longtemps qu'elle est perçue comme une « affaire humanitaire », les ressources lui allouées le seront sur des bases « humanitaires ». Or, il est clair qu'un « événement » aussi peu « exceptionnel » ne peut susciter un enthousiasme humanitaire.

La prévention des catastrophes, nous dit-on, peut bénéficier des largesses de l'aide humanitaire accordée dans le sillage des catastrophes. Mais elle n'est pas la seule. Au contraire, ce sont les secteurs ou sous-secteurs de développement comme la santé, l'assainissement ou les infrastructures qui sont les premiers à en bénéficier.

La prévention des catastrophes, nous dit-on encore, est une discipline peu connue, et une perspective humanitaire l'aiderait à se faire connaître. Mais le problème se situe justement à ce niveau: une telle perspective humanitaire ne donne pas accès à des ressources stables, prévisibles, à plus ou moins long terme.

La « politique » est-il pour quelque chose dans un tel mélange des genres? Peut-être. Mais il n'est pas non plus moins vrai que de nos jours on a de plus en plus tendance à se dévouer davantage à « l'urgent » qu'à « l'Important ».

Fort heureusement, l'Afrique semble accorder de plus en plus d'importance à « l'important ». Les pas qu'elle accomplit actuellement, dans le domaine de la prévention des catastrophes, sont plus résolus et plus empressés que ceux de ceux qui fixent les règles du jeu au niveau mondial.

Mais les réalités « réelles » étant ce qu'elles sont, il faut jouer les deux cartes.

1. Tirer le maximum du statut humanitaire actuel de la prévention des catastrophes.

   Voici ce qu'a déclaré, le 14 juillet dernier, l'ancien président américain Bill Clinton, envoyé spécial de l'ONU pour le redressement après le tsunami: « Nous ne pouvons pas laisser passer cette année 2005 sans réaliser des progrès concrets en matière de réduction de risques de catastrophe… Cette année 2005 est cruciale pour l'avenir de la réduction des risques de catastrophe.»

   Nous ne devons tout simplement pas laisser passer une telle opportunité. La « plus grande catastrophe humanitaire jamais connue » se prépare, semble-t-il, sous nos yeux sur ce continent extrêmement vulnérable. Pourquoi ne pas en faire un défi majeur pour la sagesse humanitaire?

2. Entre-temps, des efforts sont en cours pour intégrer la prévention des catastrophes au développement. Un certain nombre de pays africains ont déjà réalisé des progrès dans cette direction… avec la bénédiction de certains grands partenaires donateurs.

   On ne peut que s'en réjouir. Car il s'agit là, pour l'instant, de la meilleure manière de « développementiser » la prévention des catastrophes…

R. Alain Valency
(ISDR-Africa@unep.org)

Sommaire

1 **Editorial:** « Développementiser » la prévention des catastrophes…

La prévention des catastrophes en Afrique

3 MOZAMBIQUE: Réussite d'un projet pilote d'intégration de la GRC au développement rural – *M. Wolfgang Stiebens*

6 NIGERIA: Vers une Plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophe - *M. Olusegun E. Ojo*

9 SENEGAL: Réduction de la pauvreté & Réduction des risques de catastrophe - *M. Abdoulaye Ndiaye*

10 GHANA: Des actions de RRC dans la gouvernance et la réduction de la pauvreté - *Le général Joseph Odei*

14 SEYCHELLES: Mise en place d'un secrétariat et d'un fonds national pour la GRC – *M. Michel Vielle*

15 MADAGASCAR: Le président débloque 20.000 dollars US pour la RRC en Afrique - *M. Jacky Randimbiarison*

17 SENEGAL: Les journalistes à l'école de la prévention des catastrophes - *M. Abdoulaye Ndiaye*

19 GABON: Un cas de réussite de la réduction des risques de catastrophe – *Dr Evelyne Solange N. Loubamono*

Analyse & Opinion

20 Regard sur certaines préoccupations liées aux catastrophes hydro-météorologiques en Afrique - *M. Yinka Adebayo*

23 REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE, GOUVERNANCE & DEVELOPPEMENT: Les besoins informationnels du Nigeria – *Professeur 'Bola Ayeni*

27 De la possibilité d'apparition de tsunamis sur la côte est-africaine et les îles de l'Océan indien – *M. Chris Hartnady*

L'ONU/SIPC en action

30 2e CONFERENCE MONDIALE SUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES: travaux & résultats – *ONU/SIPC Genève*

34 ASIE CENTRALE: 2e Réunion consultative régionale sur la RRC - *Mlle Tine Ramstad*

36 L'ONU/SIPC ouvre un bureau régional Asie-Pacifique à Bangkok - *Mlle Christel Rose*

37 CAMPAGNE MONDIALE 2005 DE SENSIBILISATION A LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES: *Microfinance, filets de sécurité & prévention des catastrophes* - *Melle Brigitte Leoni*

Les Plates-formes nationales en action

39 OUGANDA: Début d'application du Cadre d'action de Hyogo et de la Stratégie régionale africaine - *M. Martin Owor*

40 KENYA: Vers une politique nationale de réduction des risques de catastrophe avant fin 2005 - *M. S.K. Maina*

41 MALI: Mise en place d'une plate-forme nationale SIPC – *Colonel Mamadou Traoré*

43 CONGO: Paralysie de la plate-forme faute de reconnaissance juridique et de moyens - *M. Edmond Makimouha*

44 SENEGAL: Mise en place d'une plate-forme nationale SIPC - *M. Abdoulaye Ndiaye*

47 NIGER: Pourquoi le Niger veut-il mettre en place une plate-forme nationale SIPC ? *Mme Mariama Ousseini*

L'ONU/SIPC AFRIQUE en action

49 Des journalistes africains se joignent à la promotion d'une culture de prévention - *ONU/SIPC Afrique*

52 Première réunion consultative sur les plates-formes nationales SIPC en Afrique - *ONU/SIPC Afrique*

56 Mise en place d'un Groupe consultatif africain sur la RRC - *ONU/SIPC Afrique*

La parole aux décideurs africains et autres

58 Discours de Son Excellence *M. Mwai Kibaki*, Président de la République du Kenya, à l'ouverture de la 20e Session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat le 4 avril 2005 à Nairobi au Kenya

60 PLAIDOYER A TRES HAUT NIVEAU : Débuts encourageants d'ONU/SIPC Afrique – *Mme Feng Min Kan*

63 BILL CLINTON appelle à une rapide avancée de la RRC dans le monde – *R. Alain Valency*

Les partenaires en action

66 PREMIER FORUM AFRICAIN SUR LA SECHERESSE : Pour une approche globale aux risques - *M. Eric Patrick*

68 MALI: Intervention du PNUD dans le renforcement des capacités nationales de GC - *Mme Aida M'bo Ndembele*

70 AFRIQUE DE L'OUEST/CEDEAO: Vers un mécanisme sous-régional de gestion des catastrophes - *ONU/SIPC Afrique*

72 GRC: La SADC se dote d'un plan de formation à la gestion de l'information – *M. Benedict Tembo*

MOZAMBIQUE: Réussite d'un projet pilote d'intégration de la GRC au développement rural

M. Wolfgang Stiebens
Coordinateur de programmes,
GTZ (PRODER),
Maputo, Mozambique

Mozambique. Un projet de gestion des risques de catastrophe est lancé en 2001, au lendemain des tristement célèbres inondations. Puis en 2004, on essaie d'intégrer la gestion des risques de catastrophe (GRC) au développement rural : succès…

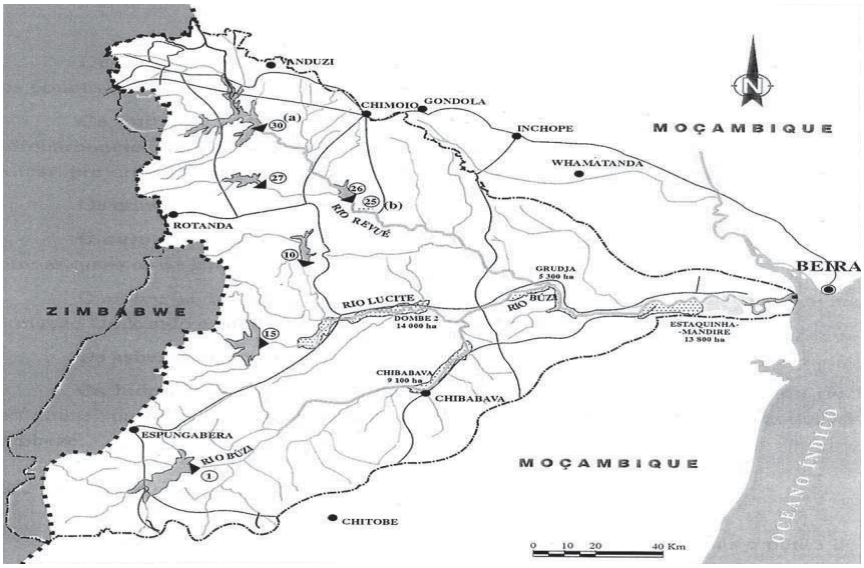

Carte de la région de Buzi

Un projet pilote d'intégration de la gestion des risques de catastrophe (GRC) au développement rural a été mené avec succès dans la province de Sofala dans la partie centrale du Mozambique. Ceci ressort d'un rapport récent (mars 2005) d'évaluation du projet, lequel projet avait été lancé par la GTZ (Coopération technique allemande) en 2004, dans la sous-préfecture de Buzi, avec des communautés à la base.

Parmi les recommandations émises par le rapport figurent l'extension de cette expérience à d'autres endroits vulnérables et l'introduction de l'élément Sécheresse dans les futures activités de GRC.

A noter que l'évaluation susmentionnée avait été jugée opportune en prévision d'une menace d'inondation signalée par la montée des eaux fluviales.

Brève historique

A la suite des cyclones et des inondations de 2000 et de 2001 au sud et au centre du pays, les gouvernements mozambicain et allemand ont décidé de mettre en œuvre, de 2001 à 2003, un projet d'assistance technique à travers la GTZ et en coordination avec l'INGC (Institut national de gestion des catastrophes). Il s'agit d'un projet de GRC promouvant des activités comme l'analyse de risques, la mitigation des catastrophes, la mise en place d'un système d'alerte précoce et la préparation aux catastrophes. Ce projet était mené en étroite collaboration avec tous les paliers de l'administration et avec les communautés à la base. A caractère communautaire donc, ce projet reconnaît le rôle important que jouent les communautés si elles adoptent le projet et prennent part à ses activités.

La Croix-Rouge mozambicaine (CVM en sigle) était également associée étroitement, au niveau communautaire, au projet. La raison étant la longue expérience de la CVM en matière de développement communautaire dans les différents districts du Mozambique.

Mais en 2004, on commence à incorporer la GRC à un projet de développement rural en cours dénommé PRODER, projet mis en œuvre également par la GTZ dans la même province de Sofala. Le projet en question était mis en œuvre dans la sous-préfecture de Buzi. Pourquoi Buzi? Parce que ce district est extrêmement vulnérable aux cyclones et aux inondations.

L'idée du projet est partie du constat suivant : étant donné qu'une grande vulnérabilité aux catastrophes naturelles a une incidence négative sur la vie des populations dans les endroits à haut risque, il est extrêmement important d'incorporer la GRC dans le projet PRODER de développement rural. L'objectif principal étant que les « acteurs locaux » (administration sous-préfectorale et communautés) résidant dans des endroits à haut risque appliquent des mesures de GRC indiquées dans les plans sous-préfectoraux de développement.

(Suite à la page suivante)

Création de comités locaux de GRC dans neuf communautés

Pour atteindre cet objectif, le projet, désormais baptisé PRODER-GRC, aide à la mise en place d'un système local de GRC dans les zones extrêmement vulnérables, en tant que composante de la Politique nationale de gestion des risques. Une de ses activités fondamentales est la création de comités locaux de gestion de risques de catastrophe au sein des communautés vulnérables. Le rôle du comité est défini : il est chargé de la transmission des informations relatives aux risques de catastrophe et veille à ce que la communauté reçoive des conseils sur ce que l'on doit faire en cas de catastrophe. Des comités locaux de GRC sont aujourd'hui en action dans neuf communautés du Bassin du fleuve Buzi.

Le projet PRODER-GRC apporte également son assistance à l'amélioration du flux d'informations relatives à la GRC, y compris des informations sur les systèmes d'alerte précoce. Par ailleurs la GTZ-GRC joue un rôle important dans l'assistance technique à l'intégration de la GRC aux plans sous-préfectoraux de développement.

But de l'évaluation

Le but de l'évaluation de mars 2005 était d'examiner l'impact de la composante GRC du Programme de développement rural de GTZ (PRODER) en termes de préparation des acteurs dans le contexte de risques réels d'inondation et/ou de cyclone dans le Bassin du fleuve Buzi.

L'évaluation se proposait de couvrir quatre points majeurs relatifs aux interventions en GRC:

- Les communautés utilisent-elles de manière effective les comités locaux de GRC à des fins d'information, de coordination et de soutien en cas d'urgence?
- La GRC est-elle intégrée convenablement aux plans sous-préfectoraux de développement sur la base d'analyses de risques?
- Un flux adéquat d'informations et de coopération existe-t-il entre les communautés et les organes compétents?
- Les communautés sont-elles réellement motivées et consciencieuses dans l'exécution de leurs tâches?

Des représentants de l'administration locale et des membres d'une communauté lors d'une séance de formation en information/communication

Résultats de l'évaluation

Il ressort des résultats de l'évaluation que l'expérience est réussie.

Des comités locaux de GRC

Les comités locaux de GRC existent et fonctionnent avec l'agrément des communautés. Celles-ci affirment être désormais plus conscientes des risques et plus capables de répondre aux catastrophes naturelles. Elles déclarent également être mieux préparées à s'organiser qu'en 2000/2001 où elles devaient « seulement attendre qu'on leur dise ce qu'il faut faire ». En outre, à la suite d'informations disséminées par un comité, des gens ont déménagé vers des endroits plus sûrs. Les autorités sous-préfectorales, quant à elles, sont également devenues plus conscientes des risques, apportent leur soutien aux dits comités, et déclarent avoir constaté une amélioration au niveau des informations et de la communication.

De l'intégration de la GRC aux plans de développement

Des efforts ont été menés pour intégrer la GRC dans le processus 2004 de planification du développement dans le district de Buzi, et le plan résultant a été soumis à l'approbation des instances compétentes. L'introduction de messages GRC dans les programmes scolaires est proposée dans ce plan mais les modalités pratiques de cette proposition n'ont pas été clairement définies. Par ailleurs au niveau provincial, le concept « recours aux communautés » n'a pas été reçu avec beaucoup d'enthousiasme : des liens plus solides ont dû être forgés entre les communautés et les organes intervenant dans le domaine de la GRC. Enfin, suite à certaines préoccupations sur la fiabilité des informations transmises, des améliorations sont requises à ce niveau.

Du flux d'informations et de coopération

Pour ce qui est du flux d'informations et de coopération entre les communautés et les organes compétents, les communautés sont visiblement mieux informées qu'avant sur les questions relatives aux risques de catastrophe. A l'origine de cela serait une prise de conscience accrue de la part des

communautés, prise de conscience qui a entraîné une meilleure compréhension des informations diffusées à la radio. Voici les propos d'un membre d'une communauté: « Avant, on entendait ces messages à la radio mais on ne savait pas vraiment à qui elles étaient adressées. Aujourd'hui, nous savons que ces messages sont pour nous. » En tout cas, tout le monde s'accorde à dire que la radio devrait être le moyen principal de réception des informations sur les risques liées à une catastrophe imminente. Quant aux informations sur la prévention, la préparation et l'organisation, il a été convenu que les comités locaux de GRC en seraient les sources. A ce sujet, il a été constaté que les membres des comités locaux de GRC font preuve d'une certaine connaissance du Système national d'alerte précoce aux cyclones: ils sont en mesure de décrire l'utilisation de pavillons de différentes couleurs pour l'émission de différents niveaux d'alerte. Pour ce qui est de la communication, il existe une communication régulière entre les communautés et les administrations sous-préfectorales. Une telle communication se fait lors de visites effectuées à la ville de Buzi par l'équipe de GRC ou par des membres des comités locaux pour entrer en contact avec les autorités sous-préfectorales.

Du degré de motivation et de diligence des communautés dans leurs tâches

Les communautés sont-elles réellement motivées et consciencieuses dans l'exécution de leurs tâches? Tout porte à croire que les comités sont motivés et consciencieux dans leurs tâches. Au cours des quelques mois précédant le mois de mars 2005, le mois de mars étant la période la plus vulnérable aux inondations et aux cyclones, les comités locaux de GRC ont, de leur propre initiative, convoqué des réunions. Les membres des comités et des communautés auraient également pris une part active à des ateliers et des séminaires sur la GRC. Ils aiment également interagir avec les représentants des autorités sous-préfectorales et provinciales pour des questions qui les concernent.

Conclusions & recommandations

La composante GRC du projet PRODER est perçue comme une importante contribution à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés associées au projet. Le simple fait d'avoir introduit une composante au niveau de la base a élevé le statut et la dignité des communautés aux yeux des différentes autorités: celles-ci les considèrent désormais non seulement comme de simples bénéficiaires d'assistance mais aussi comme des partenaires actifs et utiles possédant des connaissances qui peuvent servir à l'élaboration de stratégies de prévention de catastrophe.

Toutefois, sur la base des résultats de l'évaluation, des recommandations ont été mises, notamment les suivantes:

Potentiel de reproduction du modèle de GRC ainsi élaboré

On devrait envisager d'étendre ce modèle de GRC à d'autres communautés du district de Buzi ainsi qu'à d'autres districts où existent des populations vivant en des endroits à haut risque. Un certain nombre de facteurs expliquent le succès obtenu par cette composante GRC, l'un des plus importants étant l'engagement dont a fait preuve l'administration sous-préfectorale de Buzi. Un tel engagement s'explique par la position géographique et le degré de vulnérabilité du district, ce qui rend celui-ci extrêmement sensible aux risques. Ce détail devrait peut-être pris en compte dans le choix d'autres zones de mise en œuvre du même projet.

Elargissement de la définition du terme "catastrophe"

Les communautés associées au projet sont aujourd'hui fortement conscientes des risques liés aux inondations et aux cyclones, mais la sécheresse est également un sujet de préoccupation grave, sinon encore plus grave que ces deux aléas. Cette composante GRC a donc été élargie à des questions relatives aux changements climatiques et, suite à cela, une enquête a été entamée pour explorer les connaissances locales dans ce domaine. Il a été néanmoins recommandé d'accorder une plus grande priorité aux risques liés à la sécheresse.

Amélioration du flux d'informations

Il semblerait que la composante GRC a joué un rôle central dans la création d'un flux et d'un partage d'informations entre les trois paliers que sont la communauté, le district et la province. Un certain nombre de séminaires et d'ateliers ont été organisés pour renforcer les capacités au sein des divers groupes d'acteurs. Mais il y a notamment deux améliorations à apporter : celle de la qualité de l'information et celle de la structure de communication.

Pérennisation des acquis

La pérennisation de cette initiative de GRC n'est pas encore entièrement démontrée et une stratégie claire de retrait (de la GTZ) devrait être élaborée pour rendre durables les acquis. L'idéal est que le plan sous-préfectoral de développement arrêté par un district bien défini reflète l'importance que ce district accorde à la GRC. Le processus sous-préfectoral de planification devrait dès lors jouer un rôle central dans tout effort visant à pérenniser le processus de GRC. De la même façon, ce n'est que dans le cadre du plan sous-préfectoral de développement qu'on peut accorder un appui continu aux comités locaux, associer la société civile et les partenaires locaux, et allouer des ressources supplémentaires à de telles initiatives de GRC.

Le processus sous-préfectoral de planification du développement du district de Buzi a été amorcé. Mais vu que le plan résultant n'a pas encore été mis en application, il est trop tôt pour émettre des observations sur l'incidence de ce processus. Il est donc nécessaire, pour l'instant, de continuer à plaider en faveur de l'introduction de la GRC à l'échelon provincial et national. ■

NIGERIA: Vers une Plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophe

M. Olusegun E. Ojo
Directeur adjoint chargé des secours et de la réhabilitation,
NEMA (National Emergency Management Agency – Agence nationale de gestion des situations d'urgence),
Présidence de la République, Abuja, Nigeria

Le député Gyang D. Dantong (au micro), président de séance, et des représentants des intervenants en RRC au Nigeria

Une table ronde sous le thème « Vers une plate-forme nationale efficace des intervenants en réduction des risques de catastrophe au Nigeria » a eu lieu dans la capitale Abuja le 11 mars 2005.

Organisé par NEMA (*National Emergency Management Agency* - Agence nationale de gestion des situations d'urgence au Nigeria), l'objectif général de la réunion était de favoriser une synergie entre les divers intervenants et les différentes disciplines professionnelles impliquées dans la prévention des catastrophes dans le pays. La réunion, tenue au siège de NEMA, a attiré plus de 50 participants.

Catastrophes et situations d'urgence au Nigeria

La fréquence et l'intensité des catastrophes et des situations d'urgence se sont accrues au Nigeria pendant les 10 dernières années, surtout au cours des récentes années. Des cas fréquents de déversement d'hydrocarbures ont provoqué, dans le Delta du Niger (au sud du pays), des dégâts irréparables sur la biosphère côtière.

Le réchauffement général de la planète et des phénomènes comme El Nino expliqueraient la hausse subite et récente du nombre et de la gravité des inondations dans les Etats de Jigawa, de Kano, de Gombe (tous au nord du pays) et dans quelques Etats du sud. L'expansion du secteur industriel a egalement conduit à une hausse croissante de situations d'urgence d'origine technologique comme la pollution industrielle et des déchets industriels.

Le Nigeria est donc désormais de plus en plus exposé à des risques émanant d'un large éventail d'aléas naturels alors que, dans le même temps, les pressions de l'urbanisation incitent les populations à bâtir rapidement, sans respect de toute norme, sur des plaines inondables et des flancs instables reconnus comme tels. Entre-temps, heureusement, on tend à reconnaître, dans les secteurs public et privé, que seule une approche préventive, globale et à long terme des catastrophes naturelles – reléguant à l'arrière-plan la simple réaction sous forme d'allocation d'assistance - peut aider à faire face à l'escalade des pertes et des coûts occasionnés par les catastrophes. Mais la plupart des administrations locales et des collectivités n'arrivent toujours pas à admettre qu'il faut désormais intégrer la gestion des catastrophes aux grands plans de développement. Or, pour réduire (mitigation) et gérer les pertes en vies humaines, les pertes enregistrées sur le plan économique, sociale et environnemental ainsi que les autres conséquences des catastrophes, des stratégies intégrées de développement doivent être élaborées ensemble par les divers paliers de l'Etat et la société civile.

Il ressort de l'expérience acquise par NEMA pendant ses quatre années d'existence et d'opération que la multiplication des situations d'urgence qui auraient pu être évitées ainsi que les implications budgétaires de ces urgences sur les gouvernements (des Etats fédérés) et les populations prennent des proportions de plus en plus inquiétantes. Il faut impérativement et rapidement adopter une nouvelle perspective pour passer à une réduction des risques de catastrophe à moyen/long terme.

En effet, la plupart des catastrophes dévastatrices peuvent être anticipées et évitées si les autorités compétentes travaillent en synergie avec les ONG, les organisations communautaires et les autres intervenants concernés pour s'attaquer aux risques de catastrophe naturelle, diffuser des prévisions météorologiques et des alertes précoces, aider les communautés à prévenir les catastrophes et à se

redresser de celles-ci, et construire des infrastructures résistantes, le tout accompagné d'éducation et de sensibilisation adéquates du public.

En vue de favoriser une telle synergie entre les divers intervenants et les différentes disciplines professionnelles, NEMA a identifié les objectifs suivants en partant des principes directeurs définis par l'ONU/SIPC:

1. accroître la prise de conscience chez les autorités;
2. obtenir l'engagement des autorités;
3. stimuler des partenariats interdisciplinaires et intersectoriels; et
4. améliorer la connaissance scientifique des causes des catastrophes naturelles et de leur impact.

C'est dans le cadre de la poursuite de ces objectifs que NEMA a organisé le 11 mars 2005 cette table ronde intitulée « Vers une plate-forme nationale efficace des intervenants en réduction des risques de catastrophe au Nigeria ».

Les travaux

Ces discussions en table ronde étaient destinées à un partage de vues et d'expériences - entre les intervenants - sur le thème émergent de la « Réduction des risques de catastrophe, gouvernance et développement ». ONU/SIPC Afrique, qui est le point focal du Système de l'ONU pour la réduction des risques de catastrophe en Afrique, a fait une présentation lors de cette réunion au cours de laquelle la parole a été donnée à l'Assemblée nationale forte de ses pouvoirs légiférants et d'approbation.

Le directeur général de NEMA Alhaji S. Makarfi a, quant à lui, évoqué le changement qui s'opère actuellement à l'échelle mondiale, changement d'orientation vers la RRC au détriment de la simple réponse. Il a alors souligné que le Nigeria n'était pas en retard dans ce domaine. Il a également noté que NEMA, étant le point focal de la gestion des catastrophes (GC) dans le pays, a la responsabilité de mobiliser les divers intervenants (issus des secteurs public et non public) et de collaborer avec l'ONU/SIPC pour doter le pays d'une stratégie durable de RRC. Il a conclu en invitant les participants à veiller à ce que la table ronde mène définitivement à la mise en place d'une plate-forme nationale des intervenants en réduction des risques de catastrophe (RRC) dans le pays.

Présidant la séance, le président de la Commission parlementaire sur la préparation aux situations d'urgence et aux catastrophes (à l'Assemblée nationale), représenté à la réunion par l'honorable député M. Gyang D. Dantong, a déclaré que cette commission avait été créée très récemment pour doter NEMA et les autres intervenants en gestion des catastrophes d'un appui au plan législatif et pour remplir une fonction de contrôle parlementaire.

Il a souligné ensuite la nécessité de décentraliser la gestion des catastrophes vers les administrations locales et les communautés. Il a egalement mis l'accent sur la nécessité d'un financement adéquat, d'un appui institutionnel et de l'intégration de la RRC au développement national à travers des actions appropriées de prévention, de mitigation et de réhabilitation relatives aux vulnérabilités et aux aléas potentiels. Il a egalement noté qu'il était impérieux pour sa commission d'ambitionner, en collaboration avec NEMA, de créer de nouvelles législations et de nouvelles politiques renforçant les opérations en cours pour intégrer la RRC aux plans nationaux de développement et aux besoins du programme économique en cours. Il a conclu en exprimant le soutien de la Commission parlementaire à la formation d'une plate-forme nationale de collaboration entre les intervenants en RRC dans le pays. *(Voir extraits de la présentation susmentionnée dans l'encadré plus bas)*

Discussions et résolutions

La table ronde, qui a réuni 53 participants issus du secteur public, du secteur privé, des ONG et de la société civile, a approuvé et adopté à l'unanimité une proposition en faveur de la mise en place d'une plate-forme nationale des intervenants en RRC. Les cinq entités suivantes, en plus de NEMA, ont été choisies pour constituer un comité intérimaire chargé de définir les diverses modalités de fonctionnement de ladite plate-forme nationale : la Croix-Rouge nigériane qui représente la société civile, la *Voice of Nigeria* (Voix du Nigeria) et la *Nigeria Television Agency* (Agence de télévision du Nigeria) qui représentent les médias, l'*Institute of Peace and Conflict Resolution* (Institut pour la paix et la résolution des conflits) et NEMA qui représentent le pouvoir exécutif, et la Commission parlementaire sur la préparation aux situations d'urgence et aux catastrophes qui représente le pouvoir législatif.

Conclusion

La réalisation de ces buts exige un engagement politique, des approches participatives et une mobilisation active de tous les intervenants au niveau de la conceptualisation et de l'exécution des programmes. La capacité des individus à apprécier les causes profondes des aléas aiderait également énormément à promouvoir la réduction des risques et le développement durable. Et les organes existants devaient être renforcés par des législations appropriées à tous les échelons de l'Etat.

Par ailleurs, en application des enseignements tirés, de modestes projets pilotes de prévention des catastrophes seront mis en œuvre au sein de communautés vulnérables bien choisies.

Enfin, la Plate-forme nationale procédera à une évaluation, par les intervenants, des capacités techniques et des ressources disponibles pour des actions relatives aux situations d'urgence et aux catastrophes dans le pays, ce qui ouvre la voie à l'élaboration d'un programme national de mise en œuvre de la RRC. ■

Gestion des catastrophes & développement : vue d'ensemble

Extrait de la Présentation de
l'Honorable Député Jerry Sonny Ugokwe
Président de la Commission
sur la préparation aux situations d'urgence et aux catastrophes,
Chambre fédérale des Représentants,
Assemblée nationale, Nigeria

"

... Au vu des dispositions constitutionnelles qui confèrent aux Etats la responsabilité de la protection de leurs citoyens contre les catastrophes naturelles et anthropiques, la Commission sur la préparation aux situations d'urgence et aux catastrophes a été établie au sein de la Chambre fédérale des Représentants pour doter l'anticipation, la prévention et la gestion des catastrophes d'un appui au plan législatif et d'un contrôle parlementaire. La mise en place de cette Commission est le fruit de diverses réunions de plaidoyer au sein de la Présidence ainsi que de la mobilisation et du soutien des circonscriptions électorales fortement victimes des catastrophes.

Depuis l'avènement, au Nigeria, de la Loi No 12 sur la NEMA [Agence nationale de gestion des situations d'urgence], amendée par la Loi No 50, la décentralisation de la gestion des catastrophes vers les communautés locales - qui sont généralement le théâtre des catastrophes - est devenue une nécessité. Il en est de même de l'allocation d'un financement adéquat et le renforcement institutionnel à travers un appui au plan législatif et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe (RRC) aux plans nationaux de développement du Nigeria. Enfin, cette Loi appuie l'adoption désormais nécessaire d'un paradigme de réduction rentable des risques de catastrophe par une bonne prévention, mitigation et réhabilitation relative aux vulnérabilités et aléas potentiels dans le pays. Conformément aux résolutions sur l'ONU/SIPC donc, et en considération du fait que la gestion des catastrophes est une activité multidisciplinaire faisant intervenir différents intervenants, la Chambre des Représentants appuie la mise en place, dans l'intérêt du pays, d'une Plate-forme nationale de collaboration entre les intervenants en RRC.

La gestion des catastrophes au Nigeria : l'approche du législatif
Les principaux types de catastrophe survenant au Nigeria comprennent les inondations, la desertification, l'érosion des ravines, l'érosion côtière, les maladies, les épidémies, les troubles ethnico-religieux, les feux, l'effondrement de bâtiments et de barrages, les vents destructeurs, la sécheresse, l'explosion de dépôts de munitions, les accidents aériens, maritimes et routiers ainsi que les tremblements de terre.

La mise en place, le 30 mars 2004, de la Commission sur la préparation aux situations d'urgence et aux catastrophes a permis de faire reposer, pour la première fois dans l'histoire du Nigeria, la gestion des catastrophes et la réduction des risques de catastrophe sur des bases solides. Depuis l'indépendance du pays en effet, il s'agit là de la première réponse officielle du législatif au problème de la gestion des situations d'urgence et des catastrophes. Cette Commission, qui exerce un contrôle parlementaire primordial sur NEMA, a veillé au renforcement effectif et adéquat de NEMA à travers un financement convenable prévu dans les Projets de Loi de finances. La Commission a également veillé à ce que les hélicoptères de recherche et de secours tant recherchées aient été inscrites au Budget 2005 qui vient d'être voté. Enfin, la Commission s'est également arrangé avec le Président pour organiser un Sommet national sur les situations d'urgence au début du prochain trimestre, sommet dans lequel l'Agence [NEMA] sera au centre des événements et jouera un rôle majeur.

La Commission sur la préparation aux situations d'urgence et aux catastrophes voudrait prescrire à l'Agence de prendre conscience du fait qu'elle devrait renforcer ses capacités à évaluer, à prévoir et à prévenir les aléas avec des intervenants efficaces. Elle doit également mobiliser efficacement les autres paliers de l'administration à être conscients de leur responsabilité de protection des citoyens contre les catastrophes, responsabilité que leur confère la Constitution. Enfin, en termes spécifiques, la Commission devrait mener les actions suivantes en collaboration avec NEMA:

- Formulation d'une Politique nationale de gestion des catastrophes qui repose sur la réduction des risques et le développement durable;
- Révision des législations existantes à la lumière des normes démocratiques actuelles et formulation d'un ensemble de lois conformément au changement de paradigme qui privilégie une meilleure préparation aux catastrophes et une plus grande agressivité de la part des gestionnaires de la sûreté, à la simple réponse;
- Coopération avec NEMA et les autres agences de sûreté en vue de la sécurisation maximale des vies et des biens;
- Intégration de la RRC aux plans nationaux de développement et aux besoins du programme économique en cours; et
- Sensibilisation de la population et recherche d'une décentralisation de la gestion des catastrophes vers les populations les plus démunies à la base.

Pour réaliser tout cela, la Commission veillera constamment à ce que NEMA bénéficie d'un financement adéquat et stable à travers les lois de finances votées par l'Assemblée nationale. **...**

"

SENEGAL: Réduction de la pauvreté & réduction des risques de catastrophe

M. Abdoulaye Ndiaye
Directeur de la protection civile,
Ministère de l'intérieur,
Dakar, Sénégal

M. Abdoulaye Ndiaye, Directeur de la protection civile

Une *« Réunion technique relative à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe (RRC) dans le processus d'actualisation du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) »* a été organisée à Dakar le 1er juin dernier sous la direction du Ministère sénégalais des finances.

La réunion en question a eu lieu dans le cadre d'un atelier de trois jours de mise en place de la Plate-forme nationale SIPC (Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes) au Sénégal, atelier organisé conjointement par la Direction de la protection civile, PNUD Sénégal et ONU/SIPC Afrique. Ont participé à cette réunion technique des représentants des Ministères concernés par la prévention des catastrophes.

Dans un premier temps, les participants ont suivi une présentation du DSRP. Il ressort de cette présentation que le DSRP, adopté par le gouvernement sénégalais en décembre 2001 et approuvé par les partenaires en 2002, est à la fois : (1) une stratégie globale visant à créer les conditions propices à la croissance durable et à la lutte efficace contre la pauvreté, mais non un programme spécifique de lutte contre la pauvreté ; (2) une prise en compte des politiques sectorielles et décentralisées et qui s'intègre aux outils de gestion du développement du pays ; et (3) un cadre de référence pour les interventions des partenaires.

Le DSRP révèle la relation entre pauvreté et vulnérabilité

La présentation a été suivie de discussions très intéressantes sur des questions relatives à la gestion des catastrophes et aux risques de catastrophe.

On a relevé que le DSRP montre très bien la relation entre pauvreté et manque de capacité à se prendre en charge dans la société. La vulnérabilité, qui est un rapport entre le risque et la capacité à gérer le risque, serait un élément essentiel à identifier et à évaluer dans tous les secteurs. Sa bonne appréciation devient donc un impératif pour prévenir les catastrophes, ce qui en fait un donné clé du dispositif de prévention. Toutes les interventions ont alors évoqué la nécessité d'une base de données pertinentes pour étoffer le DSRP.

Conclusion des participants : « Nous tombons ainsi dans le fondement même de la plate-forme (nationale sur la prévention des catastrophes) que nous projetons de mettre en place. Autrement dit, la plate-forme nationale fonde la stratégie de renforcement des capacités de gestion des catastrophes et accidents. Son intégration et son rôle transversal devraient en faire un élément stratégique et fédérateur dans la définition des différentes activités du DSRP. »

Intégrer la RRC dans le DSRP avant décembre 2005

Les recommandations suivantes ont été, entre autres, émises par les participants afin d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le DSRP :

1. Nécessité de la mise en place d'une plate-forme nationale sur la prévention des catastrophes.
2. Fixer un calendrier d'échéances avant décembre 2005 pour avoir une plate-forme nationale et une stratégie nationale et intégrer celle-ci dans le DSRP.
3. Veiller à ce que la RRC soit une priorité nationale et locale.
4. Veiller à ce qu'un cadre institutionnel solide soit établi pour mener à bien les activités correspondantes.
5. Dissocier la prévention des catastrophes de la protection sociale.
6. Doter les collectivités locales d'un fonds spécial destiné à la gestion de la réduction des risques de catastrophe.

GHANA: Des actions de réduction des risques de catastrophe dans la gouvernance et la réduction de la pauvreté

Le général de brigade (retraité) Joseph Odei
Coordinateur national de l'Organisation nationale de gestion des catastrophes (NADMO), Ghana

Le Ghana doit passer désormais de la gestion des catastrophes à la réduction des risques de catastrophe. Des initiatives ont donc été prises pour faciliter cette mutation. L'article ci-après est une version abrégée d'une présentation donnée le 16 mai 2005.

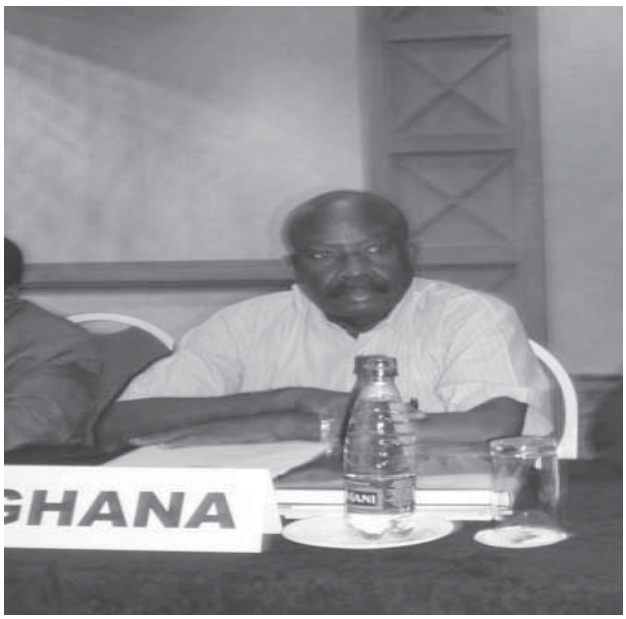

Le général de brigade (retraité) Joseph Odei qui est également le point focal de la SIPC au Ghana

Les catastrophes ont, depuis quelques années, provoqué de graves perturbations au niveau du développement économique et social des pays en développement comme le Ghana. Ceci est dû principalement à une certaine incapacité à faire face convenablement aux aléas naturels et aux risques engendrés par les processus socio-économiques et politiques intervenant dans le développement. De telle catastrophes ont alourdi le fardeau des pauvres en milieu rural et urbain, fait un grand nombre de morts, provoqué des pertes matérielles et dévié les ressources déjà rares alloués aux programmes de réduction de la pauvreté vers l'assistance aux victimes et la réhabilitation ou le remplacement des infrastructures sociales et économiques endommagées.

Bien que le profil des aléas et l'historique des catastrophes ne soient au Ghana pas désastreux que dans un certain nombre de pays en développement, l'ampleur de certaines catastrophes naturelles et anthropiques récentes comme l'inondation, les incendies (domestiques, industriels et spontanés), les conflits tribaux localisés, les épidémies et les menaces de séisme, est telle qu'il est désormais impérieux de passer de la simple réponse aux catastrophes et de l'assistance d'urgence à la réduction des risques de catastrophe et à la mitigation des catastrophes par l'intégration de la réduction des risques de catastrophe au développement durable.

Mutation vers la réduction des risques de catastrophe

Mais qu'entend-on d'abord au juste par « réduction des risques de catastrophe » ? Réduire les risques de catastrophe c'est prévoir les dangers et prendre des mesures pour prévenir ou atténuer l'impact d'une catastrophe par une préparation adéquate et une réponse efficace. Cela implique un certain nombre d'actions : l'identification préalable des aléas ; la prévision d'événements imminents susceptibles de faire des victimes, d'endommager les biens, les infrastructures ou l'environnement ; la préparation et la dissémination d'alertes ou d'instructions aux autorités compétentes et aux populations concernées ; la prise d'actions opportunes au moment opportun pour réduire les risques ou atténuer l'impact d'une catastrophe imminente.

Pour faciliter une telle mutation qui est donc devenue nécessaire au Ghana, des solutions doivent être apportées aux problèmes suivants:

- l'absence de politiques claires et de stratégies efficaces de réduction de risques, de prévention, de réponse et de réhabilitation en matière de catastrophe ;
- la non intégration des programmes de réduction des risques de catastrophe au développement durable ;

- allocation insuffisante de ressources à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion des catastrophes ;
- faible appropriation des programmes de réduction de risques de catastrophe, de gestion des catastrophes, etc. de la part des autorités et du public.

Pour faire face à ces lacunes et ces contraintes, un atelier national de trois jours sur les catastrophes a été organisé à Accra en avril 2004 par le Ministère ghanéen de l'intérieur et ONU/SIPC Afrique. Ont participé à cet atelier des responsables issus de divers ministères, départements et organes de sécurité, d'agences onusiennes et de l'Organisation nationale de gestion des catastrophes (NADMO en anglais).

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

- revue des politiques nationales et du cadre juridique en matière de gestion des catastrophes et de réduction des risques de catastrophe (RRC);
- meilleure compréhension de la RRC et réflexion sur la manière de l'intégrer au développement durable;
- mise en place d'une coalition d'intérêts (autour de la RRC) entre le gouvernement, les ministères, les organes de sécurité, les administrations locales et les organisations communautaires;
- consensus sur le chemin à faire.

Des propositions relatives à la gouvernance

La recommandation la plus importante émise par cet atelier est la nécessité d'une plus grande implication des ministères, des services gouvernementaux, des agences, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations de la société civile dans la gestion des catastrophes - à travers une Plate-forme nationale – pour faciliter la bonne gouvernance et la réduction de la pauvreté dans le cadre de la Stratégie ghanéenne de réduction de la pauvreté (GPRS en anglais).

Des propositions d'une portée considérable sur la gouvernance ont été avancées, notamment les suivantes:

- un leadership et un engagement politique fort accompagné d'une vision claire et pragmatique de la prévention des catastrophes ;
- la formulation d'une politique nationale intégrée de réduction des risques de catastrophe ;
- le renforcement de la mise en application et du respect des règlements, y compris une revue des compétences légiférantes de NADMO dans l'intérêt d'une mise en application effective ;
- la promotion de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux national, régional et sous-préfectoral ;
- le renforcement des capacités des *disaster volunteer groups* (groupes des volontaires des catastrophes – DVG en anglais) au niveau de la base comme socle du renforcement de la participation locale à la prévention des catastrophes, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté ;
- l'élaboration d'un programme d'actions pour pouvoir aller de l'avant dans la refonte du système de gestion des catastrophes ;
- l'allocation de ressources adéquates aux organes impliqués dans les programmes de réduction des risques de catastrophe dans le pays, notamment NADMO qui est la principale structure responsable de la prévention et de la gestion des catastrophes.

A noter que la gouvernance implique des rapports de bonne disposition à l'action entre l'Etat, le secteur privé, la société civile et les administrations locales, rapports favorables à la réalisation et à la préservation de la sécurité, du bien-être social, de la justice sociale et de l'équité dans un environnement où les catastrophes et les risques de catastrophe sont gérés de façon durable. Or, dans le passé, la prévention et la gestion des catastrophes au niveau national avaient été fortement critiquées du fait surtout de faiblesses inhérentes au processus, faiblesses relatives aux structures et aux politiques. Un tel état de choses a donc conduit à un effort délibéré de révision des politiques et des structures en vue de la mise en place d'une gestion des catastrophes conforme aux pratiques modernes.

Le changement de paradigme précité a également rendu nécessaire la révision de la Loi 517 de 1996 portant création de NADMO, pour mettre l'accent sur la coordination, la prévention et l'éveil des consciences par la diffusion des informations, la communication, l'éducation, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

Initiatives actuelles en matière de gouvernance

La gestion des catastrophes est par nature multi-sectorielle et inter-disciplinaire et fait intervenir une grande variété d'activités intimement liées aux niveaux national et local. Au nombre des amendements proposés à la loi précitée, amendements touchant à la gouvernance, sont donc les suivants:

a) politique claire et pragmatique de réduction des risques de catastrophe ;
b) mise en place d'un Comité national de gestion des catastrophes présidé par le ministre de l'intérieur ;
c) mise en place d'un Conseil de gestion des catastrophes chargé de formuler les politiques, d'administrer et de superviser, de veiller à l'application des politiques et à la mise en œuvre des programmes sous la présidence du ministre de l'intérieur ;
d) mise en place de comités régionaux et sous-préfectoraux de gestion des catastrophes et de

comités techniques de gestion des catastrophes;

e) mise en place d'un processus participatif efficace ;

f) renforcement des compétences légiférantes de NADMO par l'octroi d'une certaine immunité à son personnel et à ses agents dans l'exécution de leurs fonctions ;

g) revue et renforcement des comités techniques pour leur permettre d'apporter des conseils d'expert aux programmes touchant à l'économique, au social et à l'environnement ;

h) mise en place d'un Fonds pour les catastrophes pour mobiliser un appui financier plus étoffé à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion des catastrophes. Un tel fonds est nécessaire pour subventionner les ressources de l'Etat, celles-ci ne couvrant pas les situations d'urgence imprévues ;

i) mise en place de groupes communautaires de volontaires des catastrophes (DVG) pour mobiliser la participation communautaire à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion des catastrophes ;

j) création d'un site web pour NADMO (www.nadmo.org), cela afin de pouvoir porter les activités de l'organisation à l'attention de la communauté internationale, pour solliciter davantage de collaboration et d'appui de la part de celle-ci, et pour une meilleure partage des connaissances et des expériences ;

k) amélioration de la performance de NADMO en matière de gestion des catastrophes. A ce sujet, l'Etat lui a offert 100 véhicules ainsi que d'autres équipements à titre de renforcement des capacités.

Initiatives de réduction de la pauvreté

La Stratégie ghanéenne de réduction de la pauvreté (GPRS en anglais), qui résume les grandes lignes d'action du gouvernement dans sa poursuite de la croissance et de la prospérité, a identifié la pauvreté comme l'une des grandes causes des catastrophes anthropiques dans le pays. En effet, pour accroître leurs maigres revenus, les pauvres des milieux ruraux contribuent fortement à la dégradation ou à la surexploitation de l'environnement par des pratiques agricoles et d'élevage inadéquates, des activités minières à ciel ouvert, la surexploitation des forêts pour le bois à brûler et la production de charbon, les feux de brousse, etc. Par ailleurs, les aléas naturels (séisme, sécheresse, vents forts, inondations, etc.) tendent à avoir plus d'impact chez les pauvres car ils vivent normalement en des endroits de forte densité démographique, aux infrastructures médiocres, dépourvus de logements décents et d'aménagements sanitaires adéquats.

Au vu de ce qui précède, NADMO a opté pour la mobilisation sociale en tant que stratégie de base de la réduction des risques de catastrophe et de la pauvreté. Une telle option implique que des groupes communautaires de volontaires des catastrophes (DVG) - composés de jeunes gens et de jeunes filles - soient organisés, dotés de formation et d'équipement pour aider à l'identification des risques, à la prévention et la gestion des catastrophes, et pour entreprendre des programmes de réduction de la pauvreté et de développement communautaire.

A noter que le concept de DVG vise à assurer une participation active de la communauté locale au processus de gestion des catastrophes. Ce concept fait donc intervenir, entre autres choses, les éléments suivants:

- mobilisation et formation des jeunes et des personnes sans emploi pour les doter du savoir technique nécessaire leur permettant de prendre part à la gestion des catastrophes, à la création d'emplois et au développement communautaire ;
- sensibilisation des communautés locales pour les amener à identifier leurs potentiels et leurs forces en tant qu'élément stimulateur important du développement, de la prise de décisions et de l'amélioration des moyens de subsistance au niveau communautaire ;
- aide aux communautés manquant d'opportunités pour les amener à s'engager dans la création d'emplois et d'équipements sociaux (blocs scolaires, lieux d'aisances, puits, barrages, centres de soin, garderies, etc.) comme stratégie de réduction de la pauvreté ;
- incitation des communautés à comprendre et à participer aux activités et aux programmes initiés par l'Etat.

Bref, le concept de DVG a été élaboré et adopté, entre autres choses, comme stratégie de réduction de la pauvreté dont le but est d'aider les volontaires à entreprendre des activités génératrices de revenus qui leur permettent de rester dans leurs communautés pour aider NADMO dans sa tâche de prévention et de gestion des catastrophes en milieu communautaire. Ce concept a également été conçu pour intégrer les volontaires, qui sont généralement sans emploi et démunis, au circuit économique, cela pour leur permettre de tirer profit des opportunités créées par les différentes actions de l'Etat menées dans le cadre de la Stratégie ghanéenne de réduction de la pauvreté (GPRS).

Les DVG servent en outre de conduits pour l'éducation du public sur divers sujets comme la santé, les feux de brousse, la prévention, le reboisement, le VIH/Sida, l'environnement et la gouvernance.

Initiatives de réduction de la pauvreté en cours menées par NADMO

Il existe dans le pays environ 500 groupes de volontaires (12,000 membres) qui opèrent sous les auspices et la direction de NADMO. Les projets suivants ont été mis en œuvre avec leur concours:

1. Apport de plus de 9 millions de jeunes plants de diverses essences

d'arbre en appui au programme gouvernemental de reboisement des forets. En 2004, les DVG ont gagné sur ce projet plus de 3 milliards de cédis dans tout le pays.

2. Achat et distribution de neuf (9) tracteurs à l'aide du fonds PPTE (Pays pauvres très endettés) en appui aux activités agricoles régionales des DVG en 2003.
3. Formation et dotation en équipement de DVG dans les communautés marginales des réserves forestières, cela dans le cadre de projets d'amélioration des moyens de subsistance par diverses alternatives dans les domaines de l'agriculture, des petites industries et de l'artisanat. De telles alternatives ont dû être trouvées car les activités économiques traditionnelles des pauvres des milieux ruraux (chasse, abattage au hasard des arbres pour le bois à brûler et la production de charbon, etc.) provoquent des incendies de forêt ainsi que la destruction des forêts.
4. Petit projet de production de légumes de saison (au sud du pays) et de culture de graines de soja (dans les trois régions du nord) à l'intention de 158 DVG en 2003 et en 2004.
5. Assistance à la réinstallation de plus de 50.000 ressortissants ghanéens expulsés/rapatriés et déplacés à l'intérieur du pays ainsi qu'à celle de réfugiés ayant fui des guerres et des conflits en divers endroits du globe.
6. En 2005, NADMO a continué à faciliter la mise en œuvre de divers projets de réduction de la pauvreté dans les domaines du développement communautaire, de l'agriculture et des petites entreprises.

Les femmes et les jeunes filles sont aussi impliquées dans le combat contre la pauvreté au Ghana

Conclusion

Etant donné que la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes relèvent d'une responsabilité partagée et d'un processus continuel, la mise en place de plates-formes nationales performantes, la révision et le suivi réguliers des programmes définis par les politiques, la bonne compréhension du rôle des principaux intervenants, le soutien actif des plus hauts dirigeants politiques et des administrations locales sont autant de facteurs de promotion d'une culture de prévention au sein d'une société capable de résister aux catastrophes.

Mais le défi le plus évident réside dans l'apport d'un appui financier et matériel adéquat, la mise en place d'une coordination efficace et l'instauration d'une coopération réelle entre les principaux intervenants.

Puisque réduire les risques de catastrophe incombe encore, dans une large mesure, au secteur public et qu'une bonne définition des priorités est vitale pour une gestion efficace des catastrophes, les vues des experts et des universitaires évoluant au sein des grandes organisations de développement peuvent certes avoir une certaine influence mais elles ne peuvent cependant pas aider à obtenir les volumes critiques de ressources et les efforts concertés nécessaires à une réduction significative des risques de catastrophe et à une gestion efficace des catastrophes. Il est alors impérieux d'introduire et d'appuyer le nouveau concept de gestion des catastrophes expliqué dans le présent article, cela par la mise en place d'une plate-forme nationale (pour la réduction des risques de catastrophe) solide, efficace et influente dans l'intérêt du développement durable.

Une telle plate-forme éliminera les frustrations, les problèmes de coordination et les mésententes futiles entre les intervenants, mésententes qui ont, depuis un certain temps, causé du tort au processus de gestion des catastrophes.

En bref, une plate-forme nationale est un élément utile à l'édification d'une société solide et résistante consciencieusement préparée aux menaces de catastrophe qu'elle aura à confronter. ■

SEYCHELLES: Mise en place d'un secrétariat national et d'un fonds national pour la gestion des catastrophes

M. Michel Vielle
Directeur général du Secrétariat national pour la gestion des risques et des catastrophes,
Seychelles

Les Seychelles sont certes éloignées des grandes zones de catastrophe. Mais son gouvernement a tenu à mettre en place une agence nationale de gestion des risques de catastrophe. Et à allouer 4 millions…de dollars US à un fonds national pour les catastrophes.

Bien que les Seychelles soient éloignées des grandes zones de catastrophe, les tempêtes et d'autres aléas s'abattent sur le pays avec une plus grande fréquence et une plus forte intensité. A preuve les inondations de 1997, le feu de brousse de 1999, la dépression tropicale de 2002 - accompagnée de vents supérieurs à 120 km à l'heure-, les inondations de 2004, et le récent tsunami de décembre 2004 et les pluies torrentielles qui ont suivi celui-ci. Or, dans le pays, en dépit de ces événements, beaucoup d'individus et d'organisations demeurent réfractaires à l'idée de faire de la réduction des risques un objectif clé ou même à protéger leurs propres projets contre les aléas potentiels.

Entre-temps, les initiatives de développement ont été encore plusieurs fois victimes des catastrophes, et les ressources allouées aux projets de développement ont dû être déviées vers les efforts de réhabilitation. Conclusion: il est tout simplement nécessaire d'introduire la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement.

Une agence d'exécution du Comité national sur les catastrophes

En octobre 2004, un Secrétariat national pour la gestion des risques et des catastrophes a alors été établi au sein de la Présidence, avec à sa tête M. Michel Vielle en capacité de directeur général à plein temps. M. Michel Vielle est également le point focal pour la coordination des activités relatives aux catastrophes aux Seychelles.

Ce Secrétariat national opère en tant qu'agence d'exécution du *National Disaster Committee* (NDC) [Comité national sur les catastrophes]. Présidé par la Présidence, ce comité, qui , en principe, se réunit tous les deux à trois mois et tient aussi des réunions ad hoc, se compose de hauts responsables de la Présidence, de la Police/Sapeurs-pompiers, de l'armée, du Département de l'environnement, du Département des transports, du Département de l'administration territoriale, du Département de la culture et du Département de la santé.

Les rôles immédiats du Secrétariat sont, entre autres, les suivants**:**

- Revoir et finaliser un Plan national de préparation contre les catastrophes.
- Promouvoir une culture de sensibilité aux situations d'urgence aux Seychelles.
- Assurer la coordination, une coopération, la consistance et une synergie entre les activités de prévention/planification et de préparation.
- Promouvoir une meilleure utilisation des ressources et mener des actions de lobby pour mobiliser des ressources.
- Assurer la tenue d'activités de formation conjointe et de simulation de catastrophes.
- S'assurer de l'existence de plans internes de réponse et de préparation aux urgences aux niveaux ministériel et sous-préfectoral.
- Veiller à ce qu'une analyse des aléas soit réalisée, analyse concluante sur la position géographique, la fréquence, la probabilité (si la possibilité est confirmée) et l'impact potentiel des différents aléas/risques.
- Mettre au point des outils juridiques pour la préparation et la réponse aux catastrophes.

S'attaquer au problème de la réduction des risques de catastrophe

Pour pouvoir réaliser ces objectifs, le Secrétariat national a mis sur pied un Sous-comité sur la planification et la réponse aux catastrophes. Ce sous-comité est chargé de s'attaquer au problème de la réduction des risques de catastrophe de manière globale et d'assurer l'intégration de la mitigation des catastrophes dans les plans de développement.

Pour faciliter ce processus, cinq groupes de travail, formés à partir du sous-comité précité, se sont vus confiés respectivement les tâches suivantes:

Groupe de travail 1: Campagne *d'éveil des consciences et de*

sensibilisation de la population
Ce groupe est responsable des programmes d'éveil des consciences, d'éducation et de sensibilisation de la population. Une de ses premières tâches a été de préparer une exposition tenue lors de la Fête de l'indépendance en juin dernier, une exposition dont le succès a été fort acclamé. Des posters et des brochures ont été préparés et distribués et les visiteurs ont pu visionner des flash-back de catastrophes du passé à l'aide de matériels audiovisuels.

Groupe de travail 2: Système d'alerte précoce multi-aléa
Ce groupe explore les possibilités d'élaborer des protocoles pour un système national d'alerte précoce multi-aléa.

Groupe de travail 3: Planification & Réponse
Ce groupe explore les possibilités d'élaborer des Principes directeurs sur la prévention et la planification, principes directeurs susceptibles d'être incorporés au processus de planification et de développement. Ce groupe sera également chargé de voir comment dresser une cartographie des aléas et des zones à risque.

Groupe de travail 4: Communication
Ce groupe examine les infrastructures existantes de télécommunication disponibles pour la préparation et à la réponse aux catastrophes, et proposera un système fiable et rentable de télécommunication destiné à un nouveau Centre de commandement, système dont la fonction est de réseauter tous les services d'urgence et de première réponse autour d'un système unique.
Groupe de travail 5: Ce groupe est chargé de la mise en place d'un ***cadre juridique*** pour la gestion des catastrophes aux Seychelles.

Un fonds national pour les catastrophes

En 2005, le gouvernement seychellois a mis de côté une somme de 4 millions de dollars US à titre de Fonds national pour les catastrophes. Géré par le Secrétariat national pour la gestion des risques de catastrophe, ce fonds est également utilisé pour les activités de prévention, de mitigation et de préparation.

MADAGASCAR alloue un pourcentage de son fonds "Réponse aux chocs" à la réduction des risques

M. Jacky Roland Randimbiarison
Secrétaire exécutif
du Conseil national de secours (CNS),
Madagascar

Madagascar se joint à l'ONU/SIPC pour les efforts menés par celle-ci, aux niveaux régional et international, pour promouvoir la réduction des risques de catastrophe et l'intégration de celle-ci dans les activités de développement, particulièrement en Afrique

C'est dans ce cadre que le président de la République de Madagascar, M. Marc Ravalomanana, a, au nom de son pays, offert 20.000 dollars US à ONU/SIPC Afrique *(voir article en page 61)*.

Un tel geste de la part d'un dirigeant d'un pays africain moins avancé comme Madagascar est révélateur de l'importance accrue accordée à la réduction des risques de catastrophe pour le développement.

Il est vrai que la prévention des catastrophes commence à être comprise et prise en compte dans le monde entier. En témoignent les multiples initiatives et efforts annoncés lors de la 2e Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue en janvier dernier.

De la réduction des risques de catastrophe à Madagascar

Madagascar fait face à plusieurs aléas dont les plus fréquents sont les cyclones, les inondations, les incendies, l'invasion acridienne et la sécheresse. Le pays dispose d'une Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe (SNGRC) qui constitue le socle d'une « Loi sur la gestion des risques de catastrophe » adoptée par le Parlement malagasy en 2002 (quelques mois après l'arrivée de M. Ravalomanana au pouvoir). Madagascar est également l'un des premiers pays africains à incorporer la gestion des risques de catastrophe dans son DSRP (Document stratégique de réduction de la pauvreté) – encore une fois après l'arrivée de M. Ravalomanana au pouvoir.

Ceci étant, le système existant pour l'organisation des secours d'urgence est opérationnel. Dans toute l'organisation des secours, l'Etat, par le biais du Conseil national de secours (CNS) sous la tutelle du Ministère de l'intérieur et de la réforme administrative, assure la coordination de toutes les actions sur la base de la SNGRC susmentionnée.

Le CNS est présent, dans les plus brefs délais, sur le site victime pour constater les dégâts et apporter les premiers secours.

Par rapport aux informations récoltées, le CNS préside un comité technique (qui est aussi la plate-forme nationale) dénommé CRIC (Comité de réflexion des intervenants en catastrophe) regroupant toutes les parties prenantes : la Présidence, la Primature, les Ministères techniques, les agences d'exécution de l'ONU, les associations et ONG nationales ou internationales, les bailleurs de fonds. Certaines communautés religieuses sont représentées par lesdites associations ou ONG. Face aux aléas, les attributions et les tâches de chacun sont réparties au sein du CRIC suivant les moyens à la disposition de chacun.

Pour optimiser les actions à entreprendre, les parties prenantes omniprésentes dans les zones à risques assurent la coordination sur place avec les autorités locales et quelques responsables des structures décentralisées de secours au niveau de chaque unité administrative : région, district, commune et *fokontany* (village en milieu rural, quartier en milieu urbain).

Au cours de la mise en œuvre des opérations, des missions de suivi et d'évaluation sont organisées, et les résultats sont discutés et analysés au niveau central pour les actions de réajustement.

En cas de catastrophe naturelle ou anthropique, la Présidence de la République, la Primature et le Ministère de l'intérieur - représenté par le Conseil national de secours (CNS) - sont les destinataires des doléances ou requêtes de la population, le CNS étant le chef d'orchestre de l'organisation des actions.

Un fonds spécial dans le financement des projets

Les informations officielles diffusées par le CNS sont à la base des actions de rétablissement de la vie de la population victime. Tous les projets et les programmes existants puisent ces informations au niveau du CRIC.

M. Jacky Roland Randimbiarison, Secrétaire permanent du CNS

En 2004, nombreux sont les donateurs et intervenants qui se sont manifestés et ont offert diverses contributions - vivres et autres - pour faire revenir la vie de la population à l'état normal. Il en est de même pour la santé et l'agriculture par leurs apports en médicaments et en semences.

La même année, le Projet FID (Fonds d'intervention pour le développement) financé par la Banque mondiale a bénéficié d'un fonds spécial d'un montant de 50 millions de dollars US pour les dégâts cycloniques, et le Projet PSDR (Programme sectoriel de développement rural) un montant de 5 millions de dollars US.

L'acquisition des ces crédits additionnels a nécessité une modification des dossiers techniques des projets.

Le FID a alors assuré la réhabilitation des infrastructures sociales et socio-économiques de base détruites (écoles, centres de santé de base, adduction d'eau potable, marchés, ouvrages d'art, pistes rurales et même bâtiments administratifs). Le PSDR, quant à lui, s'est chargé de la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles.

Au début de l'année 2005, le sud du pays a été victime du passage de deux cyclones tropicaux « Ernest » et « Felapi ». Etant présent lors de la revue à mi-parcours du Projet FID, le CNS a demandé l'appui de la Banque mondiale sur des actions de réhabilitation des infrastructures. Cette dernière a donné son accord. Une nouvelle composante intitulée « Réponse aux chocs » est créée au sein du FID: un certain pourcentage du financement des projets est ainsi destiné aux actions de rétablissement de la vie normale de la population.

L'existence d'un tel pourcentage des projets destiné à la réduction des risques de catastrophe est fonda,ental car la planification s'étend au cycle complet suivant de développement des projets: Prévention – Prévision & Planification – Alerte - Interventions & Réhabilitation - Evaluation – Retour d'expérience

Satisfaction des populations victimes

Il est à noter que les populations victimes des impacts des catastrophe commencent à s'intégrer, par sa participation, à la gestion des risques de catastrophe. Ces populations n'hésitent d'ailleurs plus à exprimer leurs avis sur les interventions effectuées.

C'est ainsi que depuis le début de cette année 2005, nombreux sont les communes, districts ou régions qui ont envoyé des lettres de remerciements révélateurs du degré de satisfaction des populations victimes après les interventions.

Comment expliquer une telle satisfaction? Trois facteurs clés méritent d'être retenus : l'existence des structures précitées, la

participation des communautés à la base dans certaines régions à risques, la capacité de mobilisation au niveau central.

Enseignements tirés

La réduction des risques de catastrophe relève de tout un processus multisectoriel et multidisciplinaire faisant partie intégrante de la politique de développement du pays. Mais il ressort des expériences reçues et des observations effectuées, du moins à Madagascar, que les deux éléments suivants sont incontournables :

- *l'engagement politique* des responsables du pays et des parties prenantes dans la mise en œuvre des actions ;
- *la mobilisation de ressources* d'abord au niveau national dans l'intérêt de l'appropriation, ensuite au niveau international au nom de la solidarité et de l'implication des donateurs et des institutions financières internationales dans le développement national.

SENEGAL: Les journalistes à l'école de la prévention des catastrophes

M. Abdoulaye Ndiaye
Directeur de la protection civile,
Ministère de l'intérieur,
Dakar, Sénégal

Dans le cadre des programmes de renforcement des capacités à la prévention des catastrophes, les professionnels de l'information, membres de l'Association des communicateurs en environnement et développement durable (ACED), ont participé, les 22 et 23 mars 2005, à un atelier intitulé « Protection Civile – Environnement – Médias » organisé par la Direction de la protection civile du Ministère sénégalais de l'intérieur. Au terme des travaux, les journalistes ont adopté un plan d'action et émis certaines recommandations.

« Les médias ont une mission importante à exercer dans le cadre de l'information et de la sensibilisation des populations en matière de prévention des catastrophes et de protection de notre environnement, » a déclaré M. Abdoulaye NDiaye, le Directeur de la Protection Civile au Sénégal. C'était le 22 mars 2005, à l'occasion de l'ouverture de l'Atelier en question.

Quant au représentant du Syndicat des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal (Synpics), il s'est appesanti sur le naufrage du bateau « Le Joola » survenu le 26 septembre 2002, naufrage qui s'est traduit par d'importantes pertes en vies humaines et des dégâts considérables.

Cadre de partenariat, plan d'action

Selon le dirigeant syndical, « cette catastrophe et les calamités telles que la désertification, les feux de brousse, le péril acridien, l'érosion côtière, les inondations, les tempêtes, les pollutions marine et urbaine, les catastrophes chimiques, les effondrements de bâtiments, les accidents de transport, interpellent certes l'Etat mais également les journalistes ».

Les thèmes introduits par les représentants de l'Administration et des journalistes, ont porté sur :

- « La politique de prévention des risques au Sénégal » par le représentant de la Direction de la Protection Civile ;
- « L'organisation des secours en cas de catastrophe » par le représentant du Groupement national des sapeurs-pompiers ;
- « Le traitement radiophonique de l'information en matière environnementale» par le représentant de la Radiodiffusion télévision sénégalaise (média public) ;
- « Médias et zones à risques » par le représentant de « Sud Quotidien » (média privé) ;
- « Comment communiquer avec la presse en cas de survenue d'une catastrophe » par le Directeur de la station « FM Environnement » (média privé).

Au terme de leurs travaux, les représentants de l'Association des communicateurs en environnement et développement durable et ceux de l'Administration ont défini un cadre de partenariat et élaboré un plan d'actions à court terme dont le suivi de la mise en œuvre est assuré par un comité de pilotage présidé par le directeur de « FM Environnement ».

Les recommandations formulées à l'issue de l'Atelier ont porté, entre autres, sur les points suivants : développement de la culture de la prévention des risques à tous les niveaux ; implication des journalistes dans la définition et la mise en œuvre des stratégies, programmes et politiques en matière de prévention des catastrophes ; insertion de la prévention des catastrophes dans les stratégies, politiques et programmes de

développement durable et de lutte contre la pauvreté et organisation de sessions de formation et de visites sur les sites à risques.

Recommandations

1. Meilleure compréhension des questions de protection civile, en particulier de prévention des catastrophes

- Renforcement des capacités des professionnels de l'information et de la communication:
- Organiser des sessions de formation sur les méthodes de gestion des risques majeurs : accidents industriels, accidents domestiques, noyades, épidémies, accidents de transport, etc.
- Organiser des visites de terrain sur les zones à risques.
- Développer les connaissances des membres de l'ACED et du Synpics.

2. Traitement de l'information en matière de prévention de catastrophes

- Renforcement des capacités des professionnels de l'information et de la communication.
- Organiser des sessions de formation sur la gestion de l'information en cas de crise et de catastrophe.
- Développer les connaissances des membres de l'ACED et du Synpics.

3. Meilleure prise en compte des questions de protection civile dans les organes de presse

- Plaidoyer auprès des services de l'Administration.
- Elaborer un guide des journalistes sur la prévention des catastrophes.
- Plus grande disponibilité des services de l'administration envers les représentants des médias.

4. Information, éducation des populations

Sensibilisation

- Impliquer l'ACED dans la définition et l'exécution des programmes de prévention.
- Faire participer l'ACED aux exercices de mise en œuvre des plans ORSEC.
- Associer les journalistes au séminaire de restitution des résultats de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobé (Japon) en janvier 2005.
- Associer les leaders d'opinion.
- Développer la culture de prévention des risques au niveau de la population.
- Associer les professionnels de l'information et de la communication au séminaire sur la mise en place d'une plate-forme nationale sur la prévention des risques au Sénégal.
- Impliquer les journalistes dans la définition d'une stratégie intégrée de prévention des catastrophes au Sénégal.
- Renforcer la cellule Information - Relations Publiques des plans ORSEC.
- Demander la création d'une fréquence radio à l'Agence de régulation des télécommunications (ART), fréquence utilisable uniquement en cas de situation d'urgence.

Développement de la culture de la prévention des risques au niveau de la population

- Mettre à contribution les médias privés par la diffusion de l'information en cas de situation d'urgence.
- Organiser des émissions radiophoniques et audiovisuelles sur la prévention des catastrophes, en français et dans les langues nationales.
- Impliquer davantage les professionnels de l'information et de la communication à l'organisation des Journées mondiales sur la prévention des catastrophes, organisées notamment par l'ONU et l'Organisation internationale de Protection Civile (OIPC).

5. Meilleure implication de l'ACED aux activités de prévention des catastrophes

Décentraliser

- Renforcer l'ACED avec les pôles régionaux.
- Créer une Division de la communication à la Direction de la protection civile.
- Renforcer les relations entre l'ACED et le bureau de Relations publiques des sapeurs-pompiers.
- Organiser des rencontres entre les pôles régionaux et les commissions régionales de la protection civile.

6. Suivi du plan d'action

- Appropriation du plan d'action.
- Evaluation.
- Mettre en place un comité de pilotage.
- Promouvoir le plan d'action auprès du Gouvernement, du Synpics, des partenaires au développement, etc.
- Réaliser un press book et un rapport d'activités. ■

GABON: Un cas de réussite de la réduction des risques de catastrophe dans la capitale

Dr Evelyne Solange N. Loubamono
Directeur général adjoint
au Ministère de l'environnement,
Libreville, Gabon

Libreville, la capitale du Gabon, se définit par une multitude de bassins versants dont les principales rivières se jettent dans l'Estuaire du Como. Parmi ceux-ci, cinq ont été dénombrés, qui constituent à l'heure actuelle une véritable préoccupation pour les dirigeants. En effet, au fil des ans, les fonds des vallée de ces rivières ont été occupés progressivement par les populations démunies matériellement et financièrement venues de l'intérieur du pays sous l'impact de l'exode rural, à la recherche du bien-être en vue de satisfaire la question de survie.

La forte implantation de ces populations dans ces fonds de vallée a transformé ces milieux en véritables zones à risque où se développent tous les risques sociaux. Ces populations ont été ainsi depuis toujours exposées en permanence aux risques d'inondations annuelles qui accentuent davantage leur vulnérabilité. Ces milieux instables sont devenues de véritables complexes et bassins de risques où se déclenchent et évoluent de nombreux risques en interaction, notamment les inondations, les érosions, les pollutions, etc.… Parmi ces bassins versants à risque, la Batavéa a bénéficié de mesures préventives pour pallier aux manifestations des phénomènes d'inondations annuelles.

Origines et manifestations des inondations de la vallée de la Batavéa

La vallée de la Batavéa regroupe une population importante implantée massivement et de manière disparate dans le lit d'inondation et sur les versants instables de nombreux sous-affluents de premier ordre de la rivière et en amont du cours d'eau. Cette population provient des neuf provinces du Gabon. Elle s'est implantée dans les zones abandonnées que sont les fonds de vallées marécageux qui n'ont toujours pas fait l'objet d'un réel attrait. Cette population qui ne cesse de s'accroître est de ce fait exposée aux inondations annuelles qui sévissent avec acuité pendant les deux saisons pluvieuses de septembte-décembre et de mars-juin. Ces inondations sont liées aux précipitations importantes qui tombent sur la ville et particulièrement sur l'ensemble du bassin versant. Elles sont accentuées par les implantations humaines effectuées de manière disparate dans le lit d'inondation qui entraînent le rehaussement du niveau de base de la rivière et du débit du cours d'eau pendant les saisons pluvieuses.

Cette situation est à l'origine des inondations de plus en plus fréquentes et souvent catastrophiques.

En outre, la production des déchets provenant des nombreuses activités ménagères, des garages, des hôpitaux, des usines, des morgues, etc. déversés sans aucun traitement dans les cours d'eau transformés en dépotoirs, notamment dans la vallée de la Batavéa, entraînent des modifications hydrodynamiques du cours d'eau par une sédimentation importante. La Batavéa est devenue ainsi un véritable bassin de risques où les laisses de crues, notamment les déchets hétéroclites, charriés et déposés en période inondable, accentuent le processus de pollution qui amplifie le phénomène des inondations.

De ce fait, le processus d'inondations annuelles devient de plus en plus fréquent dans la vallée de la Batavéa. Mais, de tout temps, même en absence d'une occupation humaine importante de la vallée, les inondations se sont toujours manifestées avec beaucoup d'acuité et ont entraîné des impacts aussi bien sur le milieu physique que sur les hommes. Les enfants ont toujours été la classe d'âge la plus vulnérable.

Impacts sur le géosystème, le sociosystème et l'Homme

L'application de mesures préventives dans la vallée de la Batavéa s'est avérée plus que jamais urgente. En effet, les impacts de la manifestation de ce phénomène sur le géosystème, le sociosystème et sur l'homme ont toujours été importants.

Sur le géosystème, les inondations entraînaient la prolifération d'espèces végétales dont la croissance est au départ favorisée par la morphologie de ce fonds de vallée. Elles s'accompagnaient souvent d'érosions importantes. Sur le sociosystème, les habitations de fortune étaient souvent emportées, ainsi que les ponts de bois servant de passage d'une rive à une autre. Sur les hommes, la force du courant entraînait des pertes humaines, les enfants particulièrement, et les noyades répétitives. Sur le plan sanitaire, la période inondable accentue le risque sanitaire, notamment les maladies hydriques: la bilharziose, la typhoïde, l'hépatite virale, la dysenterie, la diarrhée. Les risques d'épidémie sont à cet effet importants. Le développement du paludisme favorisé par la création des mares constitue un véritable risque sanitaire pour les populations.

En outre, certaines sections de cette vallée représentent les zones privilégiées de prolifération de reptiles.

En période pluvieuse, elles sont entraînées par les eaux vers les habitations où ils s'enfouissent et s'enroulent sous les lits dans les coins obscurs. Ils constituent à cet effet un véritable danger pour les populations qui en sont exposées. Le risque sanitaire s'accentue ainsi sous l'impact des morsures sur les populations par les reptiles.

Succès des mesures préventives

Face à la montée des risques et dans l'optique de remédier aux effets des manifestations des risques naturels d'inondations, les autorités en place ont décidé d'appliquer des mesures préventives efficaces basées sur la protection de quelques sections du bassin versant par la création d'un système de canalisation de la section aval jusqu'à l'exutoire et de quelques parties des sous affluents de la rivière. Cette mesure visait aussi l'assainissement d'une partie de la zone insalubre en vue d'améliorer à terme le cadre de vie des populations. Cette canalisation a permis ainsi d'atténuer les phénomènes d'inondation qui sévissaient avec acuité dans le fonds de cette vallée. Durant les périodes inondables, on assiste aux phénomènes crues sans grande importance. En dépit des inondations ponctuelles observées très souvent à l'exutoire, ces phénomènes n'ont plus été suivis de conséquences graves telles que les pertes humaines ou les noyades. Ces inondations catastrophiques ont été atténuées.

Les mesures préventives mises en place ont constitué, à cet effet, un réel succès en dépit de la croissance et de l'accumulation des déchets dans de nombreuses sections du cours d'eau qui entraînent la montée rapide des eaux dans cette zone. A l'exutoire, le phénomène de crues est accentué par le processus ponctuel du flux marin qui repousse les eaux continentales. Les crues dans cette zone sont fréquentes.

La réalisation de ce canal a été faite en tenant compte de la crue maximale, c'est-à-dire la crue de projet. Ce qui a concouru à atténuer le phénomène des risques d'inondation dans ce cours d'eau. Le système de canalisation a contribué ainsi à amortir le phénomène de crues.

La mesure préventive mise en place ne constitue qu'un élément de la prévention. Il serait judicieux, en vue de parvenir à des résultats plus conséquents, d'appliquer les autres aspects de la prévention telles que la précaution. Pour y parvenir, la sensibilisation des populations aux risques encourus dans ces zones à risque est à cet effet nécessaire.

Bref regard sur certaines préoccupations liées aux catastrophes hydro-météorologiques en Afrique

M. Yinka R. Adebayo
Administrateur hors classe chargé de la planification stratégique,
Organisation météorologique mondiale (OMM),
Genève, Suisse

Plus de 90 % des catastrophes naturelles sont d'origine hydro-météorologique. Cela, on le sait. Mais que les changements climatiques pourraient poser des problèmes encore plus graves pour l'Afrique? On n'en a souvent qu'une vague conscience. L'article ci-après appelle l'Afrique à plus de vigilance…

L'un des défis les plus pressants qui se posent aujourd'hui à l'Afrique est celui de l'allégement de la pauvreté engendrée, entre autres, par l'insécurité alimentaire et la gestion non durable des ressources agricoles et naturelles.

Vu que les activités socio-économiques de divers pays africains reposent surtout sur l'agriculture, et que l'agriculture est généralement le secteur le plus sensible à la variabilité du temps et du climat, on ne soulignera jamais assez le rôle joué par les conditions météorologiques et climatiques dans le développement durable. Et on ne peut que se persuader de la nécessité de prêter attention aux politiques et aux activités opérationnelles touchant à certaines préoccupations liées aux catastrophes hydro-météorologiques. Des efforts supplémentaires devraient donc être

M. Yinka R. Adebayo

investis dans des recherches plus performantes et une planification adéquate. Cela d'autant plus que les effets adverses du temps et du climat sur les vies humaines et les biens ne sont pas étrangers à un grand nombre de problèmes de développement en Afrique.

Plus de 90 % des catastrophes naturelles sont d'origine météorologique ou hydrologique

Si la nécessité de s'attaquer aux problèmes liés aux catastrophes naturelles s'apprécie donc mieux à la lumière de la variabilité du climat, on peut également en dire autant de l'impact possible des changements climatiques, surtout dans la période actuelle. Les changements climatiques, du fait de leurs effets prévisibles sur le bien-être de l'Homme et l'environnement, sont indubitablement, et tout simplement, une des préoccupations majeures de notre temps.

Il est donc nécessaire d'examiner un certain nombre de préoccupations fondées sur une bonne intelligence du fonctionnement des phénomènes climatiques aux niveaux régional et mondial. Cela en vue de réponses adéquates à des scénarios actuels et à des anticipations du futur.

Une de ces préoccupations a trait à l'effet probable des changements climatiques sur la nature, l'ampleur, la couverture spatiale et la périodicité des catastrophes d'origine hydro-météorologique. Mais malheureusement, nous avons encore du chemin à faire pour bien comprendre et gérer les catastrophes naturelles déjà connues sous les scénarios météorologiques et climatiques actuels.

Notons, en passant, que les statistiques de ces dernières décennies font état du fait significatif suivant : plus de 90 pour cent de toutes les catastrophes naturelles sont d'origine météorologique ou hydrologique, et l'impact de ces catastrophes sur les moyens d'existence est plus lourd en Afrique que sur les autres continents.

Les changements climatiques pourraient poser de plus graves problèmes à l'Afrique

Mais revenons aux changements climatiques. Le Troisième Rapport d'évaluation du « Groupe intergouvernemental d'OMM/PNUE1 sur les changements climatiques » prévoit un réchauffement de la planète de l'ordre de 1.4 à 5.8 degrés Celsius pendant les 100 prochaines années.

De tels changements climatiques vont en principe engendrer, en Afrique, un cycle hydrologique plus rigoureux caractérisé probablement par un nombre plus élevé de sécheresses graves en certains endroits et de grandes inondations en d'autres.

Cela tient au fait que de petits changements au niveau des moyennes climatiques peuvent produire des changements relativement importants au niveau de la fréquence des événements climatiques extrêmes comme l'inondation et la sécheresse. Sur les zones côtières par exemple, une montée du niveau de la mer, combinée à des marées de tempête et à une marée haute, peut provoquer de grandes inondations côtières comparables à celles rencontrées régulièrement sur les grandes villes côtières d'Afrique de l'Ouest.

Dès lors, il est tout à fait normal de conclure que les changements climatiques peuvent poser des problèmes encore plus graves à l'Afrique. Les sécheresses rencontrées au Sahel à la fin des années 60 et au début des années 70 confirment ces craintes. De même que ces catastrophes naturelles récentes d'origine climatique qui avaient un impact certain sur les populations et leurs biens : elles sont suffisamment graves pour attirer l'attention des scientifiques et des décideurs sur des problèmes liés au temps et au climat.

Au nombre de ces catastrophes naturelles récentes est, entre autres, cette sécheresse grave qui s'est abattue, dans un passé récent, sur plusieurs parties de la Corne de l'Afrique ainsi qu' en Afrique orientale et australe.

Autre cas récent toujours en Afrique: ces grandes inondations de l'an 2000 au Mozambique qui ont réduit de plus de 10 pour cent le produit national brut (PNB) de ce pays. Et que dire de ces cyclones tropicaux qui représentent une menace constante pour les pays insulaires de l'Océan indien ?

Encore une fois, les plus touchés sont les sociétés fortement tributaires de l'agriculture - et la majeure partie du continent africain relève de cette catégorie. Elles sont les plus touchées parce qu'elles sont moins aptes à faire face aux caprices des conditions climatiques du fait d'un savoir-faire technologique limité et des options économiques réduites, et du fait qu'elles ont des problèmes de capacité au niveau des ressources humaines, leurs compétences n'étant pas suffisamment compétitives sur le marché économique mondial.

Les points scientifiques « essentiels » méritent une attention adéquate et constante

Au vu de ce qui précède, une collaboration s'avère nécessaire entre les nations, notamment au niveau du commerce, du transfert des technologies et du renforcement des capacités.

Un telle collaboration est également requise entre ceux engagés dans les travaux de projection des changements climatiques, les études d'impact et les stratégies de réponse dans le cadre de la prévention des catastrophes. Il est alors urgent d'appliquer des mesures relatives à la planification environnementale, à la mise en commun des données et des informations, à des systèmes améliorés d'observation, à l'échange d'informations sur les meilleures pratiques, à une coopération technique renforcée et à une coopération étroite avec les décideurs et le secteur privé.

Un certain nombre d'idées existent quant à la manière de distiller les bonnes informations pour les passer ensuite aux consommateurs/utilisateurs ciblés. Il est donc nécessaire de voir comment renforcer les capacités. D'ailleurs, les problèmes les plus importants se ramènent généralement aux besoins en matière de formation et d'infrastructure.

Par ailleurs, sur la base des preuves scientifiques disponibles, la question est aussi de savoir comment amener

les décideurs à adopter des politiques adéquates et applicables. Ainsi, en s'attaquant à ces problèmes relatifs aux catastrophes liées au temps, à l'eau et au climat, nous devons, entre autres choses, veiller à continuer d'accorder toute l'attention qu'il faut aux points scientifiques essentiels en appuyant la mise en place des infrastructures nécessaires aux alertes précoces et aux analyses qui s'y rattachent. Opter pour le contraire revient tout simplement à laisser des vies humaines, des biens ainsi que l'environnement à la merci des caprices destructrices de la nature.

Le défi qui se pose à l'Afrique

Au vu du péril engendré par une certaine résignation face à la pesanteur des problèmes socio-économiques, il revient aujourd'hui aux pays africains de faire un usage accru des produits préparés par la communauté des hydro-météorologues, agir avec une plus grande efficacité, et parler à plus haute voix de la nécessité d'optimiser les opportunités non exploitées créées éventuellement par des conditions météorologiques et climatiques favorables.

Le défi et le problème gravitent par conséquent autour de la question suivante: où se trouvent-elles toutes ces excellentes opportunités à saisir? Il revient aux décideurs - et aux techniciens -, où qu'ils soient (dans le cadre de leurs contributions à la société), de les identifier et d'en tirer une stratégie efficace de mise à profit de ces opportunités, cela dans le meilleur intérêt de l'humanité.

Il est donc essentiel, surtout en Afrique, de porter un regard plus conscient sur toutes les opportunités existantes. Cela d'autant plus qu'on n'a pas fait grand cas, pendant de nombreuses années, des effets variés des conditions atmosphériques, sous prétexte que l'humanité, les espèces biologiques en général savent vivre sous différentes conditions météorologiques et climatiques. Mais fort heureusement, sous la pression des grandes forces économiques et technologiques ainsi que celle d'une sophistication accrue au sein de la société, le monde a fini par se rendre compte que les ressources atmosphériques ne sont pas inépuisables, et qu'elles ont un impact considérable sur toute entreprise humaine ainsi que sur l'environnement.

En bref, le véritable défi qui se pose est de savoir comment œuvrer avec les départements hydro-météorologiques pour une plus grande visibilité de la nécessité des alertes précoces hydro-météorologiques au sein des divers secteurs d'activité de la société. Au départ donc, il s'agit d'une affaire de coopération.

Nouveau programme de l'OMM sur la prévention et la mitigation des catastrophes

A ce sujet justement, l'un des plus grands exemples de mécanismes de promotion de la coopération mondiale est l'OMM, dont les infrastructures, considérables, s'étendent au monde entier, particulièrement chez les 187 pays, Etats et territoires membres qu'elle compte (du moins en 2004). La coopération entre les membres de l'OMM a favorisé une meilleure compréhension des conditions météorologiques, climatiques et des ressources aquifères au meilleur profit du bien-être de l'humanité et de l'environnement.

Puisque des efforts supplémentaires plus considérables sont requis pour une meilleure couverture des terres et des océans en termes de collecte de données, mais aussi de formation des ressources humaines, il va sans dire que le renforcement des capacités reste crucial. Conscient de la multiplication rapide de ces besoins, l'OMM a mis en place un « Programme pour la prévention et la mitigation des catastrophes ». Approuvé par le 14e Congrès météorologique mondial tenu en 2003, ce Programme est appelé à jouer un rôle très significatif. Il se propose, entre autres, de contribuer à l'identification des grandes menaces et des mesures adéquates à prendre à différents niveaux.

Le Programme a été également conçu pour promouvoir l'échange de connaissances et d'expériences. Et au niveau national, il renforcera les capacités des Services de météorologie et d'hydrologie pour en faire des éléments essentiels des infrastructures nationales de réduction des risques de catastrophe et d'une planification socio-économique élargie.

Ce Programme promeut également la mise en place de partenariats adéquats et synergiques aux niveaux international, régional et national, cela dans l'optique d'une mise en commun des connaissances, des expériences et des compétences des différentes organisations impliquées dans la réalisation d'objectifs communs.

L'Afrique devrait faire le meilleur usage possible du programme de l'OMM

En bref, ce Programme fait partie de ces opportunités mentionnées précédemment. Il serait donc profitable à l'Afrique d'en faire le meilleur usage possible. Cela nous permettrait, à nous tous, de parvenir à de meilleures prestations aux niveaux national et international.

Les résultats attendus de ce Programme de l'OMM se ramènent à ceci : une réponse plus performante et plus efficace à des besoins humains réels, notamment ceux relatifs à la protection de la vie, de l'environnement et du développement socio-économique.

Il est à noter que d'autres programmes sur les catastrophes naturelles sont en cours. Ce Programme de l'OMM ne vise qu'à renforcer ces autres actions.

Et puisque les pays africains sont en mesure de tirer un maximum de profit des activités de ce Programme, il serait peut-être opportun que tous les intervenants œuvrent ensemble pour s'assurer que ledit Programme ait un impact maximal sur les activités de développement en Afrique. ■

1 Organisation météorologique mondiale/ Programme des Nations Unies pour l'environnement

REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE, GOUVERNANCE & DEVELOPPEMENT

Les besoins informationnels du Nigeria

Professeur 'Bola Ayeni
Université d'Ibadan, Nigeria

La prévention commence par l'information. Oui. Mais elle se poursuit également avec l'information. Y compris celles relatives à la gouvernance et au développement. L'article ci-après est un extrait d'un exposé plus exhaustif sur les besoins du Nigeria dans ce domaine.

La contexture écologique, économique, politique et sociale d'un peuple influe généralement sur les causes et les effets des catastrophes, que celles-ci soient naturelles, technologiques, biologiques ou provoquées par des conflits internes. Ainsi, certaines activités et actions de l'Homme peuvent mener à des catastrophes mondiales de grande envergure comme le tsunami du 26 décembre 2004 dans l'Océan indien. Le facteur humain qui intervient dans les causes de la montée du niveau de la mer ou de l'aggravation du déboisement peut carrément avoir des résultats désagréables. Les menaces d'une tragédie écologique d'origine anthropique se font en effet de plus en plus pressantes, de même que la pression exercée par la surpopulation sur l'environnement.

Entre-temps, l'approche traditionnelle de la gestion des catastrophes se résume à l'apport d'assistance après les catastrophes. Il s'agit là certes d'une activité extrêmement importante mais qui s'avère cependant insuffisante. Se limiter à cette seule approche ne constitue pas une réponse agressive et volontaire au besoin de réduire l'impact des catastrophes à venir sur la population et l'environnement. Les courants de pensée actuels, dans le domaine de la gestion de catastrophes, font donc état de la nécessité d'un nouveau paradigme axé sur la réduction des risques de catastrophe et impliquant la participation des administrations et des communautés locales dans la gestion de l'impact des catastrophes (Shaw & Okasaki, 2004).

Dans le cadre de ce paradigme émergent, les pays et les communautés doivent accorder une importance plus grande à une approche globale de la réduction des risques de catastrophe. Une telle approche fait intervenir une évaluation des risques, la réduction des risques, l'alerte précoce et la préparation contre les catastrophes, tout cela pour réduire de manière efficace les coûts sociaux, économiques et écologiques des catastrophes.

Rapport entre réduction des risques de catastrophe, gouvernance et développement

Il est à noter tout d'abord que les catastrophes ne sont pas des faits isolés : elles résultent de divers processus d'accumulation de risques dont les causes profondes résident dans les décisions actuelles, récentes et passées prises en matière de développement. Elles résultent de la combinaison entre aléas – qui sont des événements ou des processus susceptibles de causer des dégâts – et vulnérabilité de la population à ces aléas (DFID, 2004). Si une catastrophe peut se produire du fait d'un seul aléa, les catastrophes importantes sont cependant la somme de nombreux événements de moindre importance provoqués par un ensemble d'aléas. L'impact des cyclones ou des séismes peut, par exemple, à leur tour provoquer des glissements de terrain et des feux. Et la plupart des aléas sont des produits du processus de développement. Mais les catastrophes sont également de plus en plus perçues comme des menaces potentielles sur les initiatives de développement durable et de réduction de la pauvreté, ainsi que sur la réalisation des objectifs de développement.

Réduction des risques de catastrophe

La réduction des risques de catastrophe cherche à anticiper les catastrophes et à mettre en place, après l'apparition d'une catastrophe, un processus de réhabilitation qui rétablit la capacité locale de résistance aux futures catastrophes. La réduction des risques de catastrophe se focalise, par conséquent, sur les politiques et les pratiques qui réduisent au minimum les pertes dues aux catastrophes, cela à travers des interventions visant à réduire au minimum les aléas, à réduire le degré d'exposition et de sensibilité aux aléas et à améliorer la capacité de réponse et d'adaptation.

Gouvernance

Le terme "gouvernance" renvoie généralement à l'ensemble des instruments utilisés par la population d'un Etat partageant des valeurs fondamentales communes pour s'administrer au moyen de lois, de règles et de règlements dont l'application est assurée par l'appareil étatique (ONU/SIPC, 2004). Elle implique un système de valeurs, des politiques et des

institutions sur la base desquels la société gère ses affaires économiques, politiques et sociales à travers une interaction entre l'Etat, la société civile et le secteur privé. Elle implique également des processus et des institutions à travers lesquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits, remplissent leurs obligations et règlent leurs disputes.

Une bonne gouvernance se traduit par l'existence d'un engagement politique et d'institutions solides en tant que dispositifs clés de la réussite d'une réduction efficace et durable des risques de catastrophe. Une bonne gouvernance ferait, par exemple, de la réduction des risques de catastrophe une priorité en matière de politique, alloue les ressources requises pour réduire les risques de catastrophe, met en application les mesures de réduction des risques de catastrophe, établit la responsabilité des échecs, et facilite la participation de la société civile. Une bonne gouvernance établit également des rapports plus directs entre les composantes économiques, politiques et administratives de la gouvernance et de la réduction des risques de catastrophe. Cela à travers des politiques, la planification, à des cadres juridiques et réglementaires appropriés, et à travers une mobilisation de ressources, des organisations et des structures.

En l'absence d'une bonne gouvernance s'établissent les conditions qui conduisent les populations émigrer à tout prix, à se disputer sur des questions foncières ou d'autres ressources, à s'engager dans des guerres civiles, dans des conflits ethniques ou dans d'autres formes de troubles. Ces conditions sont davantage aggravés par la pauvreté, la surpopulation et la pression sur l'environnement (Diamond, 2005).

Développement

Sans verser dans la polémique sur le sens et l'interprétation du terme "développement", entendons par "développement" une croissance économique qui s'accompagne d'une amélioration du niveau de vie. Développement est donc synonyme d'amélioration au niveau de la société en termes d'accès aux services sociaux, d'acquisition de biens économiques, d'une plus grande productivité et d'une réduction des vulnérabilités (ONU/SIPC, 2004). Le rapport entre développement et catastrophe est mis en évidence dans le Tableau 1 ci-après.

Le Tableau 1 en question est important car il met en relief la vérité suivante : une catastrophe peut freiner ou promouvoir le développement selon la gestion de son impact par les instances décisionnaires et exécutives de l'appareil étatique. Si le développement est entrepris de manière positive, par exemple en améliorant l'accès aux nouvelles technologies ou en introduisant celles-ci, alors il peur aider à réduire les risques, et les catastrophes elles-mêmes peuvent créer des opportunités pour introduire des améliorations au développement lui-même.

Les questions abordées dans ce Tableau 1 aident à harmoniser et à systématiser les divers éléments nécessaires à une réduction générale des risques de catastrophe. Et du fait qu'elles constituent un ensemble de critères de référence pour l'efficacité des mesures de réduction des risques de catastrophe, et qu'elles constituent également un outil de suivi des progrès réalisés, elles nous donnent une idée de l'ensemble des données et des informations requises pour une réduction des risques de catastrophe, la gouvernance et le développement.

La place de l'information

Mention a été faite précédemment de la nécessité d'un nouveau paradigme au niveau de la conceptualisation de la gestion des catastrophes et de la nécessité, pour un tel paradigme, de se focaliser sur la réduction des risques sans toutefois négliger les éléments Assistance et Réponse rapide. Ce nouveau paradigme (voir Ariyabandu *et al*, 2005) percevrait les catastrophes comme faisant partie de l'écologie qui devrait être plutôt gérée que contrôlée. En outre, il traiterait les catastrophes en tant que problèmes de développement et de gouvernance, et rendrait les gouvernements et les administrations locales réceptifs, sensibles et responsables vis-à-vis des requêtes, des doléances, des besoins et des droits des communautés et des zones sujettes aux catastrophes.

Il ressort de ceci que les politiques de gestion de catastrophes devraient être redéployées vers la réduction des vulnérabilités plutôt que vers la réponse sous forme d'indemnisation et d'assistance. Les stratégies de gestion des catastrophes comprendraient alors des mesures relatives à la construction (construction de digues, de bâtiments résistants, etc.) et des mesures non relatives à la construction telles que le renforcement des droits et du pouvoir de négociation des communautés et des groupes les plus vulnérables. Enfin, les communautés sujettes aux catastrophe seraient impliquées équitablement dans le processus de prise de décisions relatives aux catastrophes et à celui de la planification, de la mise en œuvre et du suivi du développement.

Par ailleurs, les études sur la réduction des risques et sur les vulnérabilités occuperaient alors une place honorable au sein de la gestion des catastrophes. Et la nature complexe et à facettes multiples des catastrophes prendrait toute son importance, nature particulière qui requiert des analyses et des solutions sous diverses perspectives : sociale, économique et environnementale.

La première étape, dans l'identification des besoins d'information sur les risques liés aux aléas naturels, serait alors menée dans le cadre du processus de revue de l'état de l'environnement. Une telle revue fait intervenir une collecte

Tableau 1: Rapport entre *développement et catastrophe*

Les catastrophes limitent ou détruisent le développement	• Destruction de biens matériels et diminution de la capacité de production, de l'accès au marché et des intrants. • Dégâts sur les infrastructures et érosion des moyens de subsistance et de l'épargne. • Destruction des infrastructures sanitaires et d'éducation, et impact nuisible sur le personnel affecté au développement. • Des morts, des handicapés ou des migrations au sein de la force productive de travail.
Le développement génère des risques de catastrophe	• Pratiques de développement non durable menant à des conditions de travail dangereuses et à la dégradation de l'environnement. • Un développement qui crée des inégalités, favorise l'isolement social ou l'exclusion politique.
Le développement réduit les risques de catastrophe	• Accès à l'eau potable et à des aliments sains à la consommation, ainsi qu'à des habitats sûrs qui, tous ensemble, améliorent la résistance de la population face aux catastrophes. • Le commerce équitable et la technologie peuvent réduire la pauvreté, et la sécurisation sociale peut réduire les vulnérabilités. • Le développement peut renforcer les communautés et accroître leurs chances de pouvoir participer et s'impliquer dans la prise de décisions, aider à la reconnaissance de groupes exclus comme les femmes, et améliorer la capacité éducative et sanitaire.
Les catastrophes créent des opportunités de développement	• Environnement favorable au plaidoyer en faveur de mesures de réduction de risques de catastrophe. • Meilleure volonté d'allocation de ressources de la part des décideurs au lendemain d'une catastrophe. • La réhabilitation et la reconstruction créent des opportunités pour l'intégration de mesures de réduction de risques de catastrophe.

Tableau dressé à partir de l'ouvrage intitulé "Reducing Disaster Risk: A Challenge for Development" [Réduire les risques de catastrophe: un défi pour le développement] (PNUD 2004, p.20)

des informations sur les aléas potentiels et sur la probabilité d'apparition des aléas. Elle fait également intervenir une première évaluation des vulnérabilités.

L 'idéal serait que l'analyse environnementale portant sur les aléas comprenne une collation des données de base aux niveaux local, étatique (celui des Etats fédérés du Nigeria), régional et national. L'évaluation des aléas naturels et des vulnérabilités qui s'y rattachent seraient alors menée dans le cadre de toutes les autres formes d'évaluation de projet. Des études complètes d'impact environnemental seraient nécessaires pour les nouveaux projets mis en œuvre dans les endroits à haut risque.

Il faudrait par ailleurs renforcer la communication, le dialogue et le partage d'informations relatives aux vulnérabilités et aux initiatives et responsabilités en matière de réduction des risques entre les agences responsables de la gestion des aléas et des catastrophes. Ces agences devraient mettre en place, sous une forme ou une autre, des points focaux chargés d'émettre des directives générales sur l'évaluation et le traitement des risques liés aux aléas naturels, et, par conséquent, de disséminer les informations qui s'y rattachent.

Suivi-Evaluation

Les besoins d'information de l'activité Suivi-Evaluation seraient également d'une importance particulière pour la prévention des catastrophes. Et des méthodes de collecte et d'analyse de données (pour les activités de suivi-évaluation) doivent être élaborées. Certaines directives sont notamment requises sur l'identification d'indicateurs appropriés pour les différentes formes que les catastrophes peuvent prendre.

Toutefois, les systèmes d'alerte précoce et d'information sont des outils clés de l'atténuation de l'impact des catastrophes. Et des efforts considérables doivent encore être faits au Nigeria pour améliorer l'apport d'informations à court terme anticipant les événements climatiques extrêmes, les crues soudaines, les éruptions volcaniques et les crises alimentaires. Ce sont là des informations qui permettent de prendre à temps des actions opportunes de gestion de catastrophes.

Par ailleurs, il faudrait également des systèmes d'information pour appuyer une évaluation et un suivi à plus long terme des risques. De tels systèmes devraient se focaliser tant sur les vulnérabilités que sur les aléas afin qu'elles puissent servir de base à des initiatives de réduction des risques de catastrophe menées dans le cadre du développement.

L'effort considérable mis, dans plusieurs parties du continent africain, dans les systèmes d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire ont généralement porté leurs fruits en ce qui concerne l'évaluation à temps des conditions saisonnières pour les récoltes et les pâturages. Ces systèmes ont débouché sur des estimations des stocks alimentaires nationaux et, plus récemment, sur

l'identification des conséquences de ces estimations sur les diverses catégories de moyens de subsistance. Ce sont là des résultats tout à fait louables révélateurs du fait que des résultats semblables pourraient être également obtenus pour d'autres aléas et d'autres catastrophes dans lesquels la fonction importante des systèmes d'alerte précoce consisterait à communiquer les alertes directement aux populations touchées.

Il serait également crucial pour la gestion des catastrophes d'intégrer les systèmes d'alerte précoce aux systèmes d'alerte au public, d'évacuation et de réponse d'urgence à travers divers secteurs. A cet effet, et pour parer à l'inefficacité des systèmes centralisés opérant du haut vers le bas, ces systèmes devraient être à base communautaire car ils peuvent ainsi être plus directement intégrés aux stratégies de réponse locale et de réduction des risques. Mais en dépit de leur grande utilité, les systèmes d'alerte précoce et d'information ont cependant quelques limites importantes: (1) leur capacité relativement limitée de production ou d'acquisition de grands volumes de données, y compris celles issues de la télédétection; (2) la faiblesse qui en résulte pour eux dans l'analyse et l'interprétation; (3) leur incapacité, dans certains cas, à communiquer convenablement leurs constatations et leurs conclusions aux intervenants sous une forme incitant à l'action.

Il n'en reste pas moins qu'une place honorable est accordée, dans la réduction des risques de catastrophe, à la collecte, au traitement et à l'archivage d'informations à des fins d'accès à temps réel et pour que ces informations soient utiles à la conception, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'impact de tout projet de développement touchant à l'environnement.

Il serait, par conséquent, nécessaire de disposer d'une matrice d'informations et de connaissances sur les diverses perspectives dans l'espace et le temps, ainsi que d'une appréciation des diverses interactions qui s'y rattachent.

Il ressort de ceci que la détermination des besoins en information est une exigence fondamentale de l'integration bénéfique d'informations relatives à l'environnement et aux ressources dans les processus de réduction des risques de catastrophe, de gouvernance et de développement. Le développement durable a besoin d'informations techniquement et scientifiquement fondées sur la nature, la situation géographique, l'ampleur, la qualité, la capacité, le taux d'utilisation et l'impact des changements provoqués par la nature et l'Homme.

L'interdépendance qui caractérise ces questions sur lesquelles nous nous penchons exige des solutions interdisciplinaires et intersectorielles; solutions qui à leur tour exigent une collecte, l'intégration et la gestion d'une variété de données et d'informations. A ce sujet, les informations requises pour mener des études relatives à la prévention des catastrophes, à la gouvernance et au développement sont, entre autres, les suivantes:

a) des cartes affichant des informations de base sur les données politiques, topographiques, hydrographiques, démographiques, etc. des régions, des Etats [fédérés du Nigeria] et des circonscriptions gérés par des administrateurs locaux;

b) des inventaires des composantes biophysiques de l'environnement (sol, eau, végétation, géologie, climat, etc.) à des fins de référence sur la situation géographique, l'ampleur, les propriétés et les caractéristiques de chaque composante;

c) des informations sur l'utilisation actuelle, la capacité et les systèmes de gestion des ressources requis;

d) des informations sur les activités de développement humain menant à des changements dynamiques au niveau des ressources naturelles et écologiques, changements qui d'habitude ne favorisent pas l'apparition d'aléas, donc de catastrophes;

e) le suivi des paramètres de détermination ou d'identification, dans le temps, des effets tant positifs que négatifs des activités de développement ainsi que de la gouvernance sur la réduction des risques et la gestion des catastrophes.

Le volume des données requises pour produire des informations pertinentes ainsi que la multitude d'intérêts à satisfaire en vue d'une réduction durable des risques de catastrophe exigent la mise en place de technologies de géo-information telles que la télédétection, le Système mondial de localisation (GPS en anglais) et le Système d'information géographique (SIG). Ces technologies devraient être complétées par la technologie de communication satellitaire qui s'y rattache, technologie qui renforce la transmission de l'information. Il résulte de faits nouveaux récents survenus à la NEMA (Agence nationale de gestion des urgences), de la mise en place du *Mission Control Centre* (Centre de contrôle des missions) et de la mise sur pied d'un Laboratoire de systèmes d'information géographique à part entière, il résulte de tout cela que la NEMA est aujourd'hui en mesure de tirer grandement profit des technologies précitées.

Mais cela implique également qu'il est temps et opportun d'accorder une plus grande importance au renforcement des capacités au sein de la NEMA en général - et au sein de son Département de la planification, de la recherche et des prévisions en particulier. Cela afin que cette agence puisse se mettre au diapason du changement d'orientation de la gestion des catastrophes et des apports bénéfiques de ces technologies modernes.

Conclusion

Le présent exposé démontre clairement le besoin d'une collecte systématique de données et de la présentation de celles-ci sous forme d'informations sur les aléas et les catastrophes, de profils et de cartes. En se focalisant sur la création de systèmes d'informations relatives à la gestion des catastrophes et des aléas, on s'oriente également vers la mise au point d'outils d'évaluation des aléas, des vulnérabilités et des risques relatifs aux catastrophes. De tels outils permettent de dresser des rapports périodiques sur le degré d'exposition aux aléas naturels d'une part, et sur les tendances et les changements de ce degré d'exposition d'autre part. Tout cela profite à la mise en place d'un réseau intégré d'informations sur les aléas et les vulnérabilités, réseau dont les divers échelons de l'appareil étatique, le secteur privé, le grand public et tous les intervenants ont besoin.

En outre, le système d'informations souhaité faciliterait les recherches sur les facteurs d'aggravation des aléas et des vulnérabilités et sur les mesures nécessaires à la réduction de ces vulnérabilités. Un tel système conduirait à la mise au point de méthodologies d'analyse des aléas et d'indicateurs de vulnérabilité et de risque. Il permettrait également de disséminer les résultats des recherches et les méthodologies - par le biais de réseaux d'informations et d'autres conduits - pour favoriser une plus grande prise de conscience vis-à-vis des aléas naturels et anthropiques et pour promouvoir la préparation contre ceux-ci.

Par ailleurs, en fournissant des informations sur les caractéristiques physiques et socio-économiques des populations et des territoires sujets à des aléas et à des catastrophes, ledit système d'informations peut conduire à l'élaboration d'un atlas. Un tel atlas indiquerait l'apparition de catastrophes dans le pays et dans ses entités administratives subalternes (Etats fédérés et administrations locales). Un tel atlas servirait de guide au gouvernement et à la population sur les incidences des catastrophes. Il révélerait également les conséquences majeures des catastrophes qui se sont produites, favoriserait la prise de conscience, aiderait à la préparation contre les aléas et permettrait de voir comment mieux résister à ceux-ci.

Ouvrages & publications de référence

Ariyabandu, M.A; T. Dissanaike and R.L. Weragoda *eds*. (2005) *Meeting the Challenge of Disasters* - ITDG South Asia Publication.

DFID (2004) *Disaster Risk Reduction: A Development Concern: A Scoping Study on the Link Between Disaster Risk Reduction, Poverty and Development*. Department for International Development.

Diamond Jared (2005): Extracts From *How Societies Choose to Fail or Survive*. Guardian Unlimited © Guardian Newspapers Limited 2005, http://www.guardian.co.uk/guardianweekly/story/0,12674,1389650,00.html

Rajib Shaw and Kenji Okazaki (2004) *Sustainable Community Based Disaster Management (CBDM) Practices in Asia. A User's Guide*. UNCRD Disaster Management Planning Hyogo Office, Kobe Japan.

UN/ISDR (2004) *Disaster Risk Reduction, Governance and Development*. International Strategy for Disaster Reduction (ISDR) Africa Educational Series, Volume 2, Issue 4.

UN/ISDR (2004) *Poverty Reduction and Disaster Risk Reduction*. International Strategy for Disaster Reduction (ISDR) Africa Educational Series, Volume 2, Issue 5.

De la possibilité d'apparition de tsunamis sur la côte est-africaine et les îles de l'Océan indien

Dr. Chris Hartnady
Umvoto Africa (Pty) Ltd,
PO Box 61, Muizenberg,
Afrique du Sud 7950
(chris@umvoto.com)

Une pente continentale escarpée et des îles volcaniques isolées se trouvent dans l'ouest de l'Océan indien. Les parties qui leur sont adjacentes posent-elles des risques de tsunami sur la côte est-africaine et les îles de l'Océan indien? « Oui », affirme un spécialiste des sciences de la Terre…

Un très fort séisme (M_w9.3) s'est produit le 26 décembre 2004 au Sumatra en Indonésie et dans les îles Andaman voisines de la Thaïlande, provoquant un tsunami dévastateur dans l'Océan indien, surtout sur les rives orientales et septentrionales de celui-ci. Après ce tragique événement, une question vient à l'esprit des spécialistes des sciences de la Terre en Afrique: pourrait-on voir un tsunami local et régional se produire dans la partie ouest de l'Océan indien, notamment sur la côte orientale africaine et les Etats insulaires avoisinants? Etant donné l'existence d'une pente continentale escarpée et d'îles océaniques volcaniques isolées justement dans cette partie ouest de l'Océan indien? A cette question, la réponse la plus simple est « oui ».

Trois grandes catégories de sources de tsunami existent effectivement dans cette partie ouest de l'Océan indien :

1. la formation de failles de chevauchement liées à la subduction dans la zone de subduction de Makran entre les plaques Arabie et eurasienne (*rectangle du haut sur la Figure 1*) ci-après ;
2. des éboulements sous-marins de grande envergure sur les marges

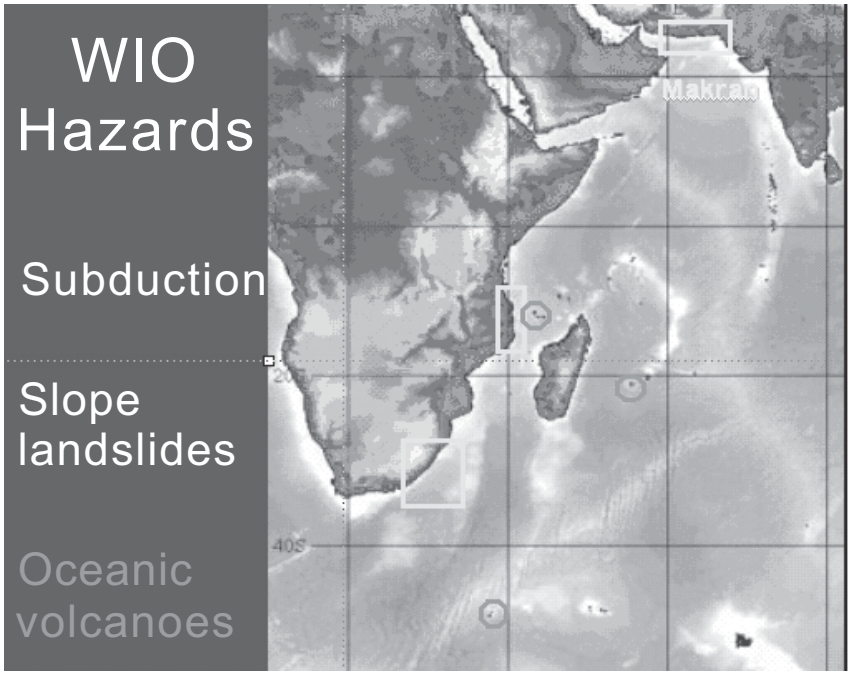

Figure 1. Sources de risques de tsunami à l'ouest de l'Océan indien (se référer au texte pour les explications)

continentales, éboulements hérités généralement de frontières transformantes de grande envergure datant du début de formation du (proto) Océan indien (*autres rectangles sur la Figure 1*) ; et

3. des éruptions ou effondrements de flanc d'une île océanique active ou de volcans "de point chaud" dans l'ouest de l'Océan indien (*cercles sur la Figure 1*).

Un tsunami provenant de la zone a fait plus de 4.000 morts en 1945

A noter qu'à la suite d'un fort séisme (Mw 8.0), un tsunami parti de la zone de Makran le 28 novembre 1945 a fait au total plus de 4.000 morts. Ce tsunami, d'une hauteur supérieure à 10 m le long de la côte pakistanaise et à Kutch dans le Goudjerât en Inde, a complètement effacé de la carte un village de pêcheurs dénommé Khudi, situé à près de 50 km à l'ouest de Karachi (Pakistan).

La zone de Makran a certes été de tout temps tsunamigénique, mais le potentiel tsunamigénique des autres sources doit également être évalué à partir de certains éléments géologiques et géophysiques marins existants. Et à ce sujet, deux endroits présentent un potentiel d'éboulements sous-marins à grande échelle : 1) la zone de graben des Kerimbas située le long de la marge continentale du sud de la Tanzanie et du nord de la Mozambique ; 2) la zone de méga-éboulements de la Wild Coast située au large de la côte sud-est d'Afrique du Sud entre les provinces de Kwazulu-Natal et du Cap Oriental.

Des éboulements sous-marins entre Beira et Dar es Salam en 1910

Des éboulements sous-marins ont en fait été déjà observés de manière indirecte autour de la zone des Kerimbas. A la suite d'un grand séisme (M_s7.4) qui s'est produit le 13 décembre 1910 (Ambraseys, 1991) dans un endroit éloigné de la côte près du sud du Lac Tanganyika et du Lac Rukwa, des éboulements et des courants de turbidité non signalés ont fait des coupures – en cinq endroits – sur le câble télégraphique Beira-Dar es Salam. Mais aucune vague de tsunami n'a été à l'époque observée ou, du moins, enregistrée sur la côte voisine.

Sachons que les possibilités d'un éboulement à grande échelle dans le graben des Kerimbas (*rectangle vert du nord sur la Figure 1*) reposent sur la conjugaison des éléments suivants:

1. l'inclinaison relative de la pente continentale formée comme rejet horizontal ou limite faillée par une transformante lors de l'ouverture du Bassin somalien entre l'Afrique et Madagascar (Martin et Hartnady, 1986);
2. la réactivation sismique des lignes de fracture de Davie dans le cadre de l'évolution en cours de la limite de plaque Somalie-Rovuma (Hartnady, 2002; Calais et al., 2005); et
3. le taux accru de sédimentation pléistocène-holocène autour du delta de la plate-forme continentale du fleuve Rovuma, suite à un soulèvement et à une érosion au niveau des eaux de graben en amont. En outre, il existe des preuves de sismique-réflexion d'une déformation géologiquement récente au pied de la pente continentale, par exemple des chevauchements gravitaires énormes (Raillard, 1990).

Eboulement sous-marin récent au large de la côte sud-africaine

Par ailleurs, en ce qui concerne la Wild Coast située au large de la côte sud-est d'Afrique du Sud entre les provinces de Kwazulu-Natal et du Cap Oriental, Dingle (1977) a été le premier à signaler l'existence de preuves géophysiques marines d'un éboulement sous-marin récent sur la pente continentale au large de cette Wild Coast (*rectangle vert du sud sur la Figure 1*).

Les structures de cet éboulement apparaissent sur des profils de sismique-réflexion dressés à des fins d'exploration pétrolière offshore (Ben-Avraham et al., 1998, Fig. 5). Le navire de recherche *RV Professor Logachev* (Hartnady et al., 1992) a également fourni d'autres profils de

sismique-réflexion d'un côté à l'autre de leurs marges extérieures (Niemi et al., 2000; Reznikov et al., 2005, Fig. 4-7). Cet endroit, notons-le, représente un prolongement ou propagation offshore du sud de la limite sud de la Plaque somalo-nubienne (Hartnady, 2002).

Un volcan extrêmement préoccupant aux Comores

Pour ce qui est de la troisième catégorie de sources de tsunami, celle-ci a trait aux activités des volcans actifs et intra-plaques de certaines îles océaniques de l'ouest de l'Océan indien, notamment le Karthala aux Comores, le Piton de la Fournaise à l'Ile de la Réunion et Marion à quelques 2.000 km au sud de la ville sud-africaine du Cap (*les trois cercles rouges de la Figure 1, respectivement du nord vers le sud*).

Parmi ces trois volcans, le Karthala est actuellement le plus préoccupant. Un rapport (Rapport No 1 sur l'état de la situation) du Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) en date du 18 avril 2005 indique, entre autres, que lors de la dernière éruption de ce volcan (du 17 au 19 avril 2005), les autorités comoriennes se sont montrées préoccupées par la possibilité d'une « coulée souterraine de lave susceptible de vomir dans la mer et d'augmenter les dimensions d'une petite île qui avait émergé, au cours des mois précédants, à 15 km au large de la côte ».

Or, la carte hydrographique couvrant l'Archipel des Comores, par exemple la carte BA563 de l'Amirauté britannique en date de 1993, indique que les récifs du Récif Vailheu peuvent atteindre une profondeur de 5 m au dessous du niveau de la mer et qu'ils sont situés à environ 15 km de la côte ouest de l'île de Grande Comore. On peut alors présumer que ce sont ces récifs qui ont « émergé » pour devenir une « petite île ».

Manifestement, un soulèvement vertical d'au moins 5 m s'est produit là pendant les 10 dernières années sans aucune indication visible d'effusions souterraines de lave (vapeur, décoloration, etc.), ce qui semble impliquer l'existence d'une inflation significative récente d'une chambre magmatique située plus en profondeur sous le flanc ouest du massif volcanique, un flanc abrupt et topographiquement complexe.

Des explorations urgentes sur le terrain sont requises

Etant donné que les éruptions/effondrements sur le flanc des grands volcans (sous-) marins peuvent être à l'origine de tsunamis, et que l'endroit est situé à proximité d'un certain nombre de grandes villes portuaires est-africaines (le maximum de temps d'alerte – indiqué sur la Figure 2 - pour Pemba, Dar es Salam et Mombassa étant respectivement < 0.5 heure, ~1 heure et ~1,5 heures), la situation justifie vraisemblablement la conduite d'explorations urgentes sur le terrain, explorations menées à partir tant de la terre que d'un navire.

Par ailleurs, au lendemain du tsunami désastreux du 26 décembre 2004, il ne faudrait surtout pas que ceux qui sont chargés de la mise en place du futur Système d'alerte aux tsunamis dans l'Océan indien soient comme une « armée qui se prépare en permanence à la toute dernière bataille ». Car le prochain tsunami désastreux de la région peut provenir d'une autre source qui n'a rien à voir à la plaque est-indienne ou australienne.

En bref, le futur Système d'alerte aux tsunamis dans l'Océan indien devrait ratisser aussi large que possible en prenant également en considération les sources de tsunami situées dans l'ouest de l'Océan indien. ■

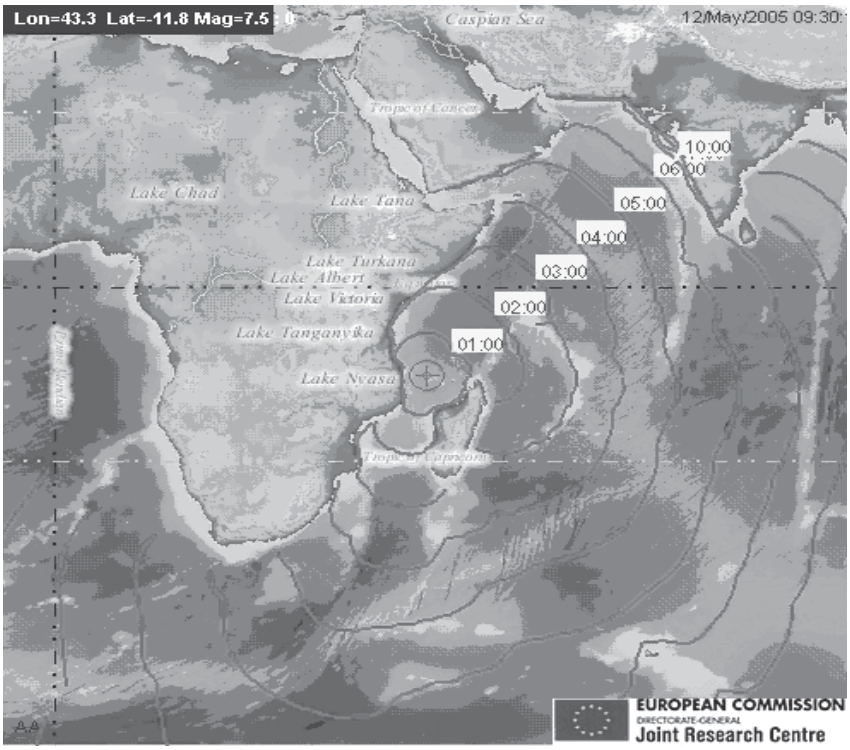

FIGURE 2. Modèle de tsunami d'effondrement de flanc sous-marin sur l'ouest du volcan du Karthala (Hartnady, Annunziato et Best, en préparation) : les isochrones rouges sont dessinées à des intervalles d'une heure comptées à partir du temps d'origine

Voir le site web suivant du Centre commun de recherche de la Commission européenne: http://tsunami.jrc.it/model/Reports/16340/report.asp?id=16340

Ouvrages de référence

Ambraseys, N.N., 1991. *The Rukwa Earthquake of 13 December 1910*. Terra Nova 3, 203-208.

Ben-Avraham, Z., Hartnady, C.J.H., and Kitchin, K., 1998. *Structure and Tectonics of the Agulhas-Falkland Fracture Zone*. Tectonophysics, 282, 83-98.

Calais E., Ebinger, C., Hartnady, C., and Nocquet, J-M., 2005. *Kinematics of the East African Rift from GPS and Earthquake Slip Vector Data*. Geological Society of London, Special Publication, submitted.

Dingle, R.V., 1977. *The Anatomy of a Large Submarine Slump on a Sheared Continental Margin (SE Africa)*. Journal of the Geological Society of London, 134, 293-310.

Hartnady, C.J.H., 2002. *Earthquake Hazard in Africa: Perspectives on the Nubia-Somalia Boundary*. South African Journal of Science, 98, 425-428.

Hartnady, C.J.H., Ben-Avraham, Z., and Rogers, J., 1992. *Deep-Ocean Basins and Submarine Rises Off the Continental Margin of South-Eastern Africa: New Geological Research Developments*. S. Afr. J. Sci., 88, 534-539.

Martin, A.K., and Hartnady, C.J.H., 1986. *Plate Tectonic Development of the South West Indian Ocean, A Revised Reconstruction of East Antarctica and Africa*, Journal of Geophysical Research, 91, 4767-4786.

Niemi, T.M., Ben-Avraham, Z., Hartnady, C.J.H., and Reznikov, M., 2000. *Post-Eocene Seismic Stratigraphy of the Deep-Ocean Basin Adjacent to the Southeast Africa Continental Margin: A Record of Geostrophic Bottom-Current Systems*. Marine Geology, 162, 237-258.

Raillard, S. 1990. *Les marges de l'Afrique de l'Est et les zones de fracture associées: Chaîne Davie et Ride du Mozambique - Campagne MD-60/MACAMO-II*, Thesis, Université Pierre et Marie Curie, Paris, 272 pp.

Reznikov, M., Ben-Avraham, Z., Hartnady, C., and Niemi, T.M., 2005. *Structure of the Transkei Basin and Natal Valley, Southwest Indian Ocean, From Seismic Reflection and Potential Field Data*. Tectonophysics, 397, 127-141. (doi:10.1016/j.tecto.2004.11.002).

2e CONFERENCE MONDIALE SUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES : travaux & résultats

Secrétariat de l'ONU/SIPC
Genève, Suisse

L'ouverture de la 2e Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

La 2e Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes s'est déroulée à Kobé, dans la préfecture de Hyogo au Japon, du 18 au 22 janvier 2005. Réunissant plus de 4.000 participants représentant 168 pays, 78 organisations observatrices, 161 ONG et 154 maisons de presse, cette conférence a fait le bilan des progrès réalisés dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe depuis la 1ere Conférence mondiale de 1994 (tenue à Yokohama également au Japon) et arrêté des plans pour les 10 prochaines années.
La Conférence s'est déroulée selon trois processus: un segment intergouvernemental, un segment thématique et un forum public.

Le Segment intergouvernemental
Le Segment intergouvernemental, auquel a pris part des délégations de 160 Etats membres de l'ONU, a permis aux délégués de faire des déclarations générales sur des questions relatives à la prévention des catastrophes. En plus de la Plénière, un Comité principal (Comité de rédaction) a été mis sur pied pour les négociations et les travaux de rédaction. Au dernier jour de la Conférence, le président du Comité de rédaction a présenté les versions finales des textes des documents issus des négociations *(« Le Cadre d'action de Hyogo » et « La Déclaration de Hyogo »)* pour les soumettre à l'adoption de la Conférence.

le Segment thématique
Le Segment thématique a été conçu de manière à compléter les discussions menées au niveau intergouvernemental sur le(s) programme(s) adopté(s) par la Conférence.

Ce segment était composé de trois Tables rondes de haut niveau et d'un certain nombre de Sessions thématiques regroupés sous cinq Groupes thématiques, ainsi que de Sessions régionales. Ce segment, qui occupait la majeure partie de la Conférence, a offert un grand nombre de manifestations dans tous les domaines connexes à la réduction des risques de catastrophe. Les Groupes thématiques furent dirigés par des représentants des Etats avec l'appui des agences onusiennes.

Forum public
Le Forum public, ouvert au grand public et aux participants à la

Conférence, se composait d'ateliers, de stands d'exposition et d'expositions de poster. Attirant près de 40.000 visiteurs (y compris les participants à la Conférence), ce forum a permis aux organisations présentes de faire la promotion de leurs activités (par des présentations, des posters et des expositions) et de tenir des débats ouverts au public, des séminaires ainsi que diverses autres manifestations.

A noter que les organisateurs de la Conférence comprenaient des gouvernements, des agences onusiennes, des organisations internationales, des ONG, des organes techniques et le secteur privé.

Les objectifs de la Conférence

Cette 2e Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes a été convoquée sur décision de l'Assemblée générale de l'ONU en vue des cinq objectifs spécifiques suivants:

(a) finaliser et dresser le rapport d'une Revue de la Stratégie de Yokohama et de son Plan d'action pour actualiser le Cadre directeur de la prévention des catastrophes pour le 21e siècle;

(b) identifier des activités bien déterminées qui permettent d'appliquer certaines dispositions du Plan de Johannesburg pour la mise en œuvre des résolutions du Sommet mondial du 2002 sur le développement durable : dispositions sur les vulnérabilités, l'évaluation des risques et la gestion des catastrophes;

(c) procéder à un partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés, afin de faire avancer la prévention des catastrophes dans le contexte de la poursuite du développement durable, et d'identifier les lacunes et les défis;

(d) faire une plus grande sensibilisation sur l'importance des politiques de prévention des catastrophes, ce qui permet de faciliter et de promouvoir la mise en œuvre de ces politiques;

(e) améliorer la fiabilité des informations relatives aux catastrophes et les rendre plus accessibles au public et aux agences de gestion des catastrophes dans toutes les régions, tel que le stipulent certaines dispositions du Plan de Johannesburg pour la mise en œuvre des résolutions du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable.

But final recherché

Au vu de ces objectifs et des conclusions de la Revue de la Stratégie de Yokohama, les Etats et les autres acteurs présents à la Conférence devaient poursuivre le but final suivant dans les 10 prochaines années: réduction significative des pertes dues aux catastrophes dans les communautés et dans les pays, pertes en vies humaines, pertes dans le secteur social et économique, pertes dans le secteur de l'environnement.

La réalisation de ce but exige le plein engagement et l'implication totales de tous les acteurs concernés, y compris les gouvernements, les organisations régionales et internationales, la société civile (dont les volontaires), le secteur privé et les milieux scientifiques.

La Stratégie de Yokohama : enseignements tirés et lacunes identifiées

Adoptée lors de la 1ere Conférence mondiale de 1994 sur la prévention des catastrophes, la « Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr : Principes directeurs pour la prévention, la préparation et la mitigation des catastrophes naturelles » et son Plan d'action (le tout connu sous l'appellation brève de « Stratégie de Yokohama ») fournit des orientations et des points de repère sur la réduction des risques et de l'impact des catastrophes.

La revue des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Yokohama identifie des défis majeurs pour les prochaines années, défis au niveau de la prise d'actions systématiques sur les risques de catastrophe dans le contexte du développement durable mais également au niveau du renforcement de la résistance face aux catastrophes par de meilleures capacités nationales et locales à gérer et à réduire les risques.

La revue souligne qu'il est important que la réduction des risques de catastrophe soit étayée par une approche plus anticipative et agressive de l'information, de la motivation et de l'implication des populations dans tous les aspects de la réduction des risques de catastrophe au sein de leurs propres communautés locales. La revue relève également la faiblesse des ressources allouées par les budgets de développement aux objectifs de réduction de risques au niveau national et régional ou à partir de la coopération internationale et des mécanismes financiers. Mais la revue fait remarquer également que les ressources existantes et les pratiques établies n'ont pas été encore exploitées à fond en vue d'une réduction véritablement efficace des risques de catastrophe.

Enfin, la revue relève des lacunes bien précises et des défis importants dans les cinq grands domaines suivants: (a) Gouvernance : cadre organisationnel, cadre juridique et politique générale; (b) identification et évaluation des risques, suivi et alerte précoce; (c) gestion des connaissances et éducation; (d) réduction des facteurs sous-jacents; (e) préparation en vue d'une réponse et d'un redressement efficaces.

Tels sont les points clés pour l'élaboration d'un bon cadre d'action pour la décennie 2005–2015.

Résultats de la Conférence

Les quatre documents suivants sont les principaux résultats de cette 2e Conférence mondiale sur la prévention

des catastrophes. Ces documents traduisent un engagement vigoureux de la communauté internationale à s'atteler à la prévention des catastrophes et à adhérer à un plan d'action résolu, axé sur les résultats pour les 10 prochaines années:

1. Revue de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr.
2. Déclaration de Hyogo (voir l'intégralité du document plus bas).
3. Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.
4. Déclaration commune de la Séance spéciale consacrée à la catastrophe dans l'Océan Indien : Réduction des risques pour un avenir plus sûr.

* Pour de plus amples informations sur cette Conférence mondiale et ses résultats, veuillez accéder au site web www.un.org/wcdr

Déclaration de Hyogo

Nous, délégations participant à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, nous sommes réunies du 18 au 22 janvier 2005 dans la ville de Kobé (préfecture de Hyogo, Japon), ville qui s'est admirablement relevée du grand tremblement de terre de Hanshin-Awaji du 17 janvier 1995.

Nous adressons nos sincères condoléances et exprimons notre sympathie et notre solidarité à toutes les populations et collectivités touchées par des catastrophes, en particulier à celles durement frappées par le tremblement de terre et le tsunami d'une violence sans précédent et aux effets dévastateurs survenus dans l'Océan Indien le 26 décembre 2004. Nous saluons les efforts que celles-ci, leurs gouvernements respectifs ainsi que la communauté internationale ont déployés pour faire face à cette tragédie et la surmonter. En écho à la Réunion extraordinaire des dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est consacrée aux conséquences des tremblements de terre et des tsunamis, tenue à Jakarta le 6 janvier 2005, nous nous engageons à les aider, notamment pour qu'elles puissent prendre des mesures appropriées aux fins de la prévention des catastrophes. Nous sommes également convaincues que les enseignements tirés de cette catastrophe valent aussi pour d'autres régions. À cet égard, la séance spéciale que la Conférence mondiale a consacrée à la catastrophe provoquée par les récents tremblements de terre et tsunami, envisageant celle-ci dans l'optique de la réduction des risques, a débouché sur l'adoption de la «Déclaration commune de la séance spéciale consacrée à la catastrophe dans l'Océan Indien : Réduction des risques pour un avenir plus sûr».

Nous reconnaissons que la communauté internationale a acquis une vaste expérience de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, puis de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Depuis la Conférence de Yokohama de 1994, en particulier, en prenant des mesures concrètes conformes à la Stratégie et au Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr, nous avons appris beaucoup, notamment au sujet des lacunes à combler et des défis à relever. Néanmoins, nous constatons avec une profonde préoccupation que, partout dans le monde, les collectivités continuent de subir des pertes excessives, pertes de précieuses vies humaines et de biens matériels de grande valeur ainsi que de graves dommages, qu'elles restent contraintes à des déplacements massifs suite à diverses catastrophes.

Nous sommes convaincues que les catastrophes compromettent gravement, à très bref délai, les résultats des investissements consacrés au développement et qu'elles demeurent donc un obstacle majeur à l'instauration d'un développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Nous savons aussi que les investissements consacrés au développement qui ne tiennent pas dûment compte des risques de catastrophe sont susceptibles d'accroître la vulnérabilité. Faire face aux catastrophes et les prévenir de façon à permettre le développement durable des nations et à le conforter constituent donc l'un des défis les plus importants que la communauté internationale ait à relever.

Nous sommes déterminées à réduire, partout dans le monde, les pertes en vies humaines, les pertes socio-économiques et les atteintes à l'environnement causées par les catastrophes, conscientes de l'importance de la coopération, de la solidarité et des partenariats internationaux, ainsi que de la bonne gouvernance à tous les niveaux. Nous réaffirmons le rôle capital du système des Nations Unies dans la réduction des risques de catastrophe.

En conséquence nous déclarons ce qui suit:

1. Nous nous attacherons, en prenant appui sur les engagements et cadres internationaux pertinents, ainsi que sur les objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment sur ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à renforcer partout dans le monde les activités de prévention des catastrophes pour le XXIe siècle. Les catastrophes sont extrêmement préjudiciables aux initiatives prises à tous les niveaux pour atténuer la pauvreté dans le monde; l'impact des catastrophes demeure un obstacle majeur au développement durable.

2. Nous reconnaissons qu'il existe un lien profond entre la prévention des catastrophes, le développement durable et l'élimination de la pauvreté, notamment, et qu'il importe d'associer toutes les parties prenantes, notamment les

gouvernements, les organisations et les institutions financières régionales et internationales, la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les volontaires, le secteur privé et la communauté scientifique, à l'action entreprise. Nous nous félicitons donc de toutes les réunions et manifestations organisées sur ce thème durant la Conférence et le processus préparatoire, ainsi que des contributions correspondantes.

3. Nous reconnaissons également la nécessité de promouvoir à tous les niveaux, depuis le niveau individuel jusqu'au niveau international, une culture de la prévention des catastrophes et de la résilience face à celles-ci, ainsi que la mise en œuvre de stratégies préventives, qui représentent des investissements judicieux. Les sociétés humaines doivent apprendre à vivre avec le risque que font peser les aléas naturels. Toutefois, devant ce risque, nous sommes loin d'être impuissants et nous pouvons nous préparer à faire face aux catastrophes et à en atténuer l'impact. Nous pouvons et nous devons atténuer les préjudices causés par les divers aléas en faisant en sorte que nos sociétés soient moins vulnérables.

   Nous pouvons et nous devons renforcer la résilience des nations et des collectivités face aux catastrophes grâce à des systèmes d'alerte précoce centrés sur les populations, à l'évaluation des risques, à l'éducation et à d'autres démarches et activités multisectorielles intégrées visant à anticiper tous les aléas possibles au cours du cycle de prévention des catastrophes, qui comprend la prévention proprement dite, la préparation et l'intervention en cas d'urgence, ainsi que le relèvement et la remise en état. Les risques de catastrophe, les aléas et leur impact représentent une menace, mais la stratégie appropriée pour y faire face peut et devrait conduire à l'adoption de mesures visant à réduire les risques et les facteurs de vulnérabilité dans l'avenir.

4. Nous affirmons que les États ont la responsabilité première de protéger les populations et les biens présents sur leur territoire contre les différents aléas et qu'il est donc capital qu'ils accordent un rang de priorité élevé à la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de leur politique nationale, compte tenu de leurs capacités et des ressources dont ils disposent. Nous nous accordons à reconnaître qu'un renforcement des capacités des collectivités pour réduire le risque de catastrophe au niveau local est tout particulièrement nécessaire, vu que l'application de mesures appropriées de prévention des catastrophes à ce niveau permet aux collectivités et aux individus qui les composent de réduire sensiblement leur vulnérabilité face aux aléas. Les catastrophes compromettent toujours gravement la survie, la dignité, les moyens d'existence et la sécurité des populations et des collectivités, en particulier des pauvres. Il est donc urgent de renforcer les capacités dont les pays en développement exposés aux catastrophes, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, disposent pour réduire l'impact des catastrophes, ce qui passe par des efforts nationaux plus importants et par une coopération bilatérale, régionale et internationale renforcée et, notamment, par une assistance technique et financière.

5. En conséquence, nous adoptons le «Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes», notamment ses dispositions concernant le résultat escompté, les buts stratégiques et les priorités, ainsi que les stratégies de mise en œuvre et les mesures de suivi correspondantes, en tant que cadre directeur pour la prochaine décennie de la prévention des catastrophes.

6. Nous estimons qu'il est extrêmement important que le «Cadre d'action de Hyogo» se traduise par des mesures concrètes à tous les niveaux et que les résultats obtenus fassent l'objet d'un suivi dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes en vue de la réduction des risques de catastrophe et des facteurs de vulnérabilité. En outre, nous reconnaissons la nécessité de mettre au point des indicateurs permettant de suivre les progrès des activités entreprises, selon les situations et les capacités, pour réduire les risques de catastrophe dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les résultats escomptés et les objectifs stratégiques définis dans le «Cadre d'action de Hyogo». Nous insistons sur le fait qu'il est important de renforcer la coopération et d'intensifier les échanges générateurs de synergies entre les diverses parties prenantes et de promouvoir l'instauration de partenariats volontaires pour la prévention des catastrophes.

   Nous sommes également résolues à développer plus avant les mécanismes d'échange d'informations sur les programmes, les projets, les meilleures pratiques, les enseignements tirés de l'expérience et les technologies applicables en vue de la réduction des risques de catastrophe afin que les résultats et les fruits des efforts entrepris puissent être partagés avec l'ensemble de la communauté internationale.

7. Nous invitons maintenant toutes les parties prenantes à agir, en sollicitant le concours de celles qui ont des compétences particulières en matière de prévention des catastrophes et qui ont acquis une expérience dans ce domaine, sachant que la Conférence mondiale ne portera vraiment ses fruits que si, collectivement, nous nous employons résolument et inlassablement à mieux protéger le monde contre les risques de catastrophe au cours de la prochaine décennie dans l'intérêt des générations actuelles et futures et si nous faisons preuve d'une solide volonté politique, assumant ainsi par cet investissement commun une responsabilité partagée.

8. Nous exprimons notre profonde gratitude au Gouvernement et au peuple japonais qui ont accueilli la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, et nous remercions tout particulièrement les habitants de la préfecture de Hyogo pour leur hospitalité. ■

ASIE CENTRALE: 2e Réunion consultative régionale sur la réduction des risques de catastrophe

Mlle Tine Ramstad
ONU/SIPC Asie centrale
Douchanbé, Tadjikistan

La « *2e Réunion consultative régionale des pays d'Asie centrale sur la réduction des risques de catastrophe* » a eu lieu à Alma-Ata au Kazakhstan du 24 au 26 mai 2005.

Les participants à la réunion ont reconnu, en partant de la « Déclaration de Hyogo » et du « Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résiliantes face aux catastrophes » - adoptés à la 2e Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue à Kobé au Japon du 18 au 22 janvier 2005 -, qu'il est nécessaire de prendre les responsabilités requises pour des mesures effectives de réduction des risques de catastrophe.

Ils ont alors convenu que le but fondamental à poursuivre était de protéger la population, les infrastructures et les territoires, en gardant à l'esprit l'interdépendance croissante qui prévaut au niveau mondial et le fait que la coopération internationale et l'échange de connaissances, d'expériences et de technologies innovatrices sont autant de facteurs contribuant à une réduction durable des pertes en vies humaines et des pertes d'acquis sociaux, économiques et environnementaux sous la menace des situations d'urgence.

Rappelons que la « 1ère Réunion consultative régionale des pays d'Asie centrale sur la réduction des risques de catastrophe » avait eu lieu du 1er au 2 décembre 2004 à Douchanbé, capitale du Tadjikistan, quelques semaines après l'ouverture du bureau d'ONU/SIPC Asie centrale dans cette même ville.

En tout cas, à l'issue de la 2e Réunion consultative régionale d'Alma-Ata, les participants ont émis les recommandations suivantes.

Recommandations

1. ***Les agences gouvernementales responsables des politiques de prévention et de réponse aux situations d'urgence, de concert avec les organisations régionales et nationales opérant dans les pays de la région Asie centrale, devraient chercher à adhérer aux principes directeurs énoncés par la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo, cela pour que l'application de ces deux documents soit conforme aux spécificités et capacités respectives des pays de la région.***

Les deux documents précités définissent les points suivants:

Résultats escomptés
Réduction durable des pertes en vies humaines et des pertes des acquis sociaux, économiques et environnementaux dues aux catastrophes.

Buts stratégiques

- Intégration plus effective de la réduction des risques de catastrophe aux politiques et à la planification du développement durable.
- Mise en place et renforcement des institutions, des mécanismes et des capacités requises pour résister aux aléas.
- Incorporation méthodique d'approches « réduction des risques » au développement et à la mise en œuvre de programmes de préparation, de réponse et de redressement relatifs aux situations d'urgence.

Domaines prioritaires d'action

- Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une

Les participants à la Réunion consultative régionale des pays d'Asie centrale

priorité nationale et locale dont la mise en œuvre est entreprise dans un cadre institutionnel solide.

- Identification, évaluation et suivi des facteurs de risque de catastrophe, et amélioration de l'alerte précoce.
- Utilisation des connaissances, de solutions innovantes et de l'éducation pour créer des conditions de sûreté satisfaisantes et une capacité de résistance à tous les niveaux.
- Réduction des facteurs élémentaires de risque.
- Amélioration de la préparation contre les catastrophes en vue de réponses effectives à tous les niveaux.

2. ***Approuver le « Projet de recommandations de la 2e Réunion consultative régionale des pays d'Asie centrale » soumis par la délégation tadjik***

Les agences gouvernementales responsables, dans les pays d'Asie centrale, de l'exécution des politiques dans le domaine de la prévention et de la réponse aux situations d'urgence veilleront:

- à réviser le Projet de recommandations en question et à soumettre leurs propositions au bureau d'ONU/SIPC dans un délai d'un mois;
- à prendre en compte les Recommandations en question tout en procédant à la mise en place de plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe ainsi que de mécanismes de coordination nationale et de plans nationaux;
- à assurer la mise en œuvre d'activités de suivi visant à appuyer la réalisation des objectifs stratégiques et des domaines prioritaires pour 2005-2015, sur la base d'une approche multisectorielle, d'une coordination réciproque et d'une coopération constructive;
- à intégrer les facteurs de réduction des risques de catastrophe aux politiques et à la planification relatives au développement durable à tous les niveaux;
- à faciliter une coordination plus étroite de la réduction des risques de catastrophe sur la base de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) ; et
- à renforcer la capacité des organisations et mécanismes régionaux en vue de l'élaboration de plans régionaux, en vue d'actions de plaidoyer, de coordination, d'échange d'informations et de savoir-faire, de surveillance des aléas et des vulnérabilités sur des bases scientifiques, et en vue du renforcement des capacités institutionnelles requises pour faire face au problème des risques de catastrophe.

3. ***Dans le cadre du Domaine prioritaire d'action No 1 du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015***

Les recommandations suivantes sont adressées aux agences gouvernementales responsables, dans les pays d'Asie centrale, de l'exécution des politiques dans le domaine de la prévention et de la réponse aux situations d'urgence:

- voir s'il serait opportun d'élaborer et d'adopter des lois sur « la protection contre les séismes »;
- prêter attention à la nécessité de réviser la législation nationale sur les situations d'urgence pour l'harmoniser avec les normes et les règlements internationaux, cela en vue d'un processus d'intégration des législations respectives des pays;
- voir s'il y a lieu de changer et d'amender les accords intergouvernementaux existants et s'il serait opportun d'élaborer de nouveaux accords intergouvernementaux dans le domaine de la prévention et de la réponse aux situations d'urgence, et enfin soumettre les propositions éventuelles selon les procédures et dispositions prévues par les législations nationales en vigueur.

4. ***Dans le cadre du Domaine prioritaire d'action No 5 du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015***

- Approuver l'initiative du Ministère des urgences de la République de Kazakhstan pour l'établissement, au Kazakhstan, d'un Centre de coordination de la réponse aux catastrophes en Asie centrale, et prendre note du fait que les propositions relatives aux modalités pratiques de cette initiative et aux activités nécessaires à celle-ci seront soumises par le Kazakhstan à l'examen des autres Etats lors de la prochaine (la 3e) Réunion consultative régionale des pays d'Asie centrale.
- Le Ministère des urgences de la République du Kazakhstan devra soumettre, dans un délai d'un mois, des propositions sur la structure du Centre de coordination proposé et le planning de travail pour la phase initiale des opérations d'établissement du Centre en question, cela pour que les autres Ministères des urgences des autres pays d'Asie centrale puissent les examiner.

5. ***Accepter la proposition de la délégation kirghize de tenir la 3e Réunion consultative régionale au Kirghizistan.***

Les participants appellent, par la présente, toutes les parties prenantes à accroître leurs activités. Ils les exhortent également à contribuer à la poursuite des objectifs stratégiques et des domaines prioritaires énoncés dans la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo. Le document élaboré à cet effet a été adopté pendant la séance plénière du 25 mai 2005.■

L'ONU/SIPC ouvre un bureau régional Asie-Pacifique à Bangkok

Mlle Christel Rose
Responsable des programmes,
ONU/SIPC Asie & Pacifique,
Bangkok, Thaïlande

L'ONU/SIPC vient de lancer un Programme régional Asie-Pacifique. Cette initiative intervient après la Conférence mondiale de janvier 2005 dernier sur la prévention des catastrophes et à la suite du tsunami dévastateur de décembre 2004 dans l'Océan indien.

Le nouveau bureau régional d'ONU/SIPC opère à partir des locaux de la Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok en Thaïlande.

La région la plus exposée aux catastrophes

L'ouverture de ce bureau s'est avérée désormais opportune en raison du concours de deux circonstances majeures.

D'abord, l'Asie-Pacifique est la région la plus exposée aux catastrophes dans le monde. Rien qu'en 2004, c'est-à-dire l'année dernière, elle a connu des inondations (au Bangladesh, en Chine, en Inde, en Indonésie, aux Philippines), des cyclones (au Japon, au Vietnam), des séismes (en Indonésie, en Iran, au Japon) et ce tristement célèbre tsunami de décembre dernier qui, en un seul coup, a frappé plusieurs pays riverains de l'Océan indien.

Ensuite, l'impact de ces aléas naturels déjà multiples est exacerbé par d'autres facteurs, notamment une forte densité démographique, un niveau inégal de développement dans et entre les pays, et les effets cumulés des catastrophes sur le développement durable.

Un constat s'impose cependant : les populations de la région sont relativement alertes, informées et actives dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. D'importantes initiatives multi-aléas sont en cours au niveau régional avec l'appui, entre autres, de donateurs bilatéraux et multilatéraux, des agences onusiennes ainsi que d'organisations régionales et nationales et d'ONG. Et le tsunami de décembre 2004 a fait accroître encore davantage les niveaux déjà relativement élevés d'activité, de prise de conscience et de réceptivité sur tout ce qui a trait aux catastrophes dans la région.

L'ONU/SIPC est désormais présente dans les trois régions les plus vulnérables

Le nouveau bureau régional Asie-Pacifique d'ONU/SIPC, quant à lui, servira de cadre de facilitation, de promotion et de plaidoyer pour le renforcement des capacités de prévention des catastrophes dans la région. Ce rôle, il le jouera en collaboration avec l'*Asian Partnership on Disaster Reduction* (Partenariat asiatique sur la prévention des catastrophes), un cadre de partenariat associant le PNUD, OCHA (Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires), la CESAP (Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique), l'ADPC (*Asian Disaster Preparedness Center* – Centre asiatique pour la préparation contre les catastrophes), l'ADRC (*Asian Disaster Reduction Center* – Centre asiatique pour la prévention des catastrophes) et également l'ONU/SIPC.

Par ailleurs, le nouveau bureau œuvrera étroitement avec des intervenants régionaux et nationaux clés tels que le Système des Nations Unies dans la région, les gouvernements, les communautés locales, les médias et les ONG, pour faciliter l'application du Cadre d'action de Hyogo (adopté à la Conférence mondiale de janvier 2005) en vue de promouvoir la réduction des risques de catastrophe dans la région et mettre en œuvre le Programme « Système d'alerte précoce aux tsunamis pour l'Océan indien ».

Avec l'ouverture de ce bureau - et du bureau désormais sous-régional d'Asie centrale neuf mois auparavant -, l'ONU/SIPC, créée sur décision de l'Assemblée générale de l'ONU en 2000, est aujourd'hui présente dans les trois régions du monde les plus vulnérables aux catastrophes: l'Amérique latine/Caraïbes, l'Afrique et l'Asie-Pacifique. ■

* Pour toute information supplémentaire, veuillez vous adresser aux adresses e-mail suivantes : chung2@un.org ou rosec@un.org

CAMPAGNE MONDIALE 2005
DE SENSIBILISATION A LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES

Microfinance, filets de sécurité & prévention des catastrophes

Melle Brigitte Leoni
Secretariat de l'ONU/SIPC
Genève, Suisse

Pour cette année 2005, le thème de la Journée internationale de la prévention des catastrophes et de la Campagne mondiale de l'ONU/SIPC vise à accroître la résistance aux catastrophes par le recours à la microfinance et aux filets de sécurité. L'objectif est double: (1) sensibiliser les institutions et groupes sociaux et financiers au rôle qu'ils peuvent jouer dans la réduction des risques de catastrophe; (2) sensibiliser la grande famille des gestionnaires de catastrophes et de risques au fait que les outils microfinanciers et les filets de sécurité aident à réduire la vulnérabilité des populations confrontées aux aléas naturels.

Les aléas naturels représentent des risques majeurs pour les pauvres et les populations marginalisées. Etant les plus vulnérables, la destruction de leurs biens et de leurs moyens de subsistance les précipite encore plus bas dans la spirale descendante de la pauvreté. Les séismes et le tsunami récents qui se sont produits dans l'Océan indien sont des exemples tragiques de vulnérabilité aux catastrophes et de communautés réduites à la pauvreté extrême en l'espace de quelques heures.

Toutefois, investir dans la réduction des risques de catastrophe permet de réduire une telle vulnérabilité et de briser le cercle vicieux de la pauvreté.

Pour réaliser les **Objectifs du Millénaire** et donc réduire de moitié la pauvreté avant 2015, il nous faut trouver des mécanismes viables et les appliquer.

Les mérites du microcrédit ne sont plus à démontrer dans de nombreux pays: il s'agit d'une arme contre la pauvreté et la faim. Par l'accès au microcrédit, les populations à faibles revenus peuvent accroître leurs revenus et se protéger davantage contre des pertes et des revers inattendus.

Mais le microcrédit et la microfinance en général n'ont pas encore été pleinement utilisés comme outils de réduction de l'impact des catastrophes, même si des expériences concrètes menées en Inde et au Bangladesh ont révélé leur potentiel et incitent à une plus grande exploration des opportunités qu'ils offrent. Si l'utilisation de la microfinance pour la gestion des risques de catastrophe en est donc encore à un stade plus ou moins expérimental, il n'en reste pas moins que les collectivités devraient explorer ses approches, diverses et flexibles, et son impact sur la réduction de la pauvreté.

Entre-temps, l'Assemblée générale de l'ONU a déclaré l'année 2005 « Année internationale du microcrédit » et ajoute que cette initiative donnera une forte impulsion aux programmes de microfinance dans le monde entier.

Cette Année internationale est coordonnée par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Département des affaires économiques et sociales (DESA) de l'ONU, et est marquée par toute une série de manifestations à travers le monde entier.

Un risque évident d'inondation au Kenya (Photo Thomas, Kenya, GTZ)

Ses cinq objectifs fondamentaux ont été arrêtés pour unir les Etats membres de l'ONU, les agences onusiennes et les partenaires microfinanciers autour du thème choisi, cela dans le cadre général de la poursuite des Objectifs du Millénaire. L'Année internationale du microcrédit 2005 vise:

1. à évaluer et à favoriser le contribution de la microfinance et du microcrédit à la réalisation des objectifs évoqués dans la Déclaration du Millénaire;
2. à améliorer la prise de conscience par le public et sa compréhension de la microfinance et du microcrédit comme éléments vitaux de l'équation du développement;
3. à promouvoir des secteurs financiers intégrants;
4. à promouvoir un accès durable aux services financiers; et
5. à encourager l'innovation et les nouveaux partenariats en assurant la promotion et le soutien aux partenariats stratégiques pour consolider et étendre la portée et l'efficacité du microcrédit et de la microfinance.

Et dans le cadre de cette Année internationale, le Secrétariat de l'ONU/SIPC et ses partenaires désirent promouvoir un débat et un dialogue autour de la question suivante: comment mettre les filets de sécurité, le microcrédit et les micro-assurances au service de la réduction des risques de catastrophe.

C'est ainsi que l'ONU/SIPC se propose :

- d'encourager les partenaires et les experts à passer en revue les filets de sécurité existants pour s'attaquer à la vulnérabilité et à la réduction de la pauvreté, et à explorer de nouveaux mécanismes susceptibles d'aider à réduire l'impact des aléas;
- de procéder à la promotion de tables rondes nationales et locales avec des institutions microfinancières, des banques commerciales, des compagnies d'assurance, des ONG, des organisations à base communautaire et des experts en prévention des catastrophes;
- d'inviter les plates-formes nationales pour la prévention des catastrophes et les autres homologues nationaux et locaux à discuter et à élaborer des programmes de filets de sécurité sociale et économique à l'intention des pauvres, afin d'accroître la résistance de ceux-ci aux catastrophes ainsi que leur capacité de redressement après les catastrophes;
- de procéder au recueil de bonnes pratiques et d'expériences pertinentes ; et à ce sujet, nous vous invitons à nous envoyer des études de cas et des cas d'expérience qui méritent d'être évoqués dans les dossiers d'information que nous destinons aux audiences concernées et aux médias;
- d'inviter les décideurs et les ONG impliqués dans les efforts de redressement suite aux récents séismes et tsunami de l'Océan indien à renforcer les capacités dans l'intérêt d'une réduction à long terme des risques de catastrophe ; et à ce sujet, nous vous prions de bien vouloir nous faire part de vos idées sur la manière dont la microfinance et les filets de sécurité peuvent aider dans ce processus de redressement.

Le microcrédit peut etre utisé comme outil de réduction de la pauvreté
(Photo Thomas, Kenya, GTZ)

Pour élargir l'éventail de connaissances et d'innovations, nous invitons la nomination de personnes faisant preuve expériences pertinentes et de bonnes pratiques relatives à la microfinance, à la réduction de la pauvreté, aux filets de sécurité et à la prévention des catastrophes au processus de nomination au Prix Sasakawa 2005 pour la prévention des catastrophes.

En collaboration avec les autres agences onusiennes et les ONG qui traitent de la microfinance, le Secrétariat de l'ONU/SIPC contribuera également à l'Année internationale du microcrédit par des manifestations organisées à travers le monde entier, manifestations dont l'apogée est la Journée internationale de la prévention des catastrophes prévue le 12 octobre prochain. ■

* Pour de plus amples informations sur cette Campagne, veuillez consulter le site http://www.yearofmicrocredit.org

OUGANDA: Début d'application du Cadre d'action de Hyogo et de la Stratégie régionale africaine

M. Martin Owor
Commissaire adjoint au Ministère chargé de la préparation aux catastrophes et des réfugiés,
Point focal national d'ONU/SIPC,
Kampala, Ouganda

Le gouvernement ougandais reconnaît que les interventions en matière de réduction des risques de catastrophe sont des activités de développement et que, pour éviter ou réduire au minimum l'impact négatif des aléas naturels et anthropiques sur les moyens de subsistance, les stratégies et les programmes de développement doivent être sensibles aux risques de catastrophe.

M. Felix Osike, responsable de la rédaction au journal ougandais « New Vision », et M. Martin Owor qui est aussi le Point focal national SIPC en Ouganda

Divers documents soumis au Parlement et au Gouvernement

A la suite de la 2e Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue en janvier 2005, un document d'information sur les résultats de cette conférence a été préparé par le Point focal national SIPC et soumis au Parlement et à tous les ministères concernés. Un autre document a été également soumis pour examen au Secrétariat général du Gouvernement. Ce document recommande au Gouvernement d'adapter les cinq actions prioritaires du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 (adopté à la Conférence mondiale) aux six objectifs stratégiques du Plan d'action de l'UA/NEPAD.

A noter qu'à son retour de la Conférence mondiale, le Premier Vice-Premier ministre et Ministre chargé de la préparation aux catastrophes et des réfugiés avait déjà rendu compte au Président de la République et avait prié celui-ci de porter les recommandations du Cadre d'action de Hyogo à l'ordre du jour du Sommet de l'Union africaine prévu en Libye en juillet 2005.

Sensibilisation médiatique sur le Cadre d'action de Hyogo

Immédiatement après la Conférence mondiale également, une réunion a été tenue avec des journalistes ougandais ayant pris part à l'« Atelier sur les médias et la réduction des risques de catastrophe à l'intention des journalistes d'Afrique orientale et australe », atelier tenu à Nairobi en décembre 2004 (voir article à la page 49). A la suite de la réunion, les journalistes ont mené une campagne de sensibilisation sur le Cadre de Hyogo dans la presse écrite et audiovisuelle ougandaise.

Dans le cadre de cette campagne de sensibilisation, le Point focal national SIPC de l'Ouganda, M. Martin Owor, qui était aussi présent à la Conférence mondiale, s'est exprimé sur les ondes de la radio nationale ougandaise (couvrant tout le pays) lors d'une émission en direct au cours de laquelle il a répondu aux questions des auditeurs sur le Cadre d'action de Hyogo.

Par ailleurs, des articles sur le Cadre d'action de Hyogo ont été également publiés dans les grands journaux du pays, et des discussions entre journalistes ont été diffusées sur les ondes des stations FM locales.

Vers un plan d'action intégrant les priorités du Cadre d'action de Hyogo

Entre-temps, avec l'appui du PNUD, le gouvernement ougandais a recruté deux consultants pour élaborer un plan d'action sur la poursuite des objectifs stratégiques et des priorités du Cadre d'action de Hyogo, un plan d'action orienté vers l'obtention de résultats.

Embauchés pour une période de 12 mois, les deux consultants ont pour mission d'aider le Département de la gestion des catastrophes (auprès de la Primature) à adapter et à diriger l'application du Cadre d'action de Hyogo en intégrant les cinq priorités de celui-ci aux programmes et plans des grands ministères d'exécution.

Par ailleurs, deux réunions de la Plate-forme nationale ougandaise pour la réduction des risques de catastrophe (qui se réunit tous les mois) ont été dévolues aux activités sous-tendant chacun des cinq actions prioritaires du Cadre d'action. Les deux consultants travaillent actuellement avec les ministères d'exécution à l'identification des activités déjà menées dans le cadre des programmes en cours et celles qui devraient encore introduites au moment favorable.

Parmi les autres tâches confiées aux deux consultants figure l'élaboration de stratégies pour:

- une promotion active de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe (RRC) à tous les programmes et activités des ONG, des partenaires au développement, des administrations locales et du secteur privé;
- l'élaboration d'un plan de promotion d'une culture de planification et d'action sensibles à la RRC dans les communautés locales;
- la conception de bases de données dotées d'informations complètes pertinentes pour la RRC en Ouganda. ■

KENYA: Vers une politique nationale de réduction des risques de catastrophe avant fin 2005

M. S. K. Maina
Point focal d'ONU/SIPC,
Secrétaire général adjoint,
à la Présidence de la République du Kenya

L'adoption de la politique nationale kenyane de réduction des risques de catastrophe est prévue pour cette année. Ceci ressort d'une réunion de la Plate-forme nationale kenyane pour la réduction des risques de catastrophe tenue le 10 mars 2005 dans la capitale Nairobi. Cette réunion a passé en revue les progrès réalisés dans les activités de la Plate-forme et reçu un rapport émanant de ses membres qui avaient pris part à la 2e Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue à Kobé, au Japon, en janvier 2005.

Appliquer les résultats de la Conférence mondiale

A noter que parmi les membres de la délégation kenyane à cette conférence mondiale étaient trois responsables auprès de la Présidence - dont un secrétaire général, ainsi qu'un responsable issu de NEMA (Office national de gestion de l'environnement) et l'ambassadeur du Kenya au Japon.

Lors de leur réunion de Nairobi, les membres de la Plate-forme se sont scindés en trois groupes pour examiner trois différentes questions. Les trois questions étaient les suivantes:

- Comment les membres de la Plate-forme nationale pourraient-ils faciliter l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à leurs secteurs d'activité respectifs?
- Comment appliquer au Kenya les résultats majeurs de la 2e Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes?
- Quelles sont les priorités immédiates de la Plate-forme nationale dans la mise en œuvre de la Politique nationale de réduction des risques de catastrophe dont l'adoption est prévue pour cette année?

Faire adopter le Projet de loi 2005 sur la gestion des catastrophes

A l'issue des discussions, les membres de la Plate-forme ont émis les recommandations suivantes:

1. La Plate-forme devrait mener un plaidoyer pour l'adoption du Projet de loi 2005 sur la gestion des catastrophes.
2. Institutionnaliser la Plate-forme, mettre en place une Agence nationale de gestion des catastrophes (*National Disaster Management Agency*, NADIMA) ainsi que des unités de gestion des catastrophes au sein de tous les ministères clés et des grands départements de l'Etat.
3. Procéder à une évaluation et à une cartographie des risques et des vulnérabilités.
4. Mobiliser des ressources pour la Plate-forme.
5. Mettre en place des unités sectorielles et des unités de coordination de la gestion des

catastrophes, et établir des liaisons et une collaboration adéquates avec les principaux intervenants. Chaque organisation/secteur devrait désigner un point focal devant siéger au sein de la Plate-forme nationale et informer les autres membres de tout changement éventuel sur ce point.

6. S'engager dans des activités de plaidoyer, d'éveil des consciences, d'éducation et de renforcement des capacités.
7. Elaborer et/ou renforcer les politiques sectorielles de réduction des risques de catastrophe, les cadres juridiques et veiller à leur mise en application.
8. Mettre en place des bases de données sur la gestion des catastrophes et les informations relatives aux catastrophes, par exemple les systèmes d'alerte précoce, la cartographie des ressources, etc.
9. Intégrer les stratégies de prévention des catastrophes aux grandes fonctions sectorielles.
10. Le Secrétariat devrait distribuer aux membres de la Plate-forme un projet de rapport sur le statut de la réduction des risques de catastrophe pour commentaire et amendement en vue d'une évaluation nationale initiale avant le 30 avril 2005. Par la suite, le rapport sera disséminé aux niveaux local, national, régional et international.
11. Le Secrétariat devrait procéder à une collecte continue d'informations auprès des membres de la Plate-forme et à l'élaboration de rapports annuels sur la réduction des risques de catastrophe. ■

Mme Feng Min Kan, responsable d'ONU/SIPC Afrique, et M. Mahboub Maalim, secrétaire général du Ministère kenyan des programmes spéciaux auprès de la Présidence de la République

MALI: Mise en place d'une plate-forme nationale SIPC

Colonel Mamadou Traoré
Directeur général de la protection civile au Ministère de la sécurité intérieure et de la protection civile,
Bamako, Mali

Le Mali s'est doté d'une Plate-forme nationale SIPC lors d'un atelier national tenu dans la capitale malienne, Bamako, les 26 et 27 mai derniers.

L'ouverture officielle de l'atelier a débuté par une intervention du Coordinateur résident du Système des Nations Unies au Mali, M. Joseph Bill-Cataria, sur l'importance de la tenue de cet atelier dont les principes fondamentaux sont la prévention des risques, le renforcement de la coopération, du partenariat aux niveaux local, national, international ainsi que la définition des priorités pour la décennie 2005–2015.

L'allocution d'ouverture a été donnée par le Secrétaire général du Ministère de la sécurité intérieure et de la protection civile, M. Anatole Sangaré, qui était aussi le président de séance. Après les mots de bienvenue, les salutations d'usage et remerciements, le président de séance a situé l'atelier dans son contexte.

Le profil des catastrophes au Mali

Depuis une trentaine d'années, le Mali subit de manière drastique les contrecoups importants liés aux changements climatiques se traduisant par l'installation progressive de la sécheresse aggravée par l'exploitation abusive

Ouverture officielle de l'atelier national de mise en place de la plate-forme nationale du Mali

du couvert végétal entraînant un appauvrissement des sols.

En 2003, du fait d'une pluviométrie exceptionnelle, le Mali, à l'instar de plusieurs pays de la sous-région, a dû faire face à des dégâts importants causés notamment par l'abondance et la présence de l'eau sur des sites qui n'en avaient pas eue depuis de longues années. Il s'y ajoute les risques annuels d'invasion acridienne sur les cultures et diverses épizooties (peste bovine, etc.) tels que ce fut le cas en 2004.

Les conséquences immédiates de ces phénomènes sont la faiblesse voire la perte de récoltes (entraînant souvent la famine) et la perte de bétail, perturbant l'économie nationale essentiellement basée sur les activités rurales qui occupent 80 % des populations. En plus d'autres aléas naturels communs à la région comme la sécheresse, la partie nord-est du pays souffre de fumerolles (émanation de gaz) très chaudes atteignant une température de 500 degrés C.

Toutes ces calamités et catastrophes ont nécessité la mise en place de systèmes de réponse adéquats et ont poussé la Ministère de la sécurité publique et de la protection civile à mettre en place une plate-forme nationale SIPC au Mali.

Des travaux de l'atelier

L'allocution d'ouverture de M. Anatole Sangaré a été suivie des présentations des participants, de la lecture et de l'adoption du programme de l'atelier, et d'une revue de la situation en matière de gestion des risques et de catastrophes par le Directeur général de la protection civile, le Colonel Mamadou Traoré.

Cette revue a été suivie de communications sur les activités des différents Ministères, notamment celles du Ministère de l'agriculture à travers la Direction chargée de la lutte contre le criquet pèlerin, celles du Ministère de la santé à travers la Direction nationale de la santé, celles du Ministère de l'environnement et de l'assainissement à travers la Direction nationale de la conservation de la nature.

D'autres communications ont également été faites par le Commissariat à la sécurité alimentaire, le Ministère de l'équipement et des transports à travers la Direction nationale de météorologie, et le Ministère des mines à travers la Direction nationale des eaux.

Lacunes actuelles en matière de gestion des catastrophes

Les lacunes suivantes, en matière de gestion des catastrophes, ont transpiré des diverses communications présentées et des discussions qui ont suivi ces communications :

- insuffisance de données pour la prévention et la gestion des catastrophes ;
- absence d'une banque de données centralisées sur la prévention et la gestion des catastrophes ;
- méconnaissance des risques ;
- insuffisance de politique nationale en matière de prévention et de gestion des catastrophes ;
- insuffisance de la coordination pour la gestion des catastrophes ;
- insuffisance dans l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de gestion dans les domaines suivants: foncier, environnement et assainissement, santé, agriculture, sécurité alimentaire, transport, mines, énergie et eau, développement social, industries ;
- insuffisance d'information, de communication voire de sensibilisation des populations ;
- insuffisance de ressources humaines, matérielles, financières, techniques et logistiques.

Facteurs principaux contribuant à ces lacunes

- multitude des risques et manque d'évaluation des risques ;
- déficit de moyens de collecte, de communication et de diffusion ;
- absence de cadre de concertation ;
- manque d'équipement approprié

pour le stockage et le traitement des données (outils informatiques et logiciels – Système d'informations géographiques, SIG) ;
- manque de formation et d'information ;
- la non prise en compte de la prévention et de la gestion des risques dans les plans de développement ;
- absence de plan stratégique prenant en compte tous les programmes ;
- manque de communication ;
- incivisme des populations ;
- manque de rigueur dans l'application des textes législatifs et réglementaires ;
- faible niveau d'implication des médias ;
- manque de diffusion des informations dans les langues nationales ;
- faible niveau de professionnalisme en matière d'information et de communication.

Actions urgentes requises

- mise en place d'une plate-forme nationale pour la prévention des catastrophes ;
- identification des zones à risque de catastrophes ;
- élaboration d'un plan stratégique de prévention et de gestion des risques et des catastrophes ;
- renforcement des capacités techniques de tous les acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des catastrophes ;
- mise en place d'un système de surveillance et d'alerte précoce ;
- mise en place d'un réseau de communication en rapport avec les institutions spécialisées régionales, sous-régionales et internationales ;
- promouvoir la coopération et le partenariat de manière à renforcer la recherche dans le domaine de la prévention des catastrophes.

Recommandations

- formaliser la mise en place de la plate-forme nationale SIPC ;
- mobilisation de ressources en vue d'appuyer les actions prioritaires en matière de prévention et de gestion des catastrophes ;
- diligenter l'approbation du plan d'action global et sectoriel en matière de réduction des risques de catastrophe. ■

CONGO: Paralysie de la plate-forme nationale faute de reconnaissance juridique et de moyens

M. Edmond Makimouha
Directeur du département Droit international & Environnement
au Ministère congolais de l'économie forestière et de l'environnement
& Point focal de l'ONU/SIPC,
Brazzaville, République du Congo

La Plate-forme nationale pour la gestion des catastrophes (PFNGC) de la République du Congo avait été mise en place en août 2004 à l'issue d'un séminaire atelier auquel ont pris part toutes les administrations publiques, les ONG et associations impliquées dans la gestion des catastrophes et des problèmes humanitaires. Ce séminaire, organisé par le Ministère de l'économie forestière et de l'environnement, avait bénéficié de l'appui financier et technique d'ONU/SIPC Afrique.

Pour maintenir un contact permanent entre la Plate-forme et ONU/SIPC Afrique, la Direction générale de l'environnement a alors nommé un Point focal ONU/SIPC, ce qui a permis au Congo de participer à plusieurs rencontres internationales sur la prévention et la gestion des catastrophes.

Entre-temps, pour rendre formelle l'existence de la Plate-forme et rendre effectif le rôle potentiel du Gouvernement et des communautés, il a été élaboré un cadre juridique fondé sur un avant-projet de décret portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Plate-forme nationale placée sous l'autorité du chef du Gouvernement qui est secondé par trois vice-présidents, dont le Ministre en charge de l'environnement. Pour son fonctionnement, il sera doté d'un secrétariat permanent et de comités de secours d'urgence.

Avant la soumission de cet avant-projet au Gouvernement, il est préconisé une consultation nationale pour d'éventuels amendements. Mais le manque de moyens opérationnels empêche les membres de la Plate-forme d'intervenir. Tel fut, par exemple, le cas avec la résurgence de la fièvre hémorragique à virus *ebola* dans la cuvette ouest.

Toutefois, une rubrique sur les interventions en cas de catastrophes naturelle a été portée au budget 2005 du Fonds pour la protection de l'environnement, comme le prévoit l'Article 88 de la Loi N° 003/91 du

23 avril 1991 sur la protection de l'environnement.

A noter qu'une fois instituée, reconnue et acceptée par tous, la Plate-forme pourra alors élaborer son programme d'activités annuelles en se référant à la Déclaration de Hyogo, au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 et à la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe.

SENEGAL: Mise en place d'une plate-forme nationale SIPC

M. Abdoulaye Ndiaye
Directeur de la protection civile
au Ministère sénégalais de l'intérieur
et Point focal d'ONU/SIPC,
Dakar, Sénégal

Le Sénégal vient de se doter d'une « Plate-forme nationale de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC)». Ladite plate-forme a été mise en place lors d'un atelier national organisé à Dakar du 1er au 3 juin 2005 par le Ministère de l'intérieur sous la Direction de la protection civile et en collaboration avec le Système des Nations unies et ONU/SIPC Afrique.

Les catastrophes naturelles telles que les inondations, la sécheresse et autres catastrophes auxquelles le Sénégal est confronté ont souvent des conséquences énormes sur les personnes, leurs biens et leur environnement, annihilant tout effort de développement. Pour réduire ces effets néfastes, les autorités sénégalaises ont donc décidé de se doter d'une plate-forme nationale pour la prévention des catastrophes. Ce qui est à tout à fait conforme aux conclusions et aux recommandations de la 2e Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue à Kobé, au Japon, en janvier dernier.

L'atelier national de mise en place de cette Plate-forme nationale a regroupé 35 participants issus des différents Ministères, de la société civile, des médias et du Système des Nations Unies dans le pays.

M. Abdoulaye Ndiaye, Directeur de la protection civile, et M. Ndari Touré, Chef de cabinet du Ministre sénégalais de l'intérieur

Intégrer les risques de catastrophe au développement durable

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le directeur de cabinet du Ministre de l'intérieur, M. Ndari Touré. Pendant son discours d'ouverture, il a rappelé que nombreux programmes sectoriels de prévention des catastrophes ont été adoptés, tels que la charte signée par le Patronat sur la prévention et la gestion des accidents en milieu professionnel et le Protocole d'accord signé avec l'Association des maires sur la prévention des noyades.

Seulement, a-t-il ajouté, des insuffisances ont été notées dans les efforts d'intégration des risques de catastrophe aux stratégies et aux politiques de développement durable et de réduction de la pauvreté.

Il a également relevé que les pays en voie de développement se trouvent confrontés à des difficultés portant notamment sur la mobilisation des moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre des programmes de réduction des risques de catastrophe et des plans d'intervention en cas de situation d'urgence humanitaire.

Les lacunes

Après des travaux de discussion en groupe, les participants ont noté un certain nombre d'insuffisances et d'incohérences en matière de gestion des catastrophes au Sénégal, notamment les suivants :

- absence de concertation entre structures de gestion et de prévention des catastrophes émanant de l'Etat;
- problème d'identification des risques et de cartographie des zones de vulnérabilité ;
- absence de cadre juridique adéquat qui fixe les domaines et modes d'intervention de chaque structure ;
- problèmes de coordination dans la gestion des catastrophes au niveau de l'Etat et ses démembrements ;
- absence de structures appropriées dans les collectivités locales, pour faire de la prévention ;
- absence de vision des décideurs sur les questions de prévention (mauvaise prise de conscience, problème de prioritisation et de prise en charge de la politique de prévention des risques) ;
- absence de statistiques fiables sur les zones à risques, sur le nombre et les types de catastrophes et les types survenus à ce jour au Sénégal ;
- absence de système de communication rapide en cas de catastrophes majeures, ce qui débouche souvent sur les difficultés à transférer les informations des zones de catastrophe aux sites d'intervention ;
- manque sérieux de prise de conscience de l'utilité de l'information à caractère météorologique dans la prévention des accidents et des catastrophes ;
- défaut de sensibilisation des populations dans les médias ;
- absence d'éducation à la prévention (exemple du Programme de formation et d'information en environnement) ;
- absence de système d'alerte précoce et défaut de surveillance des zones à risque ;
- mauvaise qualité des secours notée en cas d'accident ou de catastrophe, surtout du côté de la médicalisation des secours en cas d'accident de la route par exemple ;
- difficultés d'accès à certains sites d'habitation en cas d'accident à cause de l'étroitesse des rues: cas des villages traditionnels de Dakar (Yarakh, Hann, Ouakam, Ngor et Yoff) ;
- manque de moyens chez l'Etat, les collectivités décentralisées et les populations pour faire face à certaines catastrophes. Ce problème est aggravé par l'absence de synergie et de concertation entre structures et organismes d'intervention ;
- pas de contrôle effectif des anciens immeubles, mais aussi des bâtiments neufs ou en construction ;
- occupation anarchique (comme à Dakar) des lits majeurs des voies d'eau pour des besoins d'habitation et de maraîchage (les Niayes par exemple) ;
- absence de maîtrise des crues sauvages comme à Saint-Louis, Podor, Matam, Bakel, le long du fleuve Sénégal ;
- déforestation de certaines parties des bassins fleuves, notamment en amont dans les zones à haute intensité pluviométrique ;
- pas de dispositif approprié de suivi rapproché du comportement des cours d'eau ;
- problèmes liés à la maîtrise des types de catastrophe (feux de brousse, débordement des eaux fluviales ou avancée de la mer, etc.) ;
- non-application des lois et règlements en vigueur (textes du code de l'urbanisme, du code de l'hygiène, de l'environnement etc.).

Les facteurs principaux contribuant à ces lacunes

Sur ce point, le groupe a ciblé un certain nombre d'insuffisances qui ont pour conséquence d'aggraver la situation dans le cadre de la prévention et de la gestion des catastrophes. Les points suivants ont été retenus :

Au niveau de l'Etat et de ses démembrements

- insuffisance ou absence totale d'information et de formation des décideurs, des élus, des administrations, du privé et même de la société civile sur les questions de prévention ;
- inexistence de textes adaptés aux questions de prévention (pour ce qui est du transport des matières dangereuses par exemple dans les grandes agglomérations comme Dakar) ;
- manque de moyens d'intervention rapide en cas de catastrophe (hélicoptère de secours par exemple) ;
- faible capacité d'accueil des structures sanitaires pour faire face aux catastrophes ;
- inadaptation de certains moyens d'intervention en cas d'inondation par exemple (comme le pompage des eaux qui ne se fait que chaque fois qu'il y a une inondation) ;
- problèmes de délimitation et d'organisation des compétences des différentes structures d'intervention ;
- non-respect des périmètres de sécurité entre zones réservées aux industries et programmes d'habitat et de logement.

Du côté des collectivités décentralisées et des populations

- problèmes d'information, de sensibilisation et d'éducation à la notion de prévention ;
- ignorance ou méconnaissance de la notion de risque du fait de la forte influence exercée chez les populations par des présupposés culturels liés à un certain nombre de croyances et de mythes.
- absence d'étude d'impact environnemental dans les projets urbains en général (immobiliers, travaux publics, logements, etc.)
- non-respect des plans d'aménagement du territoire

(plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire) ;

- occupation anarchique de certaines zones (anciens lacs, voies d'eau, Niayes, Dunes littorales, etc.)

Les actions urgentes requises

L'atelier a retenu, à la suite de ces constats, quelques actions urgentes élaborées en guise de recommandations immédiates ou à entreprendre dans le court ou moyen terme.

1. d'abord éduquer, sensibiliser et informer l'ensemble des composantes de la société depuis les décideurs jusqu'au citoyen ordinaire ;
2. répertorier dès à présent l'ensemble des zones à risques partout au Sénégal et spécifier à chaque fois la nature du risque ;
3. faire une cartographie exhaustive et détaillée des zones à risques ;
4. activer le plaidoyer en direction des décideurs (Présidence de la République, Gouvernement, Assemblée nationale, Conseil de la République et des affaires économiques et sociales, élus locaux, etc.)
5. réévaluer le cadre juridique en le complétant sur certains points spécifiques et susceptibles de promouvoir une bonne politique de prévention des risques et catastrophes ;
6. mettre en place un système d'alerte et de prévention des catastrophes ;
7. déplacer et délocaliser toutes les populations installées dans les zones à risques ;
8. réaliser des ouvrages adaptés à une prévention des inondations et des avancées de la mer ;
9. utiliser de manière efficace tous les moyens offerts par les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
10. mettre en place un dispositif de suivi des données météorologiques et pluviométriques pour une bonne lisibilité du comportement des voies d'eau ;
11. faire un état des lieux sur les différentes actions et les modes d'intervention menées en cas de catastrophe déjà survenue au Sénégal ;
12. approuver le plan de restructuration du Groupement national des sapeurs-pompiers (Gnsp) ;
13. vérifier les plans d'organisation interne au niveau des entreprises à risques ;
14. mise en place d'un vaste programme d'information et de communication en vue d'assurer la sensibilisation et l'éducation des Sénégalais en matière de prévention et de gestion des risques. Ceci, avec l'aide de la télévision, des radios, de la presse en général et aussi des ateliers, forum et séminaires d'échange.

Des membres du corps diplomatique et de la Plate-forme nationale lors de la cérémonie d'ouverture

NIGER: Pourquoi le Niger veut-il mettre en place une plate-forme nationale SIPC ?

Mme Mariama Ousseini
Responsable des programmes
à l'Unité de suivi de la Coordination du système d'alerte précoce auprès de la Primature,
Niamey, Niger

Pays sahélien et enclavé d'Afrique de l'Ouest, dont le port le plus proche est situé à environ 1.000 km de sa capitale Niamey, le Niger couvre une superficie de 1.267.000 km^2. Les 3/4 du pays sont désertiques, comprenant le désert du Ténéré qui est l'un des plus austères du monde.

Le climat du pays est particulièrement aride. Le Niger appartient en effet à l'une des zones les plus chaudes du globe. Il connaît deux types de climats chauds: un climat désertique sur la majeure partie de sa superficie, et un climat tropical avec une seule saison de pluies. La pluviométrie est caractérisée par une forte variation dans l'espace et dans le temps.

D'innombrables catastrophes périodiques

Le Niger est confronté périodiquement à d'innombrables catastrophes naturelles ou provoquées, notamment les sécheresses, les inondations, les incendies, les épidémies, les conflits sociaux et surtout les attaques des prédateurs de cultures au cours des campagnes agricoles.
Profondément préoccupé par la fréquence et la gravité des situations de crise, le Niger, à l'instar de bon nombre de pays africains, s'est résolument engagé à développer et à renforcer ses capacités à prendre en charge les situations d'urgence par la prévention, le renforcement des capacités institutionnelles, notamment du système d'alerte précoce.

Mme Mariama Ousseini, responsable des programmes à l'Unité de suivi de la Coordination du système d'alerte précoce au Niger

Crises alimentaires

A cet effet, les autorités ont pris des dispositions conséquentes en mettant en place des mécanismes de prévention et de gestion des catastrophes, à travers la Cellule de coordination du Système d'alerte précoce (CC/SAP) et la Cellule de coordination des crises alimentaires (CCA).

En effet le Système d'alerte précoce fut créé, auprès du Cabinet du Premier Ministre, le 23 août 1989. Il a été modifié le 31 mai 1995 en complétant l'alerte par la réponse aux différentes catastrophes (la gestion des catastrophes). Son objectif est de contribuer à la prévention des catastrophes et des crises alimentaires et nutritionnelles.

A ce titre, il est chargé de suivre et d'animer toutes les activités d'alerte précoce et de gestion des catastrophes afin d'éliminer ou de réduire les risques et/ou les effets d'une catastrophe dans les domaines alimentaire, socio-économique, sanitaire et nutritionnel.

Depuis décembre 1998, le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, tente d'apporter des réponses techniques et institutionnelles qui permettent de mieux gérer les crises alimentaires - sans porter atteinte à la capacité de réponse des ménages - et d'améliorer durablement la sécurité alimentaire de la population.

Un dispositif national limité à la crise alimentaire

C'est ainsi que l'Etat du Niger et les principaux donateurs ont mis en place un dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires qui s'articule autour :

- d'un organe commun, la Commission mixte de concertation Etat–Donateurs (CMC) qui est une instance de décision et de coordination du dispositif ;
- d'un bien commun, le Stock national de réserve (SNR), qui est mobilisable en cas de crise alimentaire grave. Il est composé du:

1. Stock national de sécurité (SNS) qui est un stock physique ;
2. Fonds de sécurité alimentaire (FSA) qui constitue un stock financier ;
3. D'un fonds d'intervention destiné à financer les actions d'atténuation des crises en cas de crise localisée, et composé du Fonds commun des donateurs (FCD) et du Fonds de contrepartie de l'aide alimentaire sous gestion bilatérale.

Dans le cadre de la relance de la Politique nationale en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires et l'intensification de la concertation entre le Niger et ses principaux partenaires, il a été décidé de l'élaboration d'un Plan national d'urgence (PNU). Actuellement, les réflexions sont en cours en vue de l'élaboration d'un Plan national d'intervention d'urgence (en matière

de crise alimentaire). Ce plan d'urgence est devenue une impérieuse nécessité pour le Niger en raison :

- des insuffisances observées dans la gestion des différentes crises alimentaires ;
- de la nécessité de créer un cadre approprié pour la mise en œuvre d'une Stratégie nationale de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
- de la nécessité d'une meilleure coordination des interventions par la redéfinition des rôles des différents acteurs.

Ce Plan d'urgence a pour objectif principal de permettre une prise de décision adéquate, rapide et adaptée aux besoins en :

- identifiant les différents types de crise et leurs risques ;
- identifiant les mesures nécessaires à leur prévention ;
- déterminant les seuils de déclenchement des crises ;
- mobilisant les outils principaux selon la nature de la crise et en fonction des échelles d'intervention ;
- définissant l'organisation et les procédures à suivre en cas de crise alimentaire ;
- améliorant le ciblage des bénéficiaires.

Il est clair que le dispositif actuel ne prend en compte que l'aspect crise alimentaire.

Vers un dispositif élargi à tous les types de catastrophe

Le Niger s'est ainsi engagé dans la recherche de voies et moyens adaptés pour une prévention et une gestion des catastrophes naturelles qui, de nos jours, sont devenues un fléau insupportable pour toute l'humanité. C'est dans ce cadre que le Niger envisage la mise en place d'une plate-forme nationale de coordination des actions en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes.
Comme la plupart des pays africains disposent de leurs plates-formes nationales, ceci permettra d'aboutir à une harmonisation des stratégies d'interventions dans la partie Afrique de l'Ouest.

Mais l'expérience et l'analyse ont également montré que malgré toutes les dispositions prises, la stratégie de prévention et de gestion des catastrophes demeure insuffisante pour atténuer leur impact sur les populations les plus affectées.

Plans, projets et recommandations pour la plate-forme nationale

Pour le Niger, au niveau de la plate-forme nationale, on retiendra donc principalement l'élaboration d'un Plan d'intervention d'urgence qui prendrait en compte tous les types de catastrophe qui peuvent intervenir au Niger. Ce plan aurait les mêmes objectifs que celui des crises alimentaires mais élargis à tous les types de catastrophe.

Les principes de base de ce Plan seraient les suivants :

- prise en charge progressive du niveau local, sous-régional et national selon l'ampleur de la catastrophe ;
- approche participative et concertée qui nécessite une implication des acteurs sur le terrain et des bénéficiaires ;
- approche globale de la sécurité alimentaire pour évaluer les risques de dégradation de la situation alimentaire ;
- démarche évolutive permettant des adaptations et améliorations en fonction de l'évolution du dispositif d'information et du contexte économique ;
- adoption du Plan par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des catastrophes ;
- reconnaissance juridique du Plan aussi bien au niveau national qu'au niveau régional et sous-régional.

La principale recommandation est le renforcement du système d'information, du suivi et de l'évaluation des programmes.

Des enfants sous-alimentés au Niger (Photo : Eden Foundation)

Des journalistes africains se joignent à la promotion d'une culture de prévention

ONU/SIPC Afrique
Nairobi, Kenya

Une catastrophe n'est pas un événement isolé qui se produit à un moment donné, il est le résultat de divers processus. Les journalistes devraient donc passer d'une approche « événement » et « sensationnelle » à une approche « processus » et « contextuelle » de la couverture médiatique des catastrophes...

Les participants à l'atelier des journalistes africains

« Nous reconnaissons les mérites des efforts déployés actuellement à l'échelle mondiale pour réduire les risques de catastrophe. Nous estimons que ces efforts sont d'une importance capitale pour le développement durable. … Nous nous engageons à œuvrer à l'unisson avec le Secrétariat de l'ONU/SIPC et les Gouvernements africains à la réalisation des buts ultimes de ces efforts. Nous appelons tous les journalistes, où qu'ils/elles soient dans le monde, à se joindre à ces efforts. … »

Ces propos ressortent d'une déclaration faite par des journalistes africains quelques semaines avant l'ouverture de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes au Japon le 18 janvier 2005.

Intitulée « Déclaration de Nairobi relative à une prise de conscience de la nécessité de la réduction des risques de catastrophe », elle a été émise à l'issue d'un « Atelier sur les médias et la réduction des risques de catastrophe à l'intention de journalistes africains d'Afrique orientale et australe », atelier tenu à Nairobi, au Kenya, du 14 au 17 décembre 2004.

Organisé conjointement par InWent (Renforcement des capacités au niveau international, Allemagne) et ONU/SIPC Afrique, cet atelier de quatre jours a vu la participation de 20 délégués : des journalistes des médias publics et privés couvrant les questions relatives à l'environnement, au développement et à l'actualité journalière ainsi que des journalistes d'agence de presse et des responsables de l'information au sein de diverses institutions. Un entrepreneur de presse était également présent. Les participants étaient en provenance des huit pays anglophones suivants d'Afrique orientale et australe: l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie, le Zimbabwe, la Zambie, le Malawi, le Lesotho et le Mozambique.

Le but de l'atelier était de sensibiliser les journalistes au fait qu'ils pouvaient jouer un rôle essentiel dans la promotion d'un passage d'une culture de réaction aux catastrophes à une culture de prévention des catastrophes en Afrique, cela par une meilleure approche de la couverture médiatique des catastrophes.

Généralités

La prévention des catastrophes fait l'objet d'une attention croissante en Afrique. Au niveau national, des Plates-formes nationales pour la prévention des catastrophes ont été mises en place dans un certain nombre de pays africains, et bien d'autres devaient être établies en 2005. Dans certains pays, des législations relatives à la gestion des catastrophes ont été adoptées et des organes de gestion des catastrophes ont été restructurées vers la prévention des catastrophes. Au niveau continental, des grands pas ont été réalisés pendant les deux dernières années sous l'initiative de l'Union africaine (UA), du secrétariat du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement africain) et de la Banque africaine de développement (BAD), avec l'appui d'ONU/SIPC Afrique.

En fait, un « Projet de Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes », élaboré par des experts africains, a

été adopté par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en juin 2004, et soumis à l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA en juillet 2004. Ce Projet de Stratégie a été alors accueilli favorablement par les dirigeants africains et ceux-ci ont appelé à l'élaboration du Plan d'action africain recommandé dans le Projet de Stratégie.

Mais de telles réalisations significatives ne peuvent être pleinement fructueuses si le grand public n'était pas sensibilisé. Etant donné que les médias peuvent jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation du grand public, notamment en comblant le fossé entre informations disponibles et informations reçues, les journalistes doivent donc être sensibilisés. D'où l'idée d'organiser un atelier sur la prévention des catastrophes pour des journalistes comme premier pas dans cette direction. Un « Atelier sur les médias et la prévention des catastrophes à l'intention de journalistes d'Afrique orientale et australe » a été donc organisé comme point de départ de tout le processus.

Les travaux

Les travaux, qui ont duré quatre jours, ont été dirigés par deux facilitateurs : M. R. Alain Valency (facilitateur principal), journaliste international et rédacteur en chef des versions anglaise et française du magazine d'ONU/SIPC Afrique appelé « La prévention des catastrophes en Afrique », et M. Ib Knutsen, journaliste et responsable des informations au sein d'ONU/SIPC Afrique.

La 1ere journée était destinée à aider les journalistes à comprendre ce qu'est la prévention des catastrophes en tant que discipline émergente, notamment que la prévention des catastrophes est une activité pluridisciplinaire et multi-sectorielle et que, pour qu'elle puisse pleinement porter ses fruits, elle doit être complétée par une prise de conscience de la part tant des décideurs que du grand public.

A cet effet, des présentations ont été données respectivement par la responsable d'ONU/SIPC Mme Feng Min Kan, le Conseiller régional Afrique du PNUD pour la prévention des catastrophes M. Kenneth Westgate, le climatologue M. Zachary Atheru du Centre de l'IGAD pour les prévisions climatiques et les applications de ces prévisions (ICPAC en anglais) et le coordinateur des programmes de InWent au Mozambique M. Torsten Wegner.

La 2e journée a démarré avec une présentation intitulée « Gouvernance et prévention des catastrophes » de la part de M. Ron Cadribo, consultant en développement et en administration publique. Cette présentation a été suivie d'une autre intitulée « Médias et prévention des catastrophes : Redéfinir la couverture médiatique des catastrophes » par M. R. Alain Valency, journaliste international et rédacteur en chef des versions anglaise et française du magazine d'ONU/SIPC Afrique.

La présentation de M. Valency a fait part de la nécessité d'une nouvelle approche à la couverture médiatique des catastrophes. Il a souligné que les catastrophes n'étaient pas de simples événements isolés qui se produisent à un moment donné mais qu'elles étaient le résultat de divers processus qui font intervenir les aléas naturels, les vulnérabilités, l'état de la gouvernance, etc. Dès lors, a-t-il poursuivi, les journalistes devraient passer d'une approche « événement » de la couverture médiatique des catastrophes à une approche « processus » de celles-ci. L'approche « processus », selon lui, permet de passer d'un journalisme du « sensationnel » à un journalisme du « contextuel » plus responsable car il permet d'enquérir/expliquer pourquoi telle ou telle catastrophe s'est produite et d'enquérir/expliquer comment leur impact aurait pu être évité ou au moins réduit. M. Valency a expliqué, divers exemples à l'appui, qu'une telle approche « processus » avait également l'avantage d'offrir des perspectives illimitées en matière de couverture : politique/gouvernance, sociale, économique, environnementale, technique, scientifique et humaine.

La présentation de M. Valency a été suivie d'un débat animé sur les priorités des journalistes en matière de couverture ainsi que les conflits éventuels d'intérêt entre journalistes et gestionnaires de catastrophe au niveau de la diffusion des informations. Ce débat a été, à son tour, suivi de discussions en groupe sur des sujets précis ainsi que des activités journalistiques pratiques d'application de la nouvelle approche préconisée.

La 3e journée a démarré avec une présentation intitulée « Proposition pour la mise en place d'un Réseau de journalistes sensibilisés à la prévention des catastrophes en Afrique », présentation donnée encore une fois par M. Valency. Dans sa présentation, celui-ci a déclaré qu'une telle structure était nécessaire pour consolider les acquis de l'atelier. A cet effet, a-t-il poursuivi, le réseau en question devrait fournir à ses membres des matériaux journalistiques et éducatifs. Ceci est important, a-t-il souligné, car toute institution ou structure qui veut s'inscrire dans la durée doit non seulement promouvoir et défendre une ou des valeurs mais également répondre à des besoins pratiques.

Cette dernière présentation a été suivie de discussions en groupe. L'appellation suivante a été retenue pour le réseau: « Journalists in Africa for Disaster Risk Reduction Network » (JADRR Net) [Réseau de journalistes en faveur de la réduction des risques de catastrophe en Afrique]. Le mandat du Réseau a été finalisé par un comité de rédaction pour être soumis à des discussions en plénière le jour suivant. Le comité de rédaction a également élaboré un Projet de Programme d'actions 2005 pour le Réseau ainsi qu'un Projet de déclaration devant être émise par le Reseau.

La 4e et dernière journée de l'atelier a démarré avec une séance plénière d'adoption du mandat, du Programme d'action 2005 et de la Déclaration du Réseau. A la fin des discussions, les

versions finales de ces documents ont été adoptées par les participants.

Le point suivant à l'ordre du jour était un exercice individuel de rédaction de slogans et de messages chocs mettant en relief l'essence du rapport entre prévention des catastrophes et développement durable.

L'atelier s'est clôturé par une allocution donnée au nom des participants par le journaliste ougandais Henry Baguma, les observations finales de M. Torsten Wegner de InWent Mozambique et les mots de clôture de Mme Feng Min Kan d'ONU/SIPC Afrique, qui s'est déclarée satisfaite des résultats de l'atelier.

Résultats de l'atelier

- Les journalistes ont pris conscience de la nécessité de la réduction des risques de catastrophe et de l'importance de celle-ci pour le développement durable. Il ressort même des slogans et des messages chocs produits vers la fin de l'atelier que les journalistes ont atteint une conscience « avancée » du sujet. En fait, un certain nombre d'entre eux ont commencé à sensibiliser leur public dès la 2e journée de l'atelier en envoyant des articles et des émissions radio à leurs sièges.
- Les journalistes ont fait preuve d'une compréhension claire de la nécessité de passer d'une approche « événement » de la couverture médiatique des catastrophes à une approche « processus » de celle-ci. Et pour les besoins de la continuité et d'une connaissance plus avancée du sujet, ils ont mis en place un réseau dénommé « *Journalists in Africa for Disaster Risk Reduction Network* » (JADRR Net) [Réseau de journalistes en faveur de la réduction des risques de catastrophe en Afrique], réseau doté d'un mandat propre et d'un programme d'actions pour 2005.
- Les journalistes se sont engagés à étendre leur prise de conscience à d'autres journalistes, aux décideurs et au grand public. Un tel engagement est évoqué de manière explicite dans le mandat[1] du Réseau ainsi que dans le Programme d'actions 2005 et la Déclaration officielle du Réseau (*voir début du présent article*).
- Les journalistes sont enfin allés jusqu'à exprimer ouvertement et en public un tel engagement. Car leur déclaration officielle était exposée à la communauté mondiale des gestionnaires de catastrophe lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui a eu lieu au Japon du 18 au 22 janvier 2005. ■

[1] Vision et mission de JADRR Net : " Le Réseau se propose d'être une voix forte et indépendante dans la promotion de la réduction des risques de catastrophe. Une telle aspiration sera réalisée à travers des actions de plaidoyer et de couverture médiatique sur l'importance de la réduction des vulnérabilités aux catastrophes dans l'itérêt du développement durable en Afrique".

Première réunion consultative sur les plates-formes nationales SIPC en Afrique

ONU/SIPC Afrique
Nairobi, Kenya

La « *Première réunion consultative sur les plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe en Afrique* » a eu lieu du 21 au 23 avril 2005 à Nairobi au Kenya. La réunion a vu la participation de 27 responsables en provenance de sept des neuf pays africains disposant de plates-formes nationales (les Comores, la République du Congo, le Gabon, le Ghana, le Kenya, Madagascar et l'Ouganda) et de cinq autres pays qui ont l'intention de mettre en place des plates-formes nationales prochainement (le Tchad, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Sénégal). Parmi les 27 participants étaient également deux journalistes (zambien et ougandais) membres du "Réseau des journalistes en faveur de la réduction des risques de catastrophe en Afrique", deux consultants (ghanéen et sud-africain), le responsable régional du Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement (PNUD-BPCR), le responsable des plates-formes nationales au siège de l'ONU/SIPC à Genève, ainsi que la responsable et le personnel d'ONU/SIPC Afrique.

L'ONU/SIPC et les plates-formes nationales

Depuis sa création en octobre 2002, ONU/SIPC Afrique a œuvré, sur la base de ses principes de travail et à travers des activités d'animation, de réseautage, de coordination et de collaboration avec les principaux intervenants, à l'avancée du processus de réduction des risques de catastrophe en Afrique.

Un des grands secteurs d'activité d'ONU/SIPC Afrique est la mise en place de relations formelles de travail avec les gouvernements nationaux, cela pour promouvoir l'appropriation de la prévention

des catastrophes et l'intégration de celle-ci à la planification du développement et aux programmes de développement. Or, l'existence d'une plate-forme nationale permet justement de promouvoir une telle appropriation au niveau national.

Jusqu'à ce jour, ONU/SIPC Afrique a répondu favorablement aux requêtes de neuf gouvernements pour la mise en place de plates-formes nationales.

Les points focaux des plates-formes nationales africains

L'objet de la réunion

La réunion a été organisée pour:

- servir de forum aux points focaux des plates-formes nationales africaines afin qu'ils puissent partager leurs succès et les enseignements qu'ils ont tirés de la coordination d'une plate-forme nationale;
- passer en revue l'efficacité et la pertinence des principes directeurs existants sur la mise en place de plates-formes nationales;
- voir comment faire progresser la réduction des risques de catastrophe (RRC) au niveau national;
- voir comment renforcer le réseautage entre points focaux des plates-formes nationales africaines;
- examiner la pertinence des publications d'ONU/SIPC pour l'établissement de liens entre réduction des risques de catastrophe et développement durable;
- des discussions sur le Cadre d'action de Hyogo, la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et le Plan d'action africain pour la RRC.

Les travaux

Après l'ouverture de la réunion, les responsables des divers pays représentés ont donné des présentations sur le profil des catastrophes, les mécanismes existants de prévention de catastrophes et les activités des plates-formes nationales (là où elles existent déjà) dans leurs pays respectifs.

Ces présentations ont été suivies d'autres présentations sur divers thèmes par le responsable du PNUD-BPCR et des responsables de l'ONU/SIPC.

Ensuite les travaux ont porté sur divers sujets, notamment:

Le Cadre d'action de Hyogo

Les participants ont noté que les pays africains n'avaient pas une position commune lors de la 2e Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue à Kobé au Japon en janvier 2005. Notant que cela était peut-être dû à un manque de leadership résultant de l'absence des organes régionaux concernés à la Conférence, les participants ont cependant estimé que cela ne devrait pas être perçu comme un frein à la participation africaine aux activités internationales mais plutôt comme une opportunité pour approcher les acteurs régionaux sur lesquels les plates-formes nationales pouvaient avoir une certaine influence.

Il a été par ailleurs noté que les actions de lobby sur les chefs d'Etat relevaient d'abord de la responsabilité des plates-formes nationales. Mais que pour appuyer davantage les efforts de plaidoyer menés par les plates-formes nationales, l'ONU/SIPC devrait, lors du prochain sommet de l'UA, donner des présentations sur les résultats de la dernière Conférence mondiale en rappelant aux chefs d'Etat africains les engagements qu'ils avaient pris à Kobé et ce qui devait être fait pour appliquer le Cadre d'action de Hyogo. Il a été suggéré que les chefs d'Etat africains soient invités, à leur tour, à profiter du prochain sommet du G-8 pour faire un suivi convenable des engagements pris à Kobé.

Par ailleurs, il a été relevé que s'il était normal que les pays africains seraient enclins à s'identifier davantage à la Stratégie régionale africaine qu'au Cadre d'action de Hyogo, les pays africains devraient cependant parler le langage des pays donateurs quand ils recherchent l'appui de ceux-ci (car les donateurs connaissent davantage le Cadre d'action de Hyogo).

La Stratégie régionale africaine & le Plan d'action africain pour la RRC

Les vues ont généralement convergé vers le constat suivant: étant donné que l'engagement politique envers la réduction des risques de catastrophe reste plutôt faible sur le continent, des points d'entrée doivent donc être identifiés pour le plaidoyer au niveau national et les actions de lobby sur les dirigeants politiques. Par exemple, des actions de lobby sur les ministres des finances et de la planification pourraient aider à faire figurer la prévention des catastrophes au menu des politiques et des parlementaires et donc, par la suite, dans les politiques et stratégies nationales de développement. Un autre point d'entrée suggéré était d'emprunter une voie similaire vers la réduction de la pauvreté, un secteur qui a bénéficié récemment de l'engagement des décideurs de très haut niveau et ces décideurs s'attaquent aujourd'hui à ce problème de manière agressive.

Autres excellentes opportunités à explorer pour des actions de lobby à un très haut niveau : de grandes instances internationales comme la *Commission pour l'Afrique, le Commonwealth ou la Francophonie.*

Les participants ont en outre suggéré qu'ONU/SIPC Afrique devrait davantage compléter et appuyer les efforts de plaidoyer au niveau national en approchant les hommes et femmes politiques influents au niveau national tout en utilisant sa position au sein du Système de l'ONU pour faire la même chose auprès des systèmes onusiens établis dans les pays.

Les participants ont ajouté qu'une approche de bas en haut du plaidoyer pourrait également compléter les efforts déployés au niveau national. Car une prise de conscience généralisée au sein d'un vaste public peut, selon eux, amener les décideurs à mettre en place des politiques et des stratégies de prévention des catastrophes. De la même façon, ont-ils précisé, les prises de conscience s'obtiennent plus facilement au lendemain des catastrophes quand les médias et l'attention du public sont encore braqués sur les événements.

Enfin, d'autres opportunités pour l'éveil des consciences seraient, par exemple, l'instauration d'un Prix Sasakawa de l'ONU pour la prévention des catastrophes en Afrique. Ce prix prestigieux, a-t-on fait remarquer, avait d'ailleurs été décerné à une Camerounaise (Mme Esther Tadzong) en 2003.

La prévention des catastrophes et la prévention des conflits

La réduction des risques de catastrophe ne devrait-elle pas être élargie à la prévention des conflits? Cette question a été également abordée, au vu du contexte africain dans lequel les conflits peuvent être assimilés à des catastrophes. Il a alors été relevé que les conflits pouvaient parfois être déclenchés par des catastrophes et que les catastrophes pouvaient aussi offrir l'occasion de résoudre des conflits, par conséquent la réduction des risques et des vulnérabilités est également applicable aux conflits.

Toutefois, a-t-on noté en ce qui concerne le Système de l'ONU, l'Assemblée générale de l'ONU a reparti les rôles clairement entre l'ONU/SIPC, le PNUD et OCHA (Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires), ce dernier étant chargé des actions à prendre dans la période qui suit les conflits. Et il a été également relevé que le nombre de personnes touchées par les catastrophes était six à sept fois supérieur au nombre de personnes touchées par les conflits.

La mobilisation de ressources

La question de la mobilisation de ressources a été également abordée et les plates-formes nationales ont été encouragées à solliciter des appuis financiers à des initiatives et à des projets bien identifiés en soumettant des propositions à l'ONU et à des organes donateurs. Il a été noté que les plates-formes nationales pouvaient mobiliser des fonds en présentant clairement leurs initiatives et leurs besoins en matière de prévention des catastrophes à des donateurs qui ont manifesté leur intérêt pour de tels projets. Les plates-formes nationales ont été informés que les fonds et ressources existants pour la prévention des catastrophes provenaient traditionnellement du secteur humanitaire, et que de tels fonds et ressources n'étaient pas nécessairement les mêmes que ceux destinés à la reconstruction et au développement.

Les cadres d'assistance de l'ONU

Le Bilan commun des pays/Cadre d'assistance de l'ONU au développement (CCA/UNDAF en anglais) sont des outils qui offrent de réelles opportunités pour plaider la cause de la RRC en introduisant celle-ci dans les programmes et planification du développement des systèmes onusiens établis dans les pays. Les CCA/UNDAF, a-t-on fait remarquer, sont essentiellement conçus pour être des initiatives gouvernementales à travers lesquelles les pays établissent leurs priorités de développement pour aider les systèmes onusiens locaux à identifier les besoins nationaux. A ce propos, un responsable de l'ONU/SIPC a déclaré que pour appuyer la prévention des catastrophes au niveau national, l'ONU/SIPC œuvrait actuellement avec le PNUD pour promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe au processus CCA/UNDAF. Les plates-formes nationales ont été alors priées de se familiariser avec les CCA/UNDAF pour maximiser leurs chances d'obtenir des appuis.

Enfin, il a été relevé que l'expérience du processus CCA/UNDAF varie d'un pays africain à l'autre selon le degré de familiarité des systèmes onusiens locaux avec la RRC et le rôle que joue celle-ci dans le développement. Toutefois, le PNUD-BPCR, ONU/SIPC Afrique et les plates-formes nationales, a-t-on souligne, peuvent exercer une influence sur ce processus au moyen

des actions de plaidoyer évoquées ci-dessus.

Les résultats de la réunion

La réunion consultative a abouti aux résultats suivants: meilleure réseautage entre plates-formes nationales ; meilleure compréhension de l'expérience et des besoins des plates-formes nationales ; des idées sur la manière de faire progresser la réduction des risques de catastrophe au niveau national ; recommandations concertées en faveur du renforcement des plates-formes nationales ; des idées sur l'application du Cadre d'action de Hyogo, de la Stratégie régionale africaine et du Plan d'action africain. La réunion a enfin émis une série de recommandations *(voir encadré ci-après) à* l'intention des plates-formes nationales, du PNUD-BPCR et d'ONU/SIPC Afrique.

Recommandations de la 1ère réunion consultative des plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe en Afrique

tenue les 21, 22 et 23 avril 2005 à Nairobi au Kenya

Préambule

NOUS, PARTICIPANTS À LA « 1ère RÉUNION CONSULTATIVE DES PLATES-FORMES NATIONALES POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE EN AFRIQUE »,

en considération des engagements internationaux majeurs pris en matière et en faveur de la réduction des risques de catastrophe (RRC) et du développement durable, engagements exprimés dans

- les Objectifs du Millénaire,
- le Plan de Johannesburg pour la mise en œuvre des résolutions du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable,
- le Cadre d'action de Hyogo (CAH) 2005-2015 adopté en janvier 2005,

et des engagements pris par l'Union africaine (UA) et le Nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD), engagements reflétés par

- la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe,et le Programme d'action de ladite stratégie,

et dans le cadre général des Principes directeurs de l'ONU/SIPC pour les plates-formes nationales,

RECOMMANDONS LES ACTIONS D'URGENCE SUIVANTES:

1ère PARTIE

A l'intention des plates-formes nationales

Il est recommandé aux plates-formes nationales de procéder aux actions suivantes:

1. Identifier des points d'entrée pour influencer les dirigeants politiques, par exemple en ciblant les parlementaires (députés) et en sensibilisant ceux-ci lors d'ateliers et de séances du même genre. (Date limite d'exécution : octobre 2005)
2. Formuler des propositions et des projets dans le cadre desquels la réduction des risques de catastrophe (RRC) est intégrée dans les programmes de développement, cela pour obtenir l'appui des donateurs. (Date limite d'exécution : juin 2006)
3. Présenter un plan bien coordonné ayant pour objectif d'influencer des initiatives internationales de haut niveau, par exemple par le biais des Observateurs africains au Sommet du G-8, de la Commission pour l'Afrique, du Commonwealth et de l'Agence de la Francophonie. (Date limite d'exécution : octobre 2006)
4. Etablir des liens entre la RRC et les domaines thématiques clés - comme la réduction de la pauvreté et la gouvernance – relatifs à la poursuite des Objectifs du Millénaire à des niveaux local, national et régional d'exécution, cela à travers les méthodes recommandées dans le document intitulé « Principes directeurs de l'intégration de l'évaluation des risques de catastrophe dans le développement ».
5. Contacter l'ONU/SIPC et le PNUD-BPCR (Bureau pour la prévention des crises et le relèvement) en vue de la mise au point d'outils de communication des besoins des pays aux donateurs, parmi ceux-ci la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales.
6. Concevoir des moyens pratiques de renforcer la sensibilisation du public de manière consistante, notamment au moment où l'attention des médias et du public est fortement rivée à un événement particulier, par exemple au lendemain d'une catastrophe.

7. Aider les pays ne disposant pas encore de points focaux de la RRC ou ne disposant pas de plates-formes nationales à établir des mécanismes similaires.
8. Prendre en considération les principes du droit humanitaire dans l'élaboration de documents et de principes directeurs relatifs à la RRC.
9. Participer activement aux processus dénommés Bilan commun de pays (CCA) et Cadre de l'ONU pour l'aide au développement (UNDAF).
10. Veiller à ce que les activités nationales de RRC soient sensibles aux questions relatives aux femmes et associent des groupes vulnérables comme les enfants.

2ème PARTIE

A l'intention de l'ONU/SIPC et du PNUD-BPCR

Il est recommandé à l'ONU/SIPC et au PNUD-BPCR de procéder aux actions suivantes:

Réseautage (networking)

1. Institutionnaliser la tenue de réunions semestrielles des plates-formes nationales; la seconde réunion étant prévue avant octobre 2005.
2. Créer une liste électronique LISTSERV qui facilite les interactions automatisées sur e-mail et connecter ladite liste aux sites web de l'ONU/SIPC et du PNUD-BPCR.
3. Elaborer un répertoire des ressources existant en Afrique dans les domaines de la réduction de risques de catastrophe (RRC) et de la gestion de catastrophes (GC) - répertoire comparable à celui de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sur la stratégie nationale de développement durable - ; publier régulièrement des extraits d'un tel répertoire dans le magazine « La prévention des catastrophes en Afrique – SIPC Informations » ; et procéder à une large diffusion dudit répertoire.

Promotion de l'engagement politique

1. Veiller à ce que le directeur de l'ONU/SIPC basé à Genève entreprenne des actions de lobby et de plaidoyer directement auprès des dirigeants politiques et des communautés régionales économiques du continent, cela par le conduit de la Commission de l'UA et en collaboration avec les plates-formes nationales - là où celles-ci sont en place - et avec les points focaux/ organes de gestion de catastrophes - là ou les plates-formes nationales n'existent pas.
2. Appuyer les efforts de plaidoyer déployés au niveau national en menant des actions de lobby auprès des dirigeants politiques afin que la réduction des risques de catastrophe (RRC) soit inscrite à l'ordre du jour du Sommet de l'UA, une de ces actions étant une présentation de l'ONU/SIPC sur les rapports entre la RRC et les thèmes de la sécurité alimentaire et du développement durable à ce sommet.
3. Plaider pour l'établissement de liens entre RRC, environnement et d'autres domaines d'activité aux niveaux national, sous-régional et régional, cela en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
4. Aider les plates-formes nationales à traduire le Cadre d'action de Hyogo (CAH), la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme d'action (pour l'application de ladite stratégie) en projets concrets aux niveaux national et local.

Mobilisation de ressources

1. Aider les plates-formes nationales à élaborer des programmes d'action et des projets de budget basés sur leurs stratégies nationales de RRC ainsi que sur la Stratégie régionale africaine pour la RRC, et soumettre ces programmes et projets aux bailleurs de fonds potentiels en vue de la mobilisation des ressources requises. *(Date limite d'exécution: juin 2006)*
2. Réunir les donateurs potentiels et les plates-formes nationales dans un forum au cours duquel les plates-formes nationales peuvent présenter leurs programmes d'action. *(Date prévue: septembre 2006)*

Sensibilisation du public

1. Appuyer l'introduction de la réduction des risques de catastrophe (RRC) et de la gestion des catastrophes (GC) à tous les niveaux d'enseignement, cela par la production et la dissémination de matériaux et documents faisant état des principes directeurs y afférents, matériaux et documents destinés à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi qu'à l'éducation/formation des adultes.
2. *Appuyer le recours systématique et régulier aux médias pour vulgariser la RRC et la GC en temps de crise ainsi qu'en temps normal.*

Formation et renforcement des capacités

1. Appuyer les plates-formes nationales dans la conception d'un programme régional de formation et de renforcement de capacités sur la base du répertoire de ressources devant être publié par l'ONU/SIPC (conformément à la paragraphe A3 ci-dessus) et coordonner les financements y afférents offerts par différents donateurs.

LES RECOMMANDATIONS SUSMENTIONNEES SONT EMISES EN CE JOUR DU 23 AVRIL 2005 A NAIROBI, AU KENYA, PAR LES PARTICIPANTS A LA « 1ère REUNION CONSULTATIVE DES PLATES-FORMES NATIONALES POUR LA RRC ».

Mise en place d'un Groupe consultatif africain sur la RRC

ONU/SIPC Afrique
Nairobi, Kenya

Une structure nouvellement créée dénommée « *Groupe consultatif africain sur la réduction des risques de catastrophe* » a tenu sa première réunion à Nairobi, au Kenya, les 10 et 11 juin 2005. Ont pris une part active à cette réunion un haut responsable de l'Union africaine (UA), des représentants des autorités nigérianes, sénégalaises, ougandaises et malgaches ainsi que deux experts en provenance respectivement du Ghana et d'Afrique du Sud.
Ce Groupe consultatif africain a été établi pour faciliter la réalisation de ce but général qu'est l'avènement en Afrique de nations et de communautés capables de résister face aux catastrophes dans le cadre global de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC).

Les membres du Groupe consultatif africain

Un Groupe consultatif africain : pourquoi ?

Ce Groupe consultatif africain (GCA) a été mis en place par ONU/SIPC Afrique pour conseiller et appuyer les Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe (RRC), les gouvernements, les autorités sous-régionales et régionales dans leur quête d'une plus grande efficacité dans la mise en œuvre et la promotion de la RRC en Afrique.

Ces dernières activités comprennent l'intégration de la RRC aux nombreuses initiatives de réduction de la pauvreté et de développement durable, initiatives contribuant à la réalisation des Objectifs du Millénaire. A noter que le GCA prend note de l'existence de conflits en Afrique, leur impact environnemental négatif et la vulnérabilité qui en résulte pour les personnes déplacées.

Raison d'être du GCA

Le GCA a pour raison d'être de faciliter et d'apporter des conseils à l'édification, en Afrique, de nations et de communautés capables de résister aux catastrophes à travers des activités de RRC.

Objectifs spécifiques du GCA

1. Conseiller et appuyer les gouvernements nationaux, les organes sous-régionaux et régionaux ainsi que les agences onusiennes compétentes dans leur mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de RRC et du Plan d'action africain pour la RRC dans le cadre du Cadre d'action de Hyogo adopté en janvier 2005 et dans le contexte global de la réalisation des Objectifs du Millénaire en Afrique.
2. Conseiller et fournir un appui technique à la mobilisation de l'engagement politique et de ressources pour la RRC de la part des autorités nationales, sous-régionales et régionales (ex. CEDEAO, UA/NEPAD) dans le cadre des programmes et forums régionaux et internationaux.
3. Appuyer l'établissement de liens entre les gouvernements nationaux et les autorités sous-régionales et régionales afin de promouvoir l'intégration et l'introduction de programmes de RRC dans les politiques et stratégies notamment de réduction de la pauvreté, de bonne gouvernance, de développement durable, de promotion de la femme et d'éducation.

Termes du mandat du GCA

Objectif 1

Conseiller et appuyer les gouvernements nationaux, les organes sous-régionaux et régionaux ainsi que les agences onusiennes compétentes dans leur mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de RRC et du Plan d'action africain pour la RRC dans le cadre

du Cadre d'action de Hyogo adopté en janvier 2005 et dans le contexte global de la réalisation des Objectifs du Millénaire en Afrique.

Promouvoir la création de plates-formes nationales et aider celles-ci et les partenaires au développement à mettre en œuvre la Stratégie régionale africaine de RRC et le Plan d'action africain pour la RRC en y apportant une sensibilité particulière aux préoccupations et besoins relatifs aux femmes.

Aider les plates-formes nationales et les partenaires au développement à reconnaître l'existence de besoins socio-psychologiques chez les communautés victimes et à répondre à ces besoins par la RRC, notamment pendant les phases de réponse, de redressement et de réhabilitation et là où les catastrophes sont exacerbées par les conflits ou les flux de réfugiés.

Appuyer et promouvoir le profil de l'expertise africaine en RRC et dans les activités connexes, et faciliter la participation active et focalisée de cette expertise africaine aux programmes et forums nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux.

Veiller à ce que le savoir africain contribue à l'identification des priorités dans le domaine de la RRC et veiller à ce que l'on réponde aux besoins africains dans les programmes internationaux et régionaux, cela à travers la reconnaissance et l'implication de l'expertise africaine.

Soutenir le renforcement accru des capacités africaines dans les programmes internationaux mis en œuvre par des agences internationales en Afrique ou dans les programmes dont les résultats seraient appliqués en Afrique.

Objectif 2

Conseiller et fournir un appui technique à la mobilisation de l'engagement politique des autorités nationales, sous-régionales et régionales (ex. CEDEAO, UA/NEPAD) dans le cadre des programmes et forums internationaux.

Faciliter la mise en place d'une plate-forme politique de haut niveau composé de ministres et de chefs d'Etat des pays disposant de plates-formes nationales particulièrement actives, cela en vue de la formulation de diverses déclarations à faire dans les instances appropriées.

Promouvoir l'implication d'experts africains dans l'appui à une interaction entre plates-formes nationales, organes sous-régionaux, UA/NEPAD et partenaires internationaux au développement en vue de l'intégration des priorités africaines et de l'expertise africaine dans les programmes desdits partenaires internationaux.

Fournir aux plates-formes nationales des conseils sur la manière d'influencer les orientations des politiques nationales par l'intégration de la RRC aux politiques et aux programmes de développement tels que la DSRP (Document stratégique de réduction de la pauvreté) et les processus CCA (Bilan commun des pays) et UNDAF (Cadre d'assistance de l'ONU au développement) du Système des Nations Unies.

Apporter des conseils et un soutien actif aux plates-formes nationales et aux organes sous-régionaux et régionaux sur toute question relative aux géo-aléas en Afrique et sur les voies et moyens éventuels de mesurer, de surveiller et d'atténuer l'impact des catastrophes provoquées par ces aléas, cela en vue d'accroître le rôle positif que la science et les technologies de l'information et de la communication peuvent jouer dans le domaine de la RRC.

Objectif 3

Appuyer l'établissement de liens plus étroits entre gouvernements nationaux et autorités sous-régionales et régionales pour promouvoir l'intégration de programmes de RRC aux stratégies de développement des différents pays.

Aider les plates-formes nationales à communiquer les progrès réalisés et les résultats des suivis dans le domaine de la RRC en recourant à des instruments et processus pertinents comme les Objectifs du Millénaire, le DSRP (Document stratégique sur la réduction de la pauvreté), la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Identifier les programmes internationaux intéressants et conseiller sur la manière de se servir de tels programmes pour appuyer les activités de RRC en Afrique.

Aider les plates-formes nationales à élaborer des programmes d'action et des budgets pour la RRC sur la base de la Stratégie régionale africaine de RRC et du Plan d'action africain pour la RRC, et appuyer le marketing de ces programmes aux donateurs potentiels et aux agences onusiennes, par exemple à travers les stratégies de l'ONU/OCHA (Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires) dénommées « Appel consolidé » et « Appel éclair ».

Mode de fonctionnement du GCA

Les membres du GCA, l'ONU/SIPC et les autres intervenants doivent encore se pencher sur ce point particulier.

Des membres du GCA

Le GCA sera composé de personnes faisant preuve d'un engagement personnel envers la RCC, d'une connaissance particulière de celle-ci et d'une expérience de la mise en place de plates-formes nationales en Afrique. Les membres qui disposent d'une connaissance particulière des défis posés par les catastrophes au développement dans les différentes sous-régions africaines bénéficieront de l'appui des experts africains évoluant dans le domaine de la RRC.

Le président kenyan Mwai Kibaki a ouvert la dernière Session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat. Son allocution comporte deux parties : la première est sur la nécessité de réduire l'impact des catastrophes…

Discours de Son Excellence M. Mwai Kibaki,

Président de la République du Kenya

à l'ouverture de la 20e Session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat

le 4 avril 2005 au Complexe des Nations Unies à Nairobi au Kenya

Son Excellence lePrésident Mwai Kibaki

"M. le Président, Honorables Délégués, Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de pouvoir m'exprimer à cette 20e Session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat. Mais tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue au Kenya à tous les délégués : je vous souhaite à tous un agréable séjour dans notre joli pays.

Il y a près d'un mois, certains d'entre nous qui sommes présents en ces lieux ont pris part à la 23e Session du Conseil d'administration du PNUE, programme sœur d'ONU-Habitat. C'est un grand privilège pour mon pays d'abriter ces deux programmes des Nations Unies. Au moment où nous nous réunissons ici pour un partage des meilleures pratiques et pour relever les défis posés par les besoins en matière d'habitat décent et d'établissement humain durable, nous devons également nous rappeler des diverses **catastrophes** qui ont réduit la portée de nos initiatives.

Nous avons certainement encore à l'esprit ce très fort séisme du 26 décembre 2004 qui a engendré des **tsunamis** gigantesques sur les îles d'Extrême-Orient et sur une grande parties des rives de l'Océan indien. Cette catastrophe a eu des effets dévastateurs sur les vies humaines et les établissements humains de 12 pays, dont le Kenya.

Au moins 150.000 personnes ont perdu la vie et beaucoup d'autres sont devenues sans abri. En tout, les moyens de subsistance de près de 5 millions de personnes ont été paralysés par cette catastrophe. Je voudrais encore une fois exprimer mes condoléances à la fraternité des Nations Unies en général, et aux familles et pays touchés en particulier.

M. le Président,
Nous évoluons dans un monde où les conflits et les catastrophes continuent de causer d'immenses souffrances aux populations, notamment en termes de perte de vies humaines et de dégâts considérables sur les infrastructures, les biens et l'environnement. **Chaque catastrophe de ce genre nous ramène plusieurs années en arrière** dans nos efforts de mise en place d'établissements humains durables.

Parmi les catastrophes naturelles les plus partagées figurent les conditions climatiques extrêmes qui sont à l'origine de la sécheresse, des feux, des inondations et des glissements de terrain. Et les pays en développement sont ceux qui en sont les plus touchés, car ces pays se caractérisent par un faible niveau de **préparation** ainsi qu'une faible capacité de **réponse** rapide et efficace.

En ce qui concerne les catastrophes anthropiques, le plus grand défi provient des conflits civils qui font des réfugiés et des personnes déplacées au sein des territoires nationaux. Ces conflits font également augmenter le port illégal d'armes individuelles, ce qui fait régner l'insécurité à l'intérieur et à l'extérieur des frontières des Etats impliqués.

Mesdames et Messieurs,
L'Afrique, bien plus que les autres continents, souffre de l'impact de tels conflits et d'autres catastrophes comme l'épidémie du VIH/Sida qui représente actuellement une menace pour les acquis des secteurs de la santé et du secteur économique. Et cela est des plus inquiétants.
Toutefois, je suis certain que les conflits et **les catastrophes offrent des perspectives pour l'accélération des efforts de développement**.
Mais du fait du coût élevé de la transition entre assistance et développement au lendemain d'un conflit ou d'une catastrophe, un partenariat étroit est nécessaire entre les gouvernements et le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et la communauté internationale.

Par ailleurs, nous devons améliorer la **préparation communautaire** aux catastrophes par un financement adéquat. Je me réjouis du fait que l'un des thèmes spéciaux retenus pour cette Session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat a trait à la **mitigation** en période de post-conflit et la mitigation des catastrophes. J'espère que les délibérations sur ce thème contribueront de manière significative à la **réduction de l'impact des catastrophes**, surtout dans les pays en développement.

M. le Président,
La notion selon laquelle le monde est devenu un « grand village » pose un défi majeur surtout aux pays en développement. La plupart des pays en développement, y compris le Kenya, connaissent une urbanisation rapide et un flux massif de populations vers les villes et les grandes villes. L'implication d'un tel état de choses est que la population mondiale sera concentrée dans les centres urbains avant 2020.
Ce mouvement vers les villes dépasse la capacité de prestation des responsables des centres urbains en matière d'habitat, d'infrastructure, de service et d'emploi. Nous en arrivons donc à ce phénomène appelé « urbanisation de la pauvreté ».

Une Etude de suivi du bien-être au Kenya indique, par exemple, que la ville de Kisumu connaît le plus fort taux de prévalence de la pauvreté absolue – 63 pour cent –, suivie de Nairobi - 50 per cent -, de Nakuru - 41 per cent –, et de Mombassa - 38 per cent. Une telle situation appelle à des efforts concertés qui font intervenir la réduction de la pauvreté, un meilleur accès à l'eau et à l'hygiène, l'amélioration des conditions de vie dans les taudis et la régularisation du régime foncier.

Cependant, l'urbanisation étant un phénomène incontrôlable et irréversible, nous devons également adopter des politiques et des programmes anticipatifs, y compris la bonne gouvernance et le renforcement des capacités des responsables, afin de prévenir la multiplication et la croissance des taudis et des établissements humains informels.

Réduire de moitié le nombre des personnes qui n'ont pas accès à une bonne eau potable et à une hygiène adéquate avant 2015, et améliorer les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis avant 2020 sont des défis extrêmement difficiles à relever dans nos pays en développement. Nous reconnaissons que chaque pays a l'obligation de trouver les ressources requises pour la réalisation de ces objectifs, mais, pour compléter les ressources locales provenant du secteur public et privé, les partenaires au développement devraient honorer l'engagement qu'ils ont pris d'allouer 0,7 pour cent de leurs PIB respectifs à l'assistance officielle au développement.

En outre, la communauté internationale devrait, entre autres choses, procéder à un allégement, à une conversion ou à une suppression de la dette pour mobiliser les ressources qui permettraient d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire sur l'eau, l'hygiène et les établissements humains.

M. le Président,
Les taudis sont les endroits les plus indiqués pour la réalisation de chacun des Objectifs du Millénaire. Au vu de cette réalité, mon Gouvernement a signé le 15 janvier 2003 un Mémorandum d'accord avec ONU-Habitat pour l'amélioration méthodique des taudis dans tout le pays, cela dans le cadre du Programme d'amélioration des taudis au Kenya.

Nous accordons une grande priorité à l'amélioration des taudis et nous procéderons à cette tâche en réduisant au minimum le déplacement de leurs habitants, cela dans l'intérêt d'une bonne planification et de l'apport adéquat des infrastructures et des services nécessaires. J'ai procédé personnellement au lancement de la phase d'exécution de ce Programme à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'habitat le 4 octobre 2004 au site de décantage voisin des taudis tentaculaires de Kibera à Nairobi.

Mon Gouvernement a également mis en place un Fonds pour l'amélioration des taudis et pour les habitations et infrastructures à coût modéré, fonds à partir duquel seront financées les activités d'amélioration des taudis. A ce propos, je voudrais appeler nos partenaires au développement, locaux et internationaux, à contribuer à ce Fonds pour nous aider à améliorer les conditions de vie dans les taudis.

A l'échelle mondiale, je note avec satisfaction les efforts déployés par le Directeur exécutif d'ONU-Habitat pour renforcer la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et, particulièrement, pour mettre en place le Mécanisme d'amélioration des taudis.

Je voudrais dès lors prier les donateurs et les pays qui en ont les moyens à contribuer à ce Mécanisme afin qu'ONU-Habitat puisse appuyer des activités nationales d'amélioration des taudis. J'espère qu'ONU-Habitat travaillera

étroitement avec des organisations appartenant ou non au Système des Nations Unies, notamment la Banque mondiale et les autres banques régionales, pour appuyer les programmes nationaux d'amélioration des taudis.

Je voudrais terminer mon allocution en réitérant que pour réaliser les objectifs, les buts et les échéances établis par le Sommet du Millénaire et le Sommet mondial pour le développement social, nous avons besoin d'un engagement plus ferme de la part de toutes les parties concernées, si nous tenons à réaliser les objectifs convenus.

Sur ce, je vous souhaite des délibérations fructueuses dans le partage de vos expériences dans le domaine des établissements humains.

Enfin, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de noter que le Kenya, destination touristique prisée dans cette partie du monde, dispose d'une population accueillante, d'une faune variée et de divers endroits propices à la détente. Je voudrais donc inviter tous les délégués à prendre le temps de goûter à la richesse de la culture kenyane.

Sur ce, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir officiellement la 20e Session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat.

Je vous remercie. ”

PLAIDOYER A TRES HAUT NIVEAU: débuts encourageants d'ONU/SIPC Afrique

Mme Feng Min Kan
Responsable du Bureau régional Afrique de l'ONU/SIPC (ONU/SIPC Afrique)
Nairobi, Kenya

Le président malgache offre une aide financière à la prévention des catastrophes en Afrique. Le président ougandais prête l'oreille au "message de la prévention des catastrophes". Le président Obasanjo du Nigeria a plaidé la cause au dernier sommet de l'Union africaine…

La Conférence mondiale de janvier 2005 sur la prévention des catastrophes a clos ses travaux avec deux documents stratégiques: la « Déclaration de Hyogo » et le « Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 – Renforcer la résistance des nations et des communautés face aux catastrophes ».

Le premier document réitère l'engagement politique des Etats membres de l'ONU sur les questions relatives aux catastrophes ; le second fournit des orientations stratégiques pour la réduction des risques de catastrophe au cours de la décennie 2005-2015.

Garder l'élan pris à la Conférence mondiale…

Pour garder l'élan pris à cette Conférence mondiale et pour appliquer les actions prioritaires soulignées par le Cadre d'action de Hyogo, une compréhension et une attention plus grandes sont nécessaires de la part des responsables étatiques de haut niveau, notamment de la part des chefs d'Etat et de gouvernement. Ceci est particulièrement vrai pour l'Afrique où le VIH/Sida, la faim et les conflits armés font des ravages jour après jour. Or, contrairement aux autres continents, la réduction des risques de catastrophe ne figure toujours pas parmi les priorités des chefs d'Etat et de gouvernement dans beaucoup de pays africains.

Pour remédier à une telle situation, ONU/SIPC Afrique a établi, en Afrique, de bonnes relations de partenariat avec les gouvernements nationaux et les organisations régionales, cela pour promouvoir une bonne compréhension de la réduction des risques de catastrophe (RRC) et pour que celle-ci soit menée dans le contexte du développement durable. Un tel partenariat permet en outre à ONU/SIPC Afrique de se focaliser sur des interventions stratégiques en faveur de la réduction des risques de catastrophe.

…en promouvant la cause à un très haut niveau

A titre de suivi des résultats de la dernière Conférence mondiale donc, et pour mettre en application le Cadre d'action de Hyogo, ONU/SIPC Afrique a mis en place un « Forum régional africain des plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe » et un « Groupe consultatif africain (GCA) sur la réduction des risques de catastrophe ».

L'objectif de ces deux initiatives est de renforcer la confiance et le partenariat avec les gouvernements nationaux dans la promotion de la RRC et l'intégration de celle-ci dans la planification du développement et les programmes de développement.

Et c'est avec le concours du Groupe consultatif africain précité qu'ONU/SIPC Afrique a pu entamer, au cours

des deux derniers mois, un plaidoyer à un très haut niveau.

Le président malgache Marc Ravalomanana

Son Excellence le Président Marc Ravalomanana

C'est ainsi que le 6 mai 2005, une délégation d'ONU/SIPC Afrique a été reçue par Son Excellence le Président de la République de Madagascar M. Marc Ravalomanana. Lors de cette entrevue, la délégation d'ONU/SIPC Afrique a expliqué au chef d'Etat malgache le mandat et les grandes fonctions de l'ONU/SIPC, ainsi que les principales activités de celle-ci en Afrique. Le président Marc Ravalomanana a manifesté un vif intérêt pour le sujet. Il a déclaré qu'il était en fait en train de voir avec les donateurs comment construire des bâtiments résistants aux cyclones pour la population des zones sujettes aux cyclones dans son pays.

Le chef d'Etat malgache a également relevé l'extrême importance que revêt la gestion de l'information et des connaissances pour la réduction des risques de catastrophe. Et pour appuyer le travail effectué par l'ONU/SIPC en Afrique, le président Ravalomanana a offert, au nom de son pays, une contribution de 20,000 dollars US au Fonds international d'affectation spéciale à la prévention des catastrophes, fonds servant de mécanisme de financement à l'ONU/SIPC.

Le président ougandais Yoweri Museveni

Quelques semaines plus tard, le 24 juin 2005, la responsable d'ONU/SIPC Afrique, Mme Feng Min Kan, a effectué une visite éclair d'une journée à Kampala en Ouganda, visite au cours de laquelle elle a été reçue par plusieurs hauts responsables gouvernementaux, dont le Premier Vice-Premier ministre ougandais, le général de brigade Moses Ali, qui est également ministre d'Etat chargé de la préparation aux catastrophes et des réfugiés, ainsi que le secrétaire général de la Primature et le Commissaire à la gestion des catastrophes.

Lors de l'entrevue avec le Premier Vice-Premier ministre ougandais, celui-ci a souligné l'importance de la réduction des risques de catastrophe et a affirmé son engagement personnel sur ce sujet. Il a affirmé son intention d'informer Son Excellence le Président de la République de l'Ouganda M. Yoweri Museveni des résultats de la Conférence mondiale de janvier 2005 sur la prévention des catastrophes. Et de conseiller à son président de bien vouloir évoquer ce sujet, entre autres choses, au Sommet de l'UA de juillet 2005, ajoutant qu'il parlerait de ce point particulier au Commissaire à la gestion des catastrophes. Le Premier Vice-Premier ministre a également souligné l'importance et la nécessité d'une action de promotion de la réduction des risques de catastrophe auprès des parlementaires ougandais.

La brève visite effectuée par la responsable d'ONU/SIPC Afrique a été très fructueuse grâce au concours du gouvernement ougandais. L'ONU/SIPC a appris plus tard que le Premier Vice-Premier ministre Moses Ali avait abordé la question avec le chef d'Etat ougandais.

Le président Obasanjo du Nigeria

Enfin le 1er juillet 2005, c'est-à-dire une semaine après sa visite en Ouganda, la responsable d'ONU/SIPC Afrique, Mme Feng Min Kan a été également reçue par Son Excellence le Président de la République fédérale du Nigeria M. Olusegun Obasanjo. Lors de cette entrevue, la responsable d'ONU/SIPC Afrique a expliqué au chef d'Etat nigérian les buts de sa visite, le mandat de l'ONU/SIPC, les grandes fonctions de celle-ci et ses principales activités en Afrique, ainsi que les résultats de la Conférence mondiale de janvier 2005 sur la prévention des catastrophes.

Abordant la question des efforts menés actuellement en Afrique pour promouvoir la réduction des risques de catastrophe, Mme Feng Min Kan a demandé au chef d'Etat nigérian de bien vouloir promouvoir cette cause auprès des autres chefs d'Etat et de gouvernement africains, en portant la réduction des risques de catastrophe à l'ordre du jour des prochains sommets de l'UA.

Le président Olusegun Obasanjo a manifesté sa compréhension du sujet en citant une expérience personnelle de la gestion des risques, ajoutant que les pauvres étaient les plus touchés par les catastrophes et que, par conséquent, il fallait traiter sérieusement ce problème. La réunion s'est terminée en beauté par les propos suivants du chef d'Etat nigérian: " Madame, vous êtes à la recherche d'un défenseur de cette cause, vous l'avez trouvé en ma propre personne."

L'ONU/SIPC Afrique a appris plus tard que le Président Obasanjo avait souligné, lors du Sommet de l'UA tenu à Syrte en Libye en juillet 2005

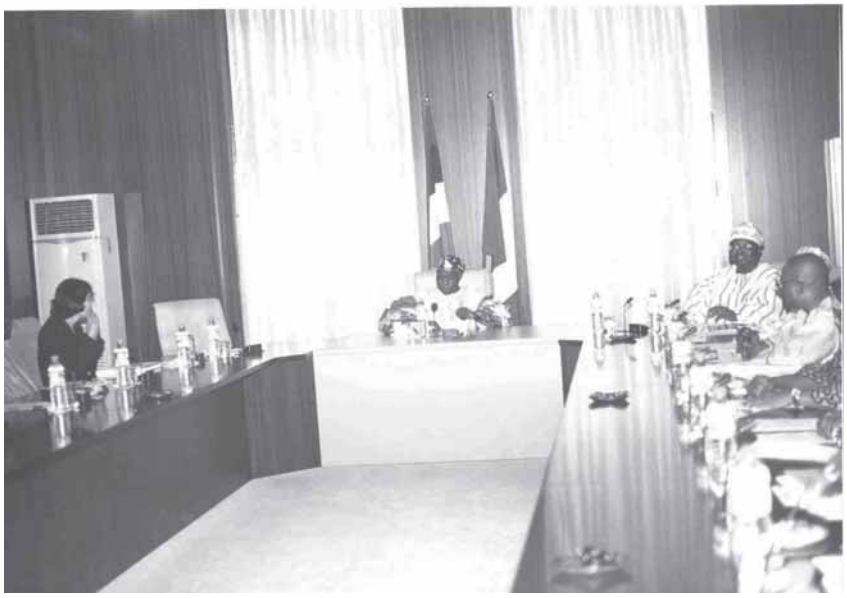

Rencontre avec Son Excellence le Président Olusegun Obasanjo dans son bureau à Abuja

dernier, qu'il était important d'intégrer la réduction des risques de catastrophe (RRC) dans les politiques et les programmes de réduction de la pauvreté.

A ce sujet, voici les propos qu'il a émis dans son allocution en sa qualité de Président du Sommet: « Après le tsunami dévastateur qui s'est abattu en Asie et en Afrique, la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes a accordé une plus grande attention à la question de savoir comment se préparer adéquatement aux catastrophes naturelles et anthropiques. Nous, en Afrique, nous devons nous joindre à cet effort en intégrant la réduction des risques de catastrophe à nos politiques et programmes de réduction de la pauvreté, tant au niveau national que régional. A ce propos, j'appelle la communauté internationale à allouer des ressources à une telle initiative. »

Débuts encourageants ; « issue à triple avantage »

Bref, débuts encourageants pour le plaidoyer à un très haut niveau entamé par ONU/SIPC Afrique. Cela d'autant plus que tout succès obtenu en matière d'éveil des consciences (sur l'importance de la RRC) et d'engagement politique (en faveur de l'intégration de la RRC dans le développement en général) est, comme l'affirme M. O.E. Ojo de l'Agence nationale nigériane de gestion des situations d'urgence, une « issue à triple avantage » :

1. pour ONU/SIPC Afrique car cela facilite sa tâche de promotion d'une culture de prévention des catastrophes dans la perspective de l'édification de nations et de communautés résistantes aux catastrophes ;
2. pour les institutions ou agences nationales responsables des questions relatives aux catastrophes car cela leur permet de s'attaquer à la réduction des risques de catastrophe de manière globale et complète avec les partenaires au développement ; et enfin
3. pour le continent car cela contribue à la réalisation des Objectifs du Millénaire en Afrique. ■

Mme Feng Min Kan (ONU/SIPC Afrique) et M. Makharfi, directeur général de NEMA

Bill Clinton appelle à une rapide avancée de la réduction des risques de catastrophe dans le monde

M. R. Alain Valency
Rédacteur en chef,
« La prévention des catastrophes en Afrique »

« Il faut avancer rapidement dans la réduction des risques de catastrophe à l'échelle mondiale et améliorer les politiques et les systèmes existants avant l'apparition des catastrophes... »

Tels sont les propos de l'ancien Président des Etats-Unis Bill Clinton devant le Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU le 14 juillet 2005 dernier au siège de l'ONU à New York. M. Clinton est intervenu en sa qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les efforts de redressement suite au tsunami. Et l'ancien président américain d'ajouter: « Nous ne pouvons pas laisser passer cette année 2005 sans réaliser des progrès concrets en matière de réduction des risques de catastrophe… Cette année 2005 est cruciale pour l'avenir de la réduction des risques de catastrophe. »

A noter que le Conseil économique et social (ECOSOC) est l'un des six organes centraux du Système des Nations Unies, les cinq autres étant l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, la Cour internationale de justice, le Conseil de tutelle et le Secrétariat. L'ECOSOC coordonne les activités économiques et sociales mises en œuvre par des agences et institutions spécialisées de l'ONU comme le BIT (Bureau international du travail), la FAO, l'UNESCO, l'UNICEF, etc. Il se compose de diverses commissions techniques et de cinq commissions économiques régionales, celle pour l'Afrique - la Commission économique pour l'Afrique(CEA) - étant basée à Addis-Abeba.

M. Clinton s'est exprimé dans le cadre de réunions-débats de l'ECOSOC sur les « Enseignements tirés de la réponse au tsunami de l'Océan indien ». Son allocution a porté sur ce qui a été réalisé pendant ses cinq mois de fonction et sur ce qui restait encore à faire.

La première partie de son intervention (plus de 30 % de son allocution) a porté sur la nécessité de réduire les risques de catastrophe. Nous vous livrons ci-après cette première partie:

L'ancien Président des Etats-Unis Bill Clinton devant le Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU

"M. le Président, M. le Vice-Président, les Membres et Responsables de l'ECOSOC, M. le Secrétaire général de l'ONU, Mesdames et Messieurs.

Je suis honoré pour moi de pouvoir prendre la parole devant vous aujourd'hui. Et je suis également honoré de pouvoir assumer la fonction d'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le redressement suite au tsunami, une fonction que j'ai l'intention d'assumer pendant les deux prochaines années, et peut-être plus si les besoins du travail l'exigent. Je vais essayer d'abréger mon intervention pour accorder plus de temps à notre dialogue et à nos échanges d'aujourd'hui.

Pendant ces cinq derniers mois, je me suis attelé à essayer de faire ce que le Secrétaire général m'a demandé de faire : veiller à ce que nous disposions, dans la phase de redressement, d'un processus mieux coordonné, mieux organisé et doté d'une plus grande transparence ; veiller, dans la phase de reconstruction à long terme, à la mise en place d'un système uniforme de communication et de suivi des progrès que nous réalisons; veiller, dans toute la mesure du possible, à produire une **stratégie de prévention et de réduction des risques** ainsi que de meilleures procédures de gestion des situations d'urgence ; et enfin achever notre travail avec un ensemble de meilleures pratiques susceptibles d'être reprises par d'autres pays confrontés aux mêmes problèmes dans le futur.

Et fidèle à ce mot d'ordre que nous partageons tous ensemble, à savoir

« Rebâtir quelque chose de mieux », nous nous efforçons effectivement de rebâtir quelque chose de mieux. Et je voudrais tout d'abord dire quelques mots à ce sujet : là où les réalisations sont visibles et la tâche facile, et là où la tâche a été difficile et les résultats incertains. J'ai rencontré dans les régions touchées par le tsunami, mais également ici à New York et également en Europe, des responsables des pays touchés, des représentants d'ONG, des agences onusiennes, des chefs d'entreprise et de simples citoyens qui se sentent concernés par le sujet. Et récemment, ici à New York, nous avons organisé un Consortium mondial réunissant les plus grandes agences multilatérales et ONG donatrices d'assistance ainsi que des représentants des pays touchés. Un engagement commun est sorti de cette rencontre : celui d'améliorer notre coordination ainsi que notre suivi et communication de tout ce qui a trait à nos finances, et celui de mettre en place un système uniforme d'évaluation des progrès réalisés - je reviendrai sur ce dernier point dans une minute.

J'ai vraiment apprécié cette opportunité. J'ai eu l'occasion d'entendre les avis de représentants des pays, des ONG et de beaucoup d'autres sur les défis rencontrés actuellement au niveau des opérations. En tout cas, ces cinq mois ont confirmé ma foi en la valeur des Nations Unies, un pôle fédérateur qui rend la coopération internationale possible. A ce sujet, je voudrais remercier, comme je l'ai déjà fait en d'autres occasions, Jan Egeland [secrétaire général adjoint de l'ONU pour les affaires humanitaires et coordinateur des secours d'urgence – sous l'autorité duquel opère l'ONU/SIPC] et Margareta Wahlstrom [sous-secrétaire général de l'ONU chargé des affaires humanitaires et coordinateur adjoint des secours d'urgence] pour le travail extraordinaire de coordination qu'ils ont accompli. Je tiens à préciser que dans chacun des pays touchés, les équipes onusiennes qui mettent ensemble toutes les agences font, à mes yeux, du bon travail et travaillent dur pour apporter leur appui aux actions gouvernementales de mise en œuvre des plans dressés par les gouvernements eux-mêmes.

Toutefois, j'estime qu'il faut avancer rapidement dans la **réduction des risques de catastrophe** à l'échelle mondiale, améliorer les politiques et les systèmes existants avant l'apparition des catastrophes, et aider à l'accélération du rythme du redressement dans les pays touchés.

Permettez-moi d'essayer d'être aussi explicite que possible. Parlons d'abord de la **prévention et** la **mitigation des catastrophes**. Si la plupart des dégâts matériels provoqués par ce tsunami de très grande envergure était certes inévitable, on ne peut pas en dire autant des pertes en vies humaines. Ces pertes en vies humaines auraient pu être moins élevées si une **alerte précoce** adéquate et d'autres stratégies de prévention étaient en place.

A Banda Aceh [en Indonésie] par exemple, nous disposons de preuves concrètes de l'utilité des règlements de construction : beaucoup de constructions en béton armé sont restés intacts alors que les autres constructions ont été balayées par les vagues. Autre exemple : la protection procurée par la végétation semble avoir apporté une différence énorme en Indonésie et au Sri Lanka : les mangroves semblent avoir dilué l'impact des vagues sur la côte. Autre exemple encore : la **préparation aux catastrophes** explique probablement la grande différence qui existe au niveau des pertes en vies humaines chez les communautés côtières indiennes du district de Cuddalore dans l'Etat de Tamil Nadu. Car certains villages avaient auparavant suivi des formations sponsorisées par le PNUD, d'autres non. Et bien sûr, nous sommes tous probablement au courant de l'histoire de cette jeune fille britannique pleine d'initiatives

Bill Clinton parmi les sinistrés du tsunami de décembre 2004

du nom de Tilly Smith : ayant acquis des connaissances sur les tsunami à son école quelques semaines avant de venir passer des vacances en Thaïlande, elle a reconnu les signes avant-coureurs du tsunami et aurait sauvé la vie de 100 personnes se trouvant sur la plage. Enfin, si l'alerte précoce a apporté une certaine différence en Thaïlande, à 310 miles (498 km) seulement de l'épicentre, elle aurait certainement pu faire mieux en **Somalie** qui est à 3.000 miles (4.827 km) de l'épicentre.

Toujours sur le même sujet, celui de la prévention et de la mitigation des catastrophes donc, 168 pays se sont réunis, moins d'un mois après le tsunami, pour mettre au point le **Cadre d'action de Hyogo**, poursuivant ainsi une tâche commencée en 1994 à la Conférence de Yokohama sur la prévention des catastrophes. Ce Cadre d'action de Hyogo stipule des objectifs stratégiques, des priorités pour l'action et les démarches devant être mises en œuvre par les Etats et d'autres intervenants. Je n'ai qu'un mot à dire sur ce sujet : nous ne pouvons pas laisser passer cette année 2005 sans réaliser des progrès concrets en matière de **réduction des risques de catastrophe**. Je voudrais appeler les membres de ce Conseil à appliquer, de manière systématique, le Plan d'action de Hyogo et particulièrement à introduire des politiques et des pratiques de réduction des risques de catastrophe dans les efforts de redressement, cela pour ne pas revenir au niveau de vulnérabilité précédant, notamment en introduisant des cours de **sensibilisation aux risques de catastrophe** dans les programmes scolaires, en renforçant les capacités nécessaires pour réduire ces risques et en établissant des systèmes d'**alerte précoce** qui reposent sur des bases techniques solides et durables et qui sont bien intégrés aux autres systèmes d'alerte précoce comme ceux des cyclones tropicaux.

L'année 2005 est cruciale pour l'avenir de la **réduction des risques de catastrophe**. Je suis totalement confiant que le redressement de l'économie touristique dévastée aux Maldives et sur la côte thaïlandaise ne sera pas encore achevé quand chacun des pays dispose d'un système d'**alerte précoce**. Il le sera lorsqu'un système d'alerte précoce intégré, coordonné par l'Asie du sud et associant toutes les nations de la région est en place.

Par ailleurs, je suis convaincu que du fait de la visibilité acquise par ces pays, il existe par exemple au Sri Lanka et en Indonésie un potentiel touristique encore plus énorme. Mais de telles potentialités ne seront réalisées que si nous avons un bon système d'**alerte précoce** et que ce système fonctionne bien avec les autres systèmes. Les pays touchés ont certes fait un grand pas en acceptant d'œuvrer ensemble et d'utiliser des technologies compatibles les unes avec les autres, mais il faut aller jusqu'au bout. Chacun a dit des choses fort pertinentes mais il est très, très important de traduire tout cela en réalisations concrètes et le faire maintenant.

Je voudrais maintenant dire deux mots sur la **réponse aux urgences**. La réponse humanitaire immédiate, sans précédant était tout simplement formidable. La politique et la bureaucratie ont été laissées de côté, tout le monde a travaillé ensemble, mais nous en sommes maintenant à la partie la plus difficile.

Le **redressement** est une affaire beaucoup, beaucoup plus complexe et frustrante. Tout le monde veut aujourd'hui des abris temporaires décents, mais beaucoup de gens vivent encore dans des tentes. Et d'autres vivent encore dans des abris temporaires dans lesquels la chaleur est très élevée car les toitures ou les revêtements extérieurs sont en fer blanc. Par ailleurs, quelques 170.000 personnes à Aceh [Indonésie] et 70.000 autres au Sri Lanka vivent encore dans des tentes. Nous avons là un gros problème. Les gouvernements de la région agissent vite, mais il faut beaucoup de temps pour construire des abris permanents pour tout le monde. Par exemple aux Etats-Unis, des victimes de notre dernier ouragan ne disposent toujours pas à l'heure actuelle d'abris permanents. Il s'agit d'un gros problème. Et puisque les ressources disponibles sont suffisantes pour construire des abris semi-permanents satisfaisants, je voudrais appeler chacun de vous à veiller à ce que toute défaillance de coordination et querelle politique éventuelles non résolues sur cette affaire ne fassent pas entrave aux efforts menés par les gens pour accéder aujourd'hui à des abris décents. Lors de mon dernier passage dans la région, la plus grande frustration que j'ai observée était chez des gens qui avaient le sentiment de vivre dans des conditions relativement insupportables.

Enfin, je suis préoccupé également par une chose : nous n'appliquons pas nos connaissances et notre expertise de la réponse aux urgences à la phase actuelle de **redressement**. Permettez-moi de m'expliquer davantage : il n'existe, par exemple, pas de protocole bien établi pour déployer des formateurs en formation professionnelle ou mettre en place des systèmes de suivi des projets et des finances pour la présente phase dont l'échéance s'étend cependant du moyen au long terme. Or, nous savons que ces besoins vont apparaître. Je voudrais donc, encore une fois, appeler le Conseil à apporter son appui aux accords institutionnels ainsi qu'au pré-positionnement en préparation au volet « redressement » des tâches que nous menons actuellement. …" ■

* Pour le texte intégral de l'intervention de l'Envoyé spécial M. Bill Clinton, veuillez contacter ONU/SIPC Afrique.

PREMIER FORUM AFRICAIN SUR LA SECHERESSE
Pour une approche globale aux risques de sécheresse

Dr Eric Patrick
Spécialiste des politiques,
Centre de développement des terres arides (DDC), PNUD
Nairobi, Kenya

La sécheresse est au premier rang des aléas naturels les plus fréquemment cités en Afrique. Mais le premier « Forum africain sur la sécheresse » n'a cependant eu lieu qu'en… février 2005.

« Les risque de sécheresse, en tant que problème de développement, devraient être traités plus globalement qu'un simple phénomène météorologique ou aléa naturel. »

Ceci ressort du « *Premier forum africain sur la sécheresse* » organisé du 31 janvier au 2 février 2005 à Nairobi, au Kenya, par le Centre de développement des terres arides (PNUD-DDC), le Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement (PNUD-BPCR) et ONU/SIPC Afrique.

Ont participé à cette rencontre près de 45 participants en provenance des quatre coins d'Afrique: des praticiens chevronnés et multidisciplinaires, des hauts responsables d'organisations sous-régionales, des décideurs disposant de l'expérience requise et des partenaires clés. Le coût élevé des services d'interprétariat a cependant limité la participation des pays africains francophones qui disposent cependant d'une très vaste expérience sur le sujet.

Contexte

L'idée d'un forum de discussions sur les risques de sécheresse et les politiques de développement en Afrique est née lors d'une réunion du Groupe de travail ad hoc de l'ONU sur la sécheresse tenue en avril 2003. Un large éventail d'experts en matière de sécheresse, issus de diverses institutions, avaient alors discuté de la sécheresse en tant que problème de développement. Il est devenu évident, lors des discussions, que la sécheresse devait être abordée plus globalement qu'un simple phénomène météorologique ou aléa naturel. Un « type idéal » de modèle de société vulnérable à la sécheresse et de société résistante à la sécheresse s'est également dégagé des discussions.

Les participants à cette rencontre d'avril 2003 ont également convenu de la nécessité de mettre en place un réseau global des réseaux Sécheresse, ou au moins d'un réseau de réseaux plus focalisés sur les aspects politique, réduction des risques et développement de la sécheresse. Les participants ont surtout constaté qu'un réseau de ce genre n'existait pas encore au niveau panafricain et que celui-ci devait donc être mis en place avec pour institutions hôtes le Centre de développement des terres arides (PNUD-DDC) et ONU/SIPC Afrique, ces deux institutions étant par ailleurs toutes les deux basées à Nairobi.

Mais étant donné que la connectivité à l'Internet est limitée dans la majeure partie du continent africain, un réseau électronique devrait être complété par une discussion annuelle en face-à-face baptisée « forum ». Et la première édition d'un tel forum – que les uns et les autres souhaitent devenir "annuel" – est celui dont il est question dans le présent article: ce « Premier forum africain sur la sécheresse » qui a eu lieu du 31 janvier au 2 février 2005 à Nairobi.

Les travaux

Regroupant un groupe multidisciplinaire évoluant dans les domaines des politiques et de la pratique relatives à la sécheresse, ce forum a été structuré autour d'un certain nombre de questions. Huit (8) thèmes semblent cependant avoir émergé des présentations et des discussions menées:

1. L'accès au marché pour les produits des terres arides (celui des intrants et celui des produits proprement dits), y compris les informations qui s'y rattachent.
2. La diversification des moyens de subsistance, notamment en termes de dépendance climatique de la valeur ajoutée apportée par les systèmes de production dans les zones sujettes à la sécheresse. En d'autres mots : dans quelle mesure la valeur de ce qui est produit est-elle prejudiciée par la variabilité climatique ? Il s'agit là d'une question que l'on peut aborder sous une perspective tant locale que nationale. Par exemple, au lendemain de la sécheresse de 1991 au Zimbabwe, le PIB de ce pays a chuté (temporairement) de quelques 11 % du fait de la sensibilité de son économie aux conditions météorologiques: la sécheresse a frappé l'agriculture et la production d'électricité, et ensuite la combinaison des deux a provoqué une réaction en chaîne dans tout le secteur de la transformation agro-industrielle.
3. Les modèles requis pour intégrer/introduire les risques de sécheresse dans les réflexions, les

politiques et la pratique en matière de développement, surtout au niveau des stratégies. Ceci est particulièrement important pour les pays souffrant d'une sécheresse chronique, pays dont le nombre est très élevé en Afrique et dans lesquels la sécheresse est devenue une préoccupation majeure du développement.

4. Les rapports existants entre la sécheresse, l'accès aux ressources et les conflits violents dans le contexte d'une certaine évolution de l'histoire qui a rendu un tel accès plus réduit du fait de pressions démographiques accrues. La question connexe de la prestation de services mobiles a été également abordée.
5. L'utilité/faisabilité d'une approche par les « droits » aux services, à la sécurité alimentaire et au développement en général.
6. La nature du mécanisme des financements des bureaucraties du développement, ainsi que la structure de ces bureaucraties et les incitatifs institutionnels existants en leur sein, en tant

(suite à la page suivante)

Premier forum africain sur la sécheresse

tenue du 31 janvier au 2 février 2005 à Nairobi (Kenya)

RECOMMANDATIONS

1. Nous reconnaissons l'importance du contexte de l'économie politique internationale de l'aide alimentaire et du commerce ainsi que celle de l'impact potentiellement significatif d'un tel contexte sur les options existant en matière de gestion des risques de sécheresse à l'échelle locale et nationale. Si, à des fins de planification sur le court terme, une telle économie politique doit être perçue comme un élément « donné », elle doit cependant être négociée à plus long terme pour pouvoir améliorer les options en matière de gestion des risques.
2. Nous soulignons l'importance de la volonté politique pour l'amélioration de la gestion des risques de sécheresse, mais nous ne supposons cependant pas son existence. Il est de la responsabilité des Gouvernements de créer un environnement favorable dans lequel les ménages peuvent améliorer les options qu'ils disposent en matière de moyens de subsistance, et ainsi contribuer à l'économie nationale.
3. Nous reconnaissons la valeur des stratégies traditionnelles de gestion des risques sans toutefois en exagérer les mérites. Si nous reconnaissons qu'elles sont au centre de toute réalisation réussie des objectifs de gestion des risques, elles doivent cependant être adaptées aux changement structurels qui se sont produits. Beaucoup de ces systèmes se sont avérés inefficaces sous diverses pressions mais leurs capacités d'adaptation restent un atout même si elles sont particulièrement sous-estimées.
4. Nous insistons pour une vue globale de la gestion des risques et de la sécheresse, donc sur la nécessité d'impliquer les perspectives, diverses, de multiples disciplines et groupes dans la conceptualisation et la conception de stratégies de mitigation des sécheresses.
5. Nous plaidons avec force pour une approche basée sur la demande aux interventions et aux stratégies de réduction de l'impact des sécheresses au niveau des ménages, cela en mettant en relief la marginalisation politique et économique de nombreuses communautés victimes de la sécheresse. Seule leur démarginalisation assurerait leur participation, et seule leur participation permettrait de s'attaquer, de manière rentable, à l'impact des risques de sécheresse.
6. Nous proposons l'institutionnalisation de la collaboration entre les parties concernées par les risques climatiques - notamment les risques de sécheresse - en Afrique, collaboration à l'identification d'objectifs multiples susceptibles d'être réalisés de façon réaliste sur diverses échéances, en se focalisant d'abord sur les pays qui souffrent le plus des impacts de la sécheresse.
7. Nous soulignons que notre manière de penser la sécheresse dégage un modèle implicite étayé par toute une série de suppositions non soumises à des examens préalables, et qu'un tel modèle implicite influe énormément sur le choix que nous faisons des options à prendre en matière de gestion de risques de sécheresse. Par ailleurs, étant donné la grande diversité de situations existant même à l'intérieur d'un seul pays, il faut encourager la multiplicité de perspectives et concevoir un large éventail de stratégies et d'options – en identifiant leurs avantages et leurs inconvénients ainsi que leurs coûts et leur applicabilité - au lieu de s'adonner à la recherche d'une solution unique.

qu'obstacles à la réduction/ renégociation de l'écart gigantesque entre secours/ assistance et développement.

7. Les expériences régionales et internationales de la gestion des risque de sécheresse comme sources d'inspiration pour la recherche de solutions innovantes au niveau national. La question de la collaboration sur des questions d'ordre transfrontalier a été également abordée.
8. La nécessité d'établir des rapports entre risques au niveau des ménages et processus gouvernementaux de prise de décision et de planification du développement. Les participants se sont également posés la question suivante: faut-il partir du haut, du milieu, du bas ou de tous les trois simultanément? Par ailleurs, les participants se sont également penchés sur le rôle des ONG, des organisations communautaires de service et d'autres « tiers », ainsi que sur la question de savoir quels seraient les points d'entrée et les points multiplicateurs.
9. La nécessité d'ajuster les messages de réduction des risques de catastrophe relatifs aux risques climatiques aux diverses audiences.

Les résultats des travaux

Si l'objectif principal de la réunion était au départ de permettre aux participants de mieux se connaître et d'amorcer des activités de réseautage, l'accent, vers la fin des travaux, était mis davantage sur les contributions éventuelles de chacun à la promotion du message général de la réduction des risques de catastrophe dans le domaine des risques climatiques en Afrique.

Des recommandations formelles *(voir encadré dans la page précédente*) ont été émises par le Forum, recommandations basées sur un consensus implicite qui s'est instauré lors des travaux; des recommandations qui pourraient éventuellement servir de « déclarations » pour une « charte » sur la gestion des risques de sécheresse en Afrique.

MALI: Intervention du PNUD dans le renforcement des capacités nationales de gestion des catastrophes

Mme Aida M'bo Ndembele
Conseillère au Programme environnemental
du PNUD Mali,
Bamako, Mali

Dû à son appartenance géographique tropicale, le Mali, situé en Afrique de l'Ouest, est un pays exposé en permanence aux risques climatiques (pluviométrie aléatoire et souvent insuffisante pour les cultures et les animaux) et à leurs conséquences catastrophiques. Son vaste territoire (1.241.000 km2) dont plus de la moitié est désertique, sa continentalité et son enclavement intérieur et extérieur sont des facteurs amplificateurs de ces risques.

Les deux plus grands fleuves de l'Afrique de l'Ouest, le Niger et le Sénégal, qui le traversent sur une longueur totale de plus de 2 200 km constituent cependant sa chance et ses atouts en temps normal. Par contre, ils deviennent des sources d'aggravation des risques climatiques en cas de pluviométrie exceptionnellement abondante pouvant provoquer des inondations suivies de pertes matérielles et de vies humaines telles qu'on l'a vu en 2001 à Sélingué et en juillet/août 2002 en plusieurs endroits du pays, notamment au nord (zone lacustre) et dans la région de Kayes (au sud-ouest du pays).

Les contrecoups des changements climatiques

En 2003 également, du fait d'une pluviométrie exceptionnelle, le Mali, à l'instar de plusieurs pays de la sous-région, a dû faire face à des dégâts importants causés notamment par l'abondance et la présence de l'eau sur des sites qui n'en avaient pas eue depuis de longues années. Il s'y ajoute les risques annuels d'invasion acridienne sur les cultures et diverses épizooties (peste bovine, etc.) tels que ce fut le cas en 2004.

Les conséquences immédiates de ces phénomènes sont la faiblesse voire la perte de récoltes (entraînant souvent la famine) et la perte de bétail, perturbant l'économie nationale essentiellement basée sur les activités rurales qui occupent 80 % des populations.

Depuis une trentaine d'années, le Mali subit de manière drastique les contrecoups importants liés aux changements climatiques se traduisant par l'installation progressive de la sécheresse aggravée par l'exploitation abusive

Des membres du personnel de la Direction générale de la Protection civile au Mali, et Mme Aida Ndembele du PNUD Mali

du couvert végétal entraînant un appauvrissement des sols. Toutes ces calamités et catastrophes ont nécessité la mise en place de systèmes adéquats de réponse .

Mise en place d'une structure de gestion des catastrophes

En 1998, la Direction générale de la protection civile (DGPC) a été créée par le gouvernement avec pour mission principale la gestion et la prévention des catastrophes ainsi que la coordination des actions de protection civile de tous les services nationaux et des partenaires. Cette structure a été mise en place au niveau de certaines régions du pays. Mais il faut reconnaître que de sa création à nos jours, la DGPC n'a pas pu jouer pleinement son rôle en tant que structure chargée de l'organisation et de la coordination des actions de prévention et de secours, et surtout dans l'élaboration de plans de gestion de sinistres et catastrophes et leur mise en œuvre.

On constate que les organismes ne sont pas suffisamment outillés (capacités humaines et opérationnelles) quand il s'agit de prévenir et de gérer les catastrophes et les risques naturels auxquels s'ajoutent ceux liés à l'activité humaine comme ce fut le cas avec la crise ivoirienne.

Intervention du PNUD Mali

Sur la base du Plan cadre de l'ONU pour l'assistance au développement et en référence à l'axe Action environnementale et conditions de vie durables du Programme de coopération 2003-2007 signé avec le gouvernement du Mali, il est prévu la mise en place d'un programme de renforcement des capacités en gestion de catastrophes naturelles. Démarré en mai 2004, le projet exécuté à travers la Direction générale de la protection civile vise les principaux objectifs suivants :

- Sensibiliser/former et informer les différents partenaires (Etat, collectivités territoriales, services déconcentrés, société civile…) sur les risques et catastrophes tout en menant un plaidoyer en faveur de la prévention.
- Développer des mécanismes d'échange d'informations entre les niveaux local, régional et national en matière de gestion de risques et catastrophes naturels,
- Appuyer la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel devant assurer la cohérence entre les politiques de développement et celles relatives à la prévention des risques.
- Elaborer des plans régionaux participatifs et intersectoriels de prévention des risques valorisant le savoir-faire traditionnel.
- Elaborer un plan national cohérent de gestion et prévention des catastrophes naturelles avec les bénéficiaires et les partenaires locaux du Système des Nations Unies… et en étroite collaboration avec ONU/SIPC Afrique, le BCPR (Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement), l'UNITAR (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche).

Partenariats stratégiques

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet mettra un accent particulier sur le partenariat avec les ONG, les collectivités locales, les institutions de la république, les communautés à la base, avec pour chacun des rôles clairs et bien définis.

Avec les communautés donc, il s'agira de *« cultiver la connaissance des risques »* :

1. à travers la validation des fiches communales d'analyse des risques (FICAR) de catastrophe que chaque cercle/commune/ région est en train d'élaborer ; une carte/plan régional des risques majeurs sera mis en place et intégrera dans la suite du processus le plan national du Mali en la matière ;
2. à travers la mise en œuvre de cette approche, le projet vise le renforcement des capacités de l'Etat, des collectivités décentralisées et des communautés à la base afin qu'elles puissent mieux prévenir et gérer les catastrophes naturelles.

Connaître les risques

Les différentes actions en cours et/ou programmées telles que le recensement et l'analyse des risques de catastrophe naturelle, l'élaboration de carte nationale des risques et l'adoption par l'Assemblée nationale des textes d'organisation des secours en matière de catastrophe sont autant d'éléments qui militent en faveur du Mali. Le PNUD s'est donc engagé aux côtés du gouvernement du Mali afin que des informations fiables, des mesures de prévention adéquates soient établies, partagées et connues des communautés concernées.

Après avoir pris part aux travaux de la 2e Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue au Japon en janvier 2005 aux côtés de la communauté internationale, le Mali devra mettre en œuvre des stratégies intégrées incluant des mesures efficaces d'adaptation aux changements climatiques pour une meilleure gestion des écosystèmes et une prévention idoine des risques de catastrophe, stratégies qui pourront lui assurer un développement économique et social durable. ■

AFRIQUE DE L'OUEST / CEDEAO: Vers un mécanisme sous-régional de gestion des catastrophes

ONU/SIPC Afrique
Nairobi, Kenya

La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, envisage la mise en place d'un mécanisme de gestion des catastrophes pour la sous-région. Une réunion d'experts a été tenue à cet effet. Nous vous livrons ci-après le rapport final de cette réunion.

Des participants à la Réunion des experts

Convaincue de l'urgente nécessité de renforcer la capacité de l'Afrique de l'Ouest à prévenir et à gérer les catastrophes, la 51e Session du Conseil des ministres de la CEDEAO, tenue à Accra (au Ghana) du 15 au 18 décembre 2003, avait décidé la mise en place d'un mécanisme sous-régional de prévention et de gestion des catastrophes.

A cet effet, quatre pays étaient désignés membres du Comité technique y afférent : la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Niger et le Nigeria. Et la première réunion des ambassadeurs représentant ces quatre pays avaient eu lieu le 27 mai 2004 au siège du Secrétariat exécutif de la CEDEAO.

Lors de cette réunion avait été recommandée la tenue d'une réunion d'experts des quatre Etats membres en question pour arrêter les modalités techniques de l'établissement dudit mécanisme.

Cette réunion d'experts a eu lieu du 8 au 10 mars 2005 au siège du Secrétariat exécutif de la CEDEAO sous la présidence du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Mohamed Ibn Chambas, accompagné de hauts responsables du Secrétariat exécutif. Des agences onusiennes (ONU/SIPC, UN/OCHA, HCR) et des organisations de la société civile ont été également représentées à la réunion.

Dans son mot d'ouverture, le Secrétaire exécutif de la CEDEAO a évoqué l'impact dévastateur des catastrophes sur les économies des pays ouest-africains. Il a cependant réitéré la détermination de la CEDEAO à prévenir non seulement

les catastrophes mais aussi les conflits, et a souligné la nécessité d'intégrer la prévention et la gestion des catastrophes aux plans et programmes de développement en cours en Afrique de l'Ouest. Pour conclure, le Secrétaire exécutif de la CEDEAO a émis l'espoir de voir la réunion aboutir à des recommandations pertinentes susceptibles d'aider à la mise en œuvre réelle du projet discuté.

Apres l'allocution du Secrétaire exécutif, la réunion a élu un bureau présidé par le Niger qui assure actuellement la présidence de la CEDEAO.

Généralités

La sous-région ouest-africaine a sa part de catastrophes naturelles et anthropiques. Des études montrent que les conséquences de tels événements sont plus désastreuses sur les pays pauvres que sur les pays riches.

Au fil des ans cependant, le concept et la définition d'une catastrophe ainsi que ses causes et ses effets ont changé. L'accent est désormais mis sur l'impact social des catastrophes et la capacité collective à faire face à elles.

Les catastrophes naturelles qui se produisent ou qui peuvent se produire en Afrique de l'Ouest sont les suivantes: aléas climatologiques, activités sismiques, conflits, insectes nuisibles, maladies phytosanitaires, épidémies, accidents industriels et chimiques, pannes des systèmes technologiques, feux.

Objectif de la réunion

La réunion a été convoquée pour arrêter les modalités de la mise en place dudit mécanisme sous-régional de gestion des catastrophes en Afrique de l'Ouest.

Résultats des délibérations

Les discussions ont surtout porté sur les quatre points suivants:

- Cadre institutionnel et juridique
- Politique commune
- Cadre d'opération
- Mobilisation de ressources

Cadre institutionnel et juridique

Les participants ont convenu qu'il était nécessaire de créer une unité dotée de fonds adéquats au sein du Département des affaires humanitaires du Secrétariat exécutif de la CEDEAO pour coordonner la prévention et la gestion des catastrophes d'une part, et d'un Comité technique composé d'experts issus des Etats membres d'autre part. L'Unité de gestion des catastrophes devrait tenir des consultations annuelles avec le Comité technique.

Politique commune

Une bonne mise en œuvre du mécanisme nécessiterait une stratégie sous-régionale commune qui fait intervenir les éléments suivants:

- la désignation de points focaux nationaux;
- l'adoption d'une politique commune de formation sur des questions techniques; et
- l'identification des capacités.

Cadre d'opération

Le cadre d'opération proposé est le suivant:

- un organe central de coordination;
  - les pays de la sous-région;
  - les agences internationales; et
  - les communautés locales.

Mobilisation de ressources

En ce qui concerne les ressources, les participants ont convenu qu'il était nécessaire :

- d'explorer les possibilités d'un mécanisme de financement à partir du Fonds pour la paix de la CEDEAO;
- d'étudier la possibilité d'organiser des sessions de formation à la mobilisation de ressources; et
- d'associer les autres partenaires à travers des partenariats stratégiques.

Observations émises

Lacunes

- Absence de vision commune.
- Manque de coordination et de coopération au niveau régional.
- Informations inadéquates.
- Capacités et formation inadéquates au niveau régional.

Conditions de réussite

Les Etats membres de la CEDEAO ont exprimé leur volonté et leur disposition à appuyer toute mesure éventuellement prise par le Secrétariat exécutif de la CEDEAO pour remédier aux lacunes précités.

Recommandations de la réunion

Les experts ont émis les recommandations suivantes:

Cadre institutionnel

- Une Unité de prévention et de gestion des catastrophes devrait être établi au sein du Département des affaires humanitaires du Secrétariat exécutif de la CEDEAO.
- Les réunions du Comité technique devraient être institutionnalisées.
- Les Etats membres devraient désigner leurs points focaux nationaux.

Politique commune

- Une étude devrait être menée sur les catastrophes majeures pour identifier les domaines prioritaires d'action au niveau régional.
- Une stratégie sous-régionale d'orientation sur la prévention des catastrophes devrait être élaborée, et la prévention des catastrophes devrait être intégrée aux plans et programmes de développement.
- Une réunion consultative régionale devrait être organisée pour associer les Etats membres

plus étroitement à la mise en place d'une stratégie d'élaboration du mécanisme ainsi qu'à la définition d'initiatives sous-régionales.

- L'appui des Chefs d'Etat et de gouvernement devrait être recherché pour s'assurer que les autorités participent activement, au niveau sous-régional, à la prévention et à la gestion des catastrophes dans l'intérêt du développement durable.

Cadre d'opération

- Une étude devrait être menée sur les vulnérabilités des pays respectifs pour identifier les risques majeurs auxquels ils doivent faire face.
- Une liste détaillée des outils de gestion des catastrophes disponibles dans chaque pays devrait être dressée.
- Aucun effort ne devrait être ménagé pour assurer une compatibilité et une complémentarité entre les équipements et les matériels.
- Des institutions appropriées devraient être établies.
- Les forces de défense et de sécurité devront être impliquées dans les efforts de gestion des catastrophes.

Mobilisation de ressources

- La Communauté devrait envisager ce qu'il faudrait faire pour renforcer le Fonds pour la paix de la CEDEAO et l'étendre aux activités de gestion des catastrophes.
- Des programmes de formation à la mobilisation de ressources devraient être organisées en partenariat avec les agences onusiennes, les autres organisations internationales et les ONG.

Partenariat

- Des liens plus étroits de coopération devraient être tissés avec les partenaires, les agences onusiennes, les organisations et institutions humanitaires, les multinationales, les organisations du secteur privé, les gouvernements, les organisations de la société civile, etc.

Les participants ont émis l'espoir de voir les agences onusiennes fournir l'assistance nécessaire à la mise en place dudit mécanisme sous-régional de gestion des catastrophes. ■

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

La SADC se dote d'un plan régional de formation à la gestion de l'information

M. Benedict Tembo
Journaliste, Zambie

Des lacunes au niveau du partage d'informations ont fait inutilement des morts en Afrique australe. Mais des lacunes au niveau des informations tranfrontalières seraient encore plus graves. Les pays de la SADC se penchent sur ces problèmes, rapporte Benedict Tembo[1].

Cinq heures après le séisme qui s'est abattu au nord-ouest de l'île indonésienne de Sumatra, séisme qui a déclenché un *tsunami* de grande envergure dont les vagues se sont propagées rapidement dans tout l'Océan indien, des pays africains ont été touchés : la Somalie, l'Afrique du Sud, Madagascar, le Kenya, Tanzanie et les Seychelles.

La Tanzanie, où 13 personnes ont trouvé la mort, estime que la propagation des vagues de ce tsunami était suffisamment lente pour pouvoir lancer des alertes dans les pays touchés mais que de telles alertes n'étaient enclenchées que lorsque la catastrophe s'est abattue. Résultat : ce nombre très élevé de morts.

Confrontés également à ce genre de problèmes d'informations, les pays membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC en anglais) ont pris conscience de la nécessité d'un partage d'informations dans tous les aspects de la prévention, de la préparation et de la réponse aux catastrophes.

Une organisation allemande de renforcement des capacités, du nom de *InWent*, est donc intervenue pour aider les 13 pays membres de la SADC à combler le fossé existant entre ces pays en matière d'information. *Inwent* a donc organisé, du 19 au 22 avril 2005 en Tanzanie, un « Atelier d'élaboration d'un Plan régional de formation à la gestion de l'information ».

Un élément "clé" des mesures contre les catastrophes

Cet atelier, qui a eu lieu dans la ville côtière de Bagamoyo (ancien port d'embarquement d'esclaves – une véritable catastrophe pour l'humanité), était une rencontre de renforcement des capacités en gestion intersectorielle de l'information pour la prévention et la mitigation des catastrophes transfrontalières.

Procédant à l'ouverture de l'atelier, Rose Lugembe, secrétaire général à la Primature en Tanzanie, a déclaré que la gestion des catastrophes repose sur la collecte et la dissémination rapides d'informations correctes. « Ceci tient au fait que l'information est un élément clé de toute réussite des mesures relatives aux catastrophes, » a–t-elle précisé.

Mlle Lugembe a également souligné que l'impact des inondations de l'an 2000 au Mozambique aurait été moins grave si on avait auparavant donné à la population des informations relatives à leurs vulnérabilités aux inondations imminentes. Sur un tout autre plan, elle a déclaré que le séisme et tsunami du 26 décembre 2004 avait beau se passer à 5.000 kilomètres, cela n'empêche que la Tanzanie ait été touchée et que cela a causé la mort de 13 personnes.

Et Mlle Lugembe de conclure: « Ces deux exemples révèlent l'existence de certaines lacunes au niveau des informations et de la dissémination de celles-ci aux populations. Les lacunes au niveau des informations transfrontalières sont encore plus graves du fait d'une certaine faiblesse des connaissances et de l'absence de systèmes de communication. Nous devons trouver le moyen de résoudre cette question à travers des mécanismes et des plans d'exécution bien au point. »

Le plan régional de formation de la SADC est prêt

Sussane Breuer, directeur de projets de InWent basée à Berlin, a pour sa part indiqué que le monde a pris conscience de l'importance de la prévention des catastrophes suite à ce *tsunami* qui s'est produit peu de temps avant l'ouverture de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à Kobé, au Japon, en janvier 2005 dernier.

« Le monde a pris conscience de l'importance des mesures relatives aux risques, des mesures de préparation et des systèmes d'alerte précoce opérationnels si cruciaux pour éviter ou au moins atténuer l'impact désastreux des catastrophes naturelles, » a-t-elle précisé.

Et Mlle Breuer d'ajouter: « Une fois encore, nous avons là des experts qui savaient à temps que l'événement allait se produire, mais il n'y avait pas de système ou de structure pour envoyer une alerte aussi importante aux autorités compétentes, encore moins aux populations. »

Enfin, en ce qui concerne l'atelier, elle a noté que beaucoup de bonnes idées avaient été produites, et que *Inwent* allait bientôt planifier les prochaines actions à mener.

Quant à M. Florian Bemmerlein-Lux, expert en gestion des catastrophes, il a noté que l'atelier de Bagamoyo a abouti au moins à trois bons résultats : « Le plan de formation est prêt et les trois premiers cours seront offerts. Et une quantité suffisante de matériaux a été rassemblée, ce qui permet d'entamer la conceptualisation d'une proposition de projet dès que les appels aux propositions de projet sont lancés. »

M. Bemmerlein-Lux réside à Nürnberg en Allemagne et dirige une firme de consultants appelée *Eco-Institutional Development Consult* [Consultations en développement éco-institutionnel].

A noter que l'atelier de Bagamoyo a été organisé dans le cadre d'un processus commencé à Pretoria, en Afrique du Sud, en août 2004. Ce processus vise à l'élaboration d'un Plan régional de formation à la gestion de l'information dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe. ■

[1] **Benedict Tembo**, un journaliste zambien, est membre de JADRR Net (*Journalists in Africa for Disaster Risk Reduction Network* - Réseau de journalistes en faveur de la réduction des risques de catastrophe en Afrique), réseau né en décembre 2004 avec l'appui d'ONU/SIPC Afrique.

Pour vous abonner gratuitement à « **Prévention des catastrophes en Afrique SIPC Informations** », veuillez nous faire parvenir votre nom, prénom(s) et adresse complète, ainsi que le nom et l'adresse complète de votre organisation (non obligatoire) - de préférence au courrier électronique suivant: **ISDR-Africa@unep.org**

Abonnements

Vos contributions

Veuillez nous envoyer en toute liberté des articles et d'autres éléments d'information ayant trait à la prévention et à la mitigation des catastrophes - de préférence au courrier électronique suivant: **ISDR-Africa@unep.org**

- Articles d'information ou d'opinion (1.500 mots maximum) sur la prévention des catastrophes en général ou sur des activités, des programmes, des actions éducatives, des expériences et des projets récents, en cours ou futurs;
- Présentations, exposés ou rapports à caractère scientifique/technique ou non (sans restriction de longueur);
- avis, annonces et informations sur des séminaires, réunions, ateliers, etc., récents, en cours ou futurs ;
- Tout autre document écrit, audiovisuel, électronique, Internet (photos, vidéo, CD, cartes, illustrations, etc.) avec mention complète de la source ;
- articles, reportages, commentaires parus dans d'autres publications (revues, journaux, etc.) avec mention complète de la source ;
- Lettres des lecteurs (150 mots maximum)

avec les renseignements suivants :

Identité : Nom, prénom(s), titre, fonction ou profession de l'auteur/expéditeur ; adresse et contact de l'auteur/expéditeur (pour d'éventuelles informations supplémentaires) ; nom et adresse complète de l'organisation de l'auteur/expéditeur (non obligatoire).

Initiales, abréviations et sigles à rendre en entier en première mention : ex. « … atelier organisé par le CNGC (Conseil national de gestion des catastrophes) et ouvert par le président du CNGC en présence du ministre … ».

Stratégie Internationale SIPC pour la Prévention des Catastrophes

Stratégie internationale de l'ONU
pour la prévention des catastrophes (ONU/SIPC),
Bloc U, Porte 217,
Complexe de l'ONU, Gigiri,
Nairobi, Kenya
PO Box 47074, Nairobi, Kenya

www.unisdrafrica.org